

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET
DES PARTICIPATIONS



ENQUÊTE DE PRODUCTIONS VEGETALE ET ANIMALE

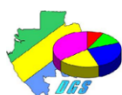
VOLUME 3

PRINCIPAUX RESULTATS DU MODULE COMPLEMENTAIRE

« Par l'EPVA, estimons la
Production Agricole Nationale. »



LA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES GRAPHIQUES	v
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	vii
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I : GENERALITES, APPROCHE METHODOLOGIQUE ET ACTIVITES PREPARATOIRES.....	2
CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DU GABON.....	2
1.1 Situation géographique.....	2
1.2 Situation démographique	2
1.3 Situation économique.....	3
CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DE L'EPVA	3
2.1 Objectifs de l'enquête et résultats attendus.....	3
2.1.1. Objectifs de l'enquête	3
2.1.2. Résultats attendus	4
2.2 Champs et domaine d'étude.....	4
2.3 Bases de sondage	4
2.4. Domaines d'études et strates.....	5
2.5 Taille de l'échantillon.....	6
2.6 Calcul du coefficient de pondération de l'EPVA.....	7
2.6.1 Probabilités d'inclusion et poids de sondage des unités de sondage	7
2.6.2. Estimation des paramètres	9
2.6.3 Estimation d'un effectif, d'une moyenne ou d'une proportion	9
2.7 Outils de collecte.....	10
2.7.1 Questionnaires et manuels d'instruction.....	10
2.7.2 Matériels techniques	12
2.7.3 Applications informatiques	12
2.8 Dispositifs de collecte	12
2.8.1 Moyens humains	12
2.8.2 Moyens logistiques.....	14
2.9 Traitement et analyse des données	15
2.10 Difficultés rencontrées de l'EPVA et solutions apportées	16
PARTIE II : RESULTATS DE L'ANALYSE.....	21
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES, DE LA POPULATION ET DES EXPLOITANTS AGRICOLES	21
3.1 Caractéristiques des ménages agricoles	21
3.2. Caractéristiques de la population agricole	28
CHAPITRE 4 : LOGEMENT, CADRE DE VIE ET SECURITE ALIMENTAIRE.....	49
4.1 Logement	49
4.2 Cadre de vie du ménage	52
4.3. Sécurité alimentaire.....	55
CHAPITRE 5 : AGRICULTURE VIVRIERE	57
5.1. Caractéristiques des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière	57
5.1.1 Effectif des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière	57
5.1.2 Structure par âge et par sexe des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière	57
5.1.3 Situation matrimoniale des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière	58
5.1.4 Niveau d'instruction, d'alphabétisation et de formation des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière	58
5.2. Caractéristique des parcelles	60
5.2.1 Répartition des parcelles selon le sexe de l'exploitant	60
5.2.2 Statut d'occupation des parcelles.....	61
5.2.3 Mode d'acquisition des parcelles	61
5.2.4 Niveau de sécurisation foncière des parcelles	61

5.2.5 Cultures principales sur les parcelles exploitées	62
5.2.6 Prise des décisions et gestion des revenus de la production issus de la parcelle	63
5.2.7 Distance du village à la parcelle.....	63
5.3. Pratiques agricoles	65
5.3.1 La pratique de la jachère	65
5.3.2 Le système de production.....	66
5.3.3 Mode de labour des parcelles.....	66
5.3.4 La rotation des cultures.....	67
5.3.5 Type de semences utilisées	68
5.3.4 Utilisation de l'engrais et des produits phytosanitaires.....	69
5.4. Rendement Moyen et production.....	69
5.4.1. Rendement agricole des principales cultures.....	69
5.4.2. Production agricole.....	70
 CHAPITRE 6 : ELEVAGE.....	 71
6.1 Caractéristiques des exploitants Elevage	71
6.2 Site d'élevage.....	75
 CHAPITRE 7 : LES CONTRAINTES.....	 79
7.1. Contraintes liées à la production végétale	79
7.2. Contraintes liées à la production animale	80
 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	 81

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Structure de la base de sondage par province	5
Tableau 2 : Structure de la base de sondage par province.....	6
<i>Tableau 3 : Répartition de l'échantillon SD et échantillon ménage par province</i>	<i>7</i>
Tableau 4 : Questionnaires et manuels d'instruction conçus pour la collecte.....	10
Tableau 5 : Matériels techniques par province	12
Tableau 6 : Répartition des agents retenus par province selon l'administration et le sexe	13
Tableau 7 : Personnel du système informatisé de collecte et de transfert des données : postes, missions et affectation.....	14
Tableau 8 : Moyens logistiques mobilisés par province	14
Tableau 9 : Problèmes rencontrés au cours de la collecte et solutions apportées	16
Tableau 10 : Répartition des ménages agricoles par province selon le milieu de résidence	21
Tableau 11: Répartition des ménages agricoles selon la taille	22
Tableau 12 : Répartition des ménages agricoles par province selon le sexe du CM.....	22
Tableau 13 : Répartition des ménages agricoles par province selon l'âge et le sexe du CM	23
Tableau 14: Répartition des ménages agricoles par province selon le statut matrimonial du CM.....	25
Tableau 15 : Répartition des ménages agricoles par province selon le niveau d'instruction du CM	26
Tableau 16: Graphique 8 : Répartition des ménages agricoles par province selon le niveau d'alphabétisation du CM.....	28
Tableau 17 : Répartition de la population agricole par province selon le milieu de résidence.....	28
Tableau 18 : Répartition de la population agricole par province selon le milieu de résidence.....	30
Tableau 19 : Répartition de la population agricole par milieu de résidence.....	30
Tableau 20 : Répartition de la population agricole par province selon la taille du ménage.....	31
Tableau 21 : Population et taille moyenne du ménage agricole.....	32
Tableau 22 : Répartition de la population agricole par province selon le sexe.....	32
Tableau 23: Répartition de la population agricole selon le groupe d'âge et le sexe	34
Tableau 24: Répartition de la population agricole de 3 ans et plus par province selon le niveau d'instruction.....	35
Tableau 25 : Répartition de la population agricole de 5 ans et plus par province selon le niveau d'alphabétisation.....	35
Tableau 26 : Répartition des exploitants agricoles par province selon le milieu de résidence.....	37
Tableau 27 : Répartition des exploitants agricoles par province selon la taille du ménage	38
Tableau 28 : Répartition des exploitants agricoles par province selon le sexe	39
Tableau 29 : Répartition des exploitants agricoles par province selon l'âge.....	40
Tableau 30 : Répartition des exploitants agricoles par province selon la situation matrimoniale	41
Tableau 31 : Répartition des exploitants agricoles par province selon le niveau d'instruction.....	42
Tableau 32 : Répartition des exploitants agricoles par province dont l'activité principale est l'agriculture vivrière ou élevage.....	43
Tableau 33 : Répartition des exploitants agricoles par province selon l'objectif principal de la production.....	44
Tableau 34 : Répartition des exploitants agricoles appartenant au groupe autochtone Pygmée par province selon le sexe	45
Tableau 35 : Répartition des exploitants agricoles par province selon les types de main d'œuvre utilisée	46
Tableau 36 : Répartition des exploitants agricoles par province selon le nombre de jours de travail par mois sur l'exploitation.....	47
Tableau 37 : Répartition des ménages agricoles par province selon le type de logement principal occupé ..	49
Tableau 38 : Répartition des ménages agricoles selon le statut d'occupation du logement principal, le milieu de résidence et le sexe du Chef de ménage.....	51
Tableau 39 : Répartition des ménages agricoles selon la principale source d'approvisionnement en eau pour boire et par province	52
Tableau 40 : Répartition des ménages agricoles par province selon la principale source d'éclairage.....	54
Tableau 41 : Répartition des ménages agricoles par province selon le nombre de repas pris par jour	55
Tableau 42 : Répartition des ménages agricoles par province selon les aliments consommés au cours des 7 derniers jours.....	55
Tableau 43 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière par province selon le milieu de résidence.....	57

Tableau 44 : Répartition des parcelles en production par province selon le sexe de l'exploitant.....	60
Tableau 45 : Répartition des parcelles en production par province selon la distance du village à la parcelle.....	64
Tableau 46 : Répartition des parcelles en production ayant subi ou non la dévastation par les animaux par province.....	65
Tableau 47 : Répartition des parcelles en production par province selon la pratique de la jachère.....	65
Tableau 48 : Répartition des parcelles en production par province selon le système de culture.....	66
Tableau 49 : Répartition des parcelles par province selon la pratique du labour.....	66
Tableau 50 : Répartition des parcelles par province selon la pratique de la rotation des cultures.....	67
Tableau 51 : Répartition des parcelles par province selon le type de semences utilisées sur la parcelle.....	68
Tableau 52 : rendement des spéculations par province.....	70
Tableau 53 : Production de Manioc par province.....	70
Tableau 54 : Production de Banane plantain par province.....	71
Tableau 55 : répartition des exploitants pratiquant l'élevage par province selon le milieu de résidence.....	71
Tableau 56 : Répartition des exploitants pratiquant uniquement l'élevage par province selon le milieu de résidence.....	72
Tableau 57 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage par province selon le sexe.....	72
Tableau 58 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon l'âge et le sexe.....	73
Tableau 59 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage par province selon la situation matrimoniale.....	73
Tableau 60 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage par province selon le niveau d'instruction.....	74
Tableau 61 : Répartition des sites d'élevage par province selon le système d'élevage.....	75
Tableau 62: Répartition des éleveurs par province selon le sexe de l'exploitant.....	75
Tableau 63 : répartition des sites d'élevage par province selon le mode d'alimentation.....	76
Tableau 64 : Répartition des sites d'élevage par province selon la principale source d'abreuvement.....	77
Tableau 65 : Répartition des sites d'élevage par province selon le recours aux services vétérinaires.....	78

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des ménages agricoles par Milieu de résidence.....	21
Graphique 2 : Répartition des ménages agricoles selon la taille.....	22
Graphique 3: Répartition des ménages agricoles selon le sexe du CM.....	23
Graphique 4 : Répartition des ménages agricoles par province selon le sexe du CM.....	23
Graphique 5 : Répartition des ménages agricoles par groupe d'âge et le sexe du CM.....	24
Graphique 6: Répartition de la population agricole selon la situation matrimoniale du CM.....	25
Graphique 7: Répartition des CM selon le niveau d'instruction.....	27
<i>Graphique 8: Représentation de la population agricole par province selon le milieu de résidence.....</i>	<i>29</i>
<i>Graphique 9 : Répartition de la population agricole par province.....</i>	<i>29</i>
Graphique 10 : Représentation des populations agricoles selon la taille du ménage.....	31
Graphique 11 : Répartition des ménages agricoles selon la taille moyenne.....	32
Graphique 12: Répartition des exploitants agricoles par province.....	33
Graphique 13 : Répartition de la population agricole par province selon le sexe.....	33
Graphique 14 : Répartition de la population agricole par groupe d'âge et par sexe.....	34
Graphique 15 : Répartition de la population agricole par niveau d'instruction.....	35
Graphique 16 : Répartition de la population agricole de 5 ans et plus par province selon le niveau d'alphabétisation.....	36
Graphique 17 : Répartition des exploitants agricoles par province selon le milieu de résidence.....	37
Graphique 18 : Répartition des exploitants agricoles selon la taille du ménage.....	38
Graphique 19 : Répartition des exploitants agricoles par province selon le sexe.....	39
Graphique 20 : Répartition des exploitants agricoles par province selon l'âge.....	41
Graphique 21 : Répartition des exploitants agricoles par province selon la situation matrimoniale.....	42
Graphique 22 : Répartition des exploitants agricoles selon le niveau d'instruction.....	43
Graphique 23 : Répartition des exploitants agricoles par province dont l'activité principale est l'agriculture vivrière ou élevage.....	43
Graphique 24 : Répartition des exploitants agricoles appartenant au groupe autochtone pygmée par province.....	45

Graphique 25: Répartition des exploitants agricoles par province selon les types de main d'œuvre utilisée	46
Graphique 26 : Répartition des exploitants agricoles par province selon le nombre de jours de travail par mois sur l'exploitation	48
Graphique 27 : Répartition des ménages agricoles par type de logement principal occupé	50
Graphique 28 : Répartition des ménages agricoles selon le statut d'occupation du logement principal	52
Graphique 29 : Pyramides âges des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière par selon le sexe	58
Graphique 30 : Proportion des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière de 12 ans et plus selon la situation matrimoniale	58
Graphique 31 : proportion des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière selon le niveau d'instruction	59
Graphique 32 : Proportion des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière selon le niveau d'alphabétisation	59
Graphique 33 : Proportion des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière par province selon les types de formation reçue	60
Graphique 34 : Répartition des parcelles en production par province selon le statut d'occupation	61
Graphique 35 : Proportion des parcelles en production selon le mode d'acquisition	61
Graphique 36 : Répartition des parcelles en production selon le niveau de sécurisation foncière	62
Graphique 37 : Répartition des parcelles en production selon la culture principale	62
Graphique 38 : Répartition des parcelles en production selon la prise des décisions sur la parcelle	63
Graphique 39 : Répartition des parcelles en production selon la gestion des revenus de la production issus de la parcelle	63
Graphique 40 : Répartition des parcelles en production par province selon la distance du village à la parcelle	64
Graphique 41 : Proportion des parcelles selon le mode de labour	67
Graphique 42 : Répartition des parcelles selon la pratique de la rotation des cultures	68
Graphique 43 Proportion des parcelles par province selon l'utilisation des engrais	69
Graphique 44 : Proportion des parcelles par province selon l'utilisation des produits phytosanitaire	69
Graphique 45 : répartition des exploitants pratiquant l'Elevage selon le niveau d'instruction	74
Graphique 46 : difficultés liés à la production vivrière	79
Graphique 47 : difficultés liés aux activités d'élevage	80

SIGLES ET ABBREVIATIONS

BCRGA	Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture
CAPI	Interview assistée par ordinateur
CNTIPPEE	Commission Nationale des Travaux d'Intérêt Public pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et l'Emploi
DGS	Direction Générale de la Statistique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GPS	Système de positionnement par satellite
ODD	Objectif du Développement Durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PSGE	Plan Stratégique Gabon Émergent
RGA	Recensement Général de l'Agriculture.
RGPL	Recensement Général de la Population et des Logements
SD	Secteur de Dénombrement
SNDS	Système National de Développement de la Statistique
SPISA	Système Permanent Intégré de Statistique Agricole
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
TCP	Programme de Coopération Technique
TDR	Termes de référence

INTRODUCTION

Le développement du secteur agricole est une question stratégique pour le Gabon au regard du risque d'insécurité alimentaire dans lequel le pays se trouve. Certaines dispositions ont été mises en place pour traiter des questions du secteur agricole notamment la loi N°023/2008 du 10 décembre 2008 portant politique de développement agricole durable, le plan stratégique de développement agricole au Gabon de 2009.

La mise en application de ces dispositions requiert la disponibilisation des données désagrégées, fiables et à jour sur la population et les ménages exerçant les activités agricoles, sur les types d'agricultures menées, sur les productions agricoles nationales et sur les besoins à satisfaire pour garantir la sécurité et les revenus des ménages. De telles données sont malheureusement quasi-inexistantes au Gabon.

Pour combler ce déficit et pour répondre à ces besoins en données agricoles, le Gabon s'est engagé dans la réalisation d'un Recensement Général d'Agriculture (RGA). Cette opération dont la première phase a débuté en 2018 s'est achevée en décembre 2021 par une présentation officielle des résultats au Gouvernement Gabonais.

Le RGA a pour objectif général de collecter des données structurelles détaillées sur l'agriculture, l'élevage, la sécurité alimentaire, la pêche et l'aquaculture, la forêt et la sylviculture, le maraichage et l'arboriculture fruitière.

Dans le cadre des activités du Recensement Général de l'Agriculture (RGA), le Ministère l'Economie et des Participations et celui de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, avec l'appui technique de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le soutien financier de la Banque mondiale, ont lancé le module complémentaire depuis janvier 2023, la collecte de données. Suivant les recommandations du programme mondiale du recensement de l'agriculture 2020 (PMRA), le module complémentaire « l'Enquête de Productions Végétale et Animale » (EPVA) intervient à la suite de la première phase du RGA portant sur le dénombrement et l'identification des ménages et de l'ensemble des infrastructures agricoles sur l'ensemble du territoire national.

La phase actuelle, l'enquête de productions végétale et animale (EPVA), a pour but de recueillir les données spécifiques de la production végétale et animale. Ce complément d'information est nécessaire pour la mise à jour des données et pour la formulation des stratégies et politiques agricoles.

Ce rapport intitulé « Rapport du module complémentaire » est consacré aux résultats du module complémentaire. Il est structuré en deux grandes parties : la première partie représente la présentation du Gabon et la méthodologie de l'étude ; la deuxième partie c'est l'analyse proprement dite.

Le présent volume, troisième de la série des publications sur l'EPVA 2022, est consacré aux résultats du module de complémentaire. Parallèlement à ce document, les résultats de l'EPVA sont traités dans trois (2) autres volumes et dépliants à savoir :

- Volume I : Rapport technique de l'EPVA ;
- Volume II : Tableaux statistique de l'EPVA ;
- Dépliants/Brochures sur les principaux résultats définitifs.

PARTIE I : GENERALITES, APPROCHE METHODOLOGIQUE ET ACTIVITES PREPARATOIRES

CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DU GABON

1.1 Situation géographique

Le Gabon, situé en Afrique centrale, est traversé par l'équateur et couvre un territoire de 267 667 km². Environ 800 km de littoral lui donnent accès à l'océan Atlantique et il partage ses frontières au nord avec le Cameroun, au nord-ouest avec la Guinée Équatoriale, et à l'est et au sud avec le Congo. Le climat est de type équatorial, chaud et humide, avec une alternance de saisons sèches et de saisons des pluies au cours de l'année. On distingue deux saisons humides : (février à mai, grande saison des pluies : septembre-décembre, petite saison des pluies) et deux saisons sèches (mai à septembre, grande saison sèche : décembre à janvier, petite saison sèche). Les températures moyennes sont comprises entre 21 °C au sud-ouest du pays et 27 °C sur la côte et à l'intérieur du pays. Les extrêmes vont de 18 °C à 36 °C. Les précipitations varient de 1500 mm au nord-est et dans les provinces de savane à 3300 mm au nord-ouest et au sud-ouest. Le taux d'humidité atmosphérique est en moyenne de 85 %, il peut atteindre 100 % en saison des pluies. Le Gabon est un pays forestier où la faune et la flore sont encore bien conservées et protégées dans treize parcs nationaux dont le parc national de la Lopé, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Selon les estimations, 80 à 85 % du pays est recouvert par la forêt. Son sous-sol est riche en minéraux et en pétrole. On distingue trois types de relief : Les plaines côtières (larges de 20 à 300 km) à l'ouest du pays ; les plaines et dépressions (plaines karstiques de la Nyanga et de la Ngounié, plaine de la Lopé, plaines de la province des Lacs, aux alentours de Lambaréné) ; les deltas maritime et intérieur de l'Ogooué : Les massifs montagneux qui comprennent les monts de Cristal au nord-est de Libreville, le massif du Chaillu au centre (culminant à 1020 mètres au mont Milondo) et le massif du Mayombe qui s'étend sur 800 km parallèlement à la côte de l'Atlantique. Le point culminant du Gabon est le mont Bengoué, 1070 mètres, dans le nord-est du pays dans la province de l'Ogooué-Ivindo : Les plateaux et collines. Le plus grand ensemble de plateaux est localisé au nord-est (Woleu-Ntem et Ogooué-Ivindo) ; les plateaux Batéké, à l'est de la province du Haut-Ogooué, présentent un paysage de savane au milieu de la forêt.

1.2 Situation démographique

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et des Logements de 2013 (RGPL-2013), la population résidente est estimée à 1.811.079 habitants. Elle est composée d'un peu plus d'hommes (51,6%) que de femmes (48,4%) et est relativement jeune. L'âge moyen de la population est de 26 ans. La moitié de la population a moins de 22 ans. Entre 1960 et 2013, l'effectif de la population a plus que triplé et s'est accru de 78 % au cours des 20 dernières années. L'accroissement de la population urbaine se fait de manière plus rapide (3,8 % en moyenne par année) que celui de la population totale qui est de 2,9 %. La population est très inégalement répartie sur le territoire national. La province de l'Estuaire qui comprend la capitale Libreville abrite près de la moitié de la population. La densité démographique au niveau national est faible avec 6,8 habitants au km² mais dépasse 3700 habitants au km² dans la Commune de Libreville. La population est essentiellement urbaine (87 %) et concentrée sur 1,1 % seulement du territoire national. Le milieu rural est presque vide (désert rural). En outre, on note une mégacéphalie urbaine avec la moitié de la population urbaine vivant à Libreville et sa ville attenante Owendo. Selon les résultats du RGPL de 2013, dans la population âgée de 12 ans et plus, 211.858 personnes pratiquent les activités agricoles et une personne active sur 5 est dans l'agriculture. La population active agricole est majoritairement

féminine et citadine, conséquence de la forte concentration de la population urbaine. La pratique agricole occupe essentiellement les personnes du troisième âge et surtout les femmes. Les principaux types de culture pratiqués par la population agricole sont l'agriculture vivrière (par 88 % des personnes) et la culture des arbres fruitiers (26 % des personnes) alors que les autres cultures sont pratiquées par moins de 7 % de la population agricole.

1.3 Situation économique

Après quatre années de croissance soutenue (6% en moyenne entre 2010 et 2014), l'économie gabonaise a enregistré un ralentissement en 2015 avec un taux de croissance du PIB de 3,9%. En 2016, avec un taux de croissance encore plus faible d'environ 2,7%, l'activité économique a été beaucoup affectée par la baisse de la production pétrolière (-4,2%) malgré une légère remontée des prix des produits pétroliers. La croissance du secteur non pétrolier a été estimée à 3,7% la même année. Cette situation a perduré jusqu'en 2019 car le PIB s'est établi à 3,9% contre 0,8% en 2018. Les perspectives 2020-2021 basées sur un certain nombre d'hypothèses comme une baisse de la production pétrolière de 4,5% en 2020 et de 1,3% en 2021, une chute du prix de baril de pétrole de 50% en 2020 et une hausse de 28,3% en 2021, etc., augurent une baisse du PIB de 0,8% en 2020 et une hausse de 4,1% en 2021. Cependant ces prévisions risquent de ne pas être atteintes à cause de la survenue de la pandémie du COVID-2019 qui a fortement touché plusieurs secteurs de l'économie nationale.

CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DE L'EPVA

2.1 Objectifs de l'enquête et résultats attendus

2.1.1. Objectifs de l'enquête

L'objectif principal du module complémentaire est de recueillir des données structurelles plus détaillées sur les systèmes de production ainsi que des données sur le revenu des producteurs, les équipements, l'accès aux services d'appui aux producteurs etc.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Etablir la structure sociodémographique de la population agricole ;
- Evaluer la production, les superficies et le rendement des principales cultures liées aux exploitations agricoles ;
- Evaluer la production, le rendement des principales espèces animales liées à l'élevage ;
- Evaluer les quantités d'intrants (agricoles et d'élevage) détenues et/ou utilisées par les producteurs ;
- Estimer la structure du cheptel animal selon les espèces ;
- Evaluer l'effectif du cheptel et le nombre d'animaux de chaque catégorie qui ont effectivement accès aux différents intrants acquis par le ménage agricole ;
- Donner la structure et les caractéristiques de la main d'œuvre des exploitations agricoles ;
- Evaluer la production avicole.

2.1.2. Résultats attendus

- La structure sociodémographique de la population agricole échantillon est établie ;
- La production, les superficies et le rendement des principales cultures liées aux exploitations agricoles sont évalués ;
- La production, le rendement des principales espèces animales liées à l'élevage sont évalués ;
- Les quantités d'intrants (agricoles et d'élevage) détenues et/ou utilisées par les producteurs sont évaluées ;
- La structure du cheptel animal selon les espèces est estimée ;
- L'effectif du cheptel et le nombre d'animaux de chaque catégorie qui ont effectivement accès aux différents intrants acquis par le ménage agricole sont évalués ;
- La structure et les caractéristiques de la main d'œuvre des exploitations agricoles sont connues.

2.2 Champs et domaine d'étude

L'Enquête de production végétale et animale (EPVA) réalisée en 2022 fait partie intégrante du Recensement Général de l'Agriculture, dont le module de base a été réalisé en 2020 et les résultats publiés en 2021. L'un des objectifs de ce module de base du RGA étant de fournir des éléments de la base de sondage des modules complémentaires et thématiques. L'Enquête sur la production végétale et animale (EPVA) est réalisée par sondage aléatoire au moyen d'un échantillon de ménages agricoles.

2.3 Bases de sondage

Le plan de sondage du module complémentaire repose sur un sondage probabiliste aréolaire à deux degrés avec stratification au premier degré. Les unités statistiques du premier degré ou unités primaires de sondage (UPS) sont les secteurs de dénombrement (SD) délimités lors des travaux cartographiques du module de base du RGA. Les SD sont définis et numérotés de façon séquentielle et de façon indépendante au sein de chaque villes et canton. Le canton est un découpage administratif du département correspondant à zone rurale.

Les unités statistiques secondaires sont constituées par les ménages agricoles (MA). Notons que dans le cadre de cette enquête et conformément aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO WCA, 2020) les ménages agricoles correspondent aux exploitations agricoles. Les ménages agricoles sont issus du module de base du RGA. Les opérations de collecte du module de base du RGA ont consisté, en particulier, à délimiter les (SD) dans chacune des provinces, à dénombrer les ménages dans tous les SD et à identifier les ménages qui pratiquent l'agriculture au sens large.

Les travaux du module de base du RGA ont permis de constituer une base de données sur les ménages agricoles des divers secteurs de dénombrement, des différentes provinces du pays. Cette base de données dénommée "Base agropastorale" constitue la base de sondage de l'EPVA. En effet, elle fournit la liste des provinces, départements, cantons et la liste des SD agricoles ainsi que celle des ménages agricoles par entité administrative. Ces listes vont servir à définir les différents degrés du sondage.

La base de données du RGA_2020 compte 77 283 ménages agricoles (il s'agit des ménages pratiquant l'agriculture et/ou l'élevage) appartenant à 2647 secteurs de dénombrement (SD) agricoles localisés dans 49 départements pour l'ensemble des 09 provinces. Le tableau 1 présente la structure de la base de sondage selon la province. Chaque ménage de la base donne lieu à un grand nombre d'informations portant sur 311 variables d'observation. Cette large gamme d'informations renseigne sur les caractéristiques et les faits des activités de production des 77 283 ménages agricoles. Mais, pour le plan de sondage du module complémentaire, seule une dizaine de ces variables a été retenue pour bâtir la base de sondage des unités primaires et des unités secondaires. Ce sont les variables :

- Province ;
- Département ;
- Canton/Commune/Arrondissement ;
- SD ;
- Nombre de ménages agricoles ;
- Milieu de résidence.

Deux bases sont définies à l'aide de ces variables : les fichiers Base Agropastorale et Base SD qui sont respectivement les bases de sondage des unités secondaires et des unités primaires.

Tableau 1 : Structure de la base de sondage par province

Code province	Province	SD		Ménages agricoles	
		Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
01	Estuaire	1321	0,50	14290	0,18
02	Haut-Ogooué	242	0,09	12230	0,16
03	Moyen-Ogooué	123	0,05	5043	0,07
04	Ngounié	159	0,06	10318	0,13
05	Nyanga	80	0,03	5341	0,07
06	Ogooué-Ivindo	96	0,04	7187	0,09
07	Ogooué-Lolo	101	0,04	6273	0,08
08	Ogooué-Maritime	296	0,11	3001	0,04
09	Woleu-Ntem	229	0,09	13600	0,18
Ensemble Gabon		2647	1,00	77 283	1,00

Source : DGS/RGA 2020

2.4. Domaines d'études et strates

Un domaine d'étude est une partie de l'univers sondé pour laquelle sont recherchés des résultats significatifs, c'est-à-dire des estimations séparées et d'une précision suffisante correspondant généralement à un coefficient de variation de l'ordre de 8% à 12%. Chacune des 09 provinces du pays est traitée comme domaine d'étude. Les 49 départements du pays ne pourront pas être traités comme des domaines d'étude à cause de leur nombre élevé qui demanderait un échantillon de près de 30 000 ménages agricoles pour remplir les exigences de précision d'un domaine d'étude.

La stratification est définie par le milieu de résidence et intervient au premier degré du sondage. Ainsi, chaque domaine d'étude ou province comporte une strate SD urbain et une strate SD rural. Le tirage des unités primaires va se faire par strate. Au total, 18 strates seront concernées par le tirage de l'échantillon des ménages agricoles. Tenant compte de la faible proportion en ménages agricoles dans certains domaines, les strates ont été surreprésentées et d'autres sous-représentées dans l'échantillon des SD.

2.5 Taille de l'échantillon

Quelle doit être la taille de l'échantillon des ménages agricoles pour le module complémentaire ? D'une manière générale, le critère de précision des estimations et le critère du budget sont utilisés pour déterminer la taille de l'échantillon des ménages dans toute enquête auprès des ménages. **Ce sera aussi le cas de ce module.** En l'absence de données sur les précisions des estimations des enquêtes agricoles annuelles, le budget semble être le critère qui est privilégié ici dans la détermination de la taille de l'échantillon des ménages agricoles. La connaissance que l'on a des enquêtes auprès des ménages indique que pour un domaine d'étude, la taille de l'échantillon des ménages doit généralement se situer entre 800 et 1200 pour assurer des précisions d'estimation acceptables. Le tableau suivant donne la taille de l'échantillon des ménages agricoles de l'EPVA pour différentes valeurs de taille retenues pour un domaine d'étude.

Tableau 2 : Structure de la base de sondage par province

Taille pour un domaine	Taille pour l'EPVA
800	7200
900	8100
1 000	9000
1 100	9900
1 200	10800

Source : DGS/RGA 2020

Par rapport aux expériences de quelques pays de la sous-région et par rapport aux objectifs assignés à l'enquête, une taille de **9900 ménages agricoles** peut être retenue. Cette option de taille d'échantillon correspond à l'allocation d'un sous échantillon de 1100 ménages agricoles par domaine d'étude. L'inégale répartition des ménages agricoles dans le pays justifie l'utilisation de la proportionnelle. Ainsi, les Unités Primaires (UP) sont tirées selon une probabilité proportionnelle à leur taille en ménages agricoles. Concernant les tailles des échantillons des différents degrés :

- Au premier degré, tirage des SD avec probabilité proportionnelle à la taille des unités en ménages agricoles ;
- Au second degré, tirage d'un nombre fixe d'exploitation par SD-échantillon avec probabilité égale.

Ainsi, le plan de sondage qui sera appliqué est un sondage à deux degrés avec stratification induite au premier degré par celle du deuxième degré.

Au premier degré sera tiré 660 SD avec une probabilité proportionnelle à la taille et au second degré 15 ménages seront tirés agricoles par SD échantillons, soit un total de 9900 ménages pour l'ensemble du pays (Tableau 3). La population des ménages est inégalement répartie ce qui justifie un ajustement de l'échantillon par domaine afin de garantir la précision des principaux indicateurs.

Tableau 3 : Répartition de l'échantillon SD et échantillon ménage par province

Code province	Province	Nombre de SD	Nombre de ménages agricoles par province	Proportion	SD-échantillon	Ménage-échantillon
01	Estuaire	1 321	14290	0,18	159	1711
02	Haut-Ogooué	242	12230	0,16	114	1258
03	Moyen-Ogooué	123	5043	0,07	53	769
04	Ngounié	159	10318	0,13	68	1168
05	Nyanga	80	5341	0,07	39	864
06	Ogooué-Ivindo	96	7187	0,09	51	921
07	Ogooué-Lolo	101	6273	0,08	54	804
08	Ogooué-Maritime	296	3001	0,04	37	784
09	Woleu-Ntem	229	13600	0,18	84	1622
Ensemble Gabon		2 647	77 283	1	660	9 900

Source : DGS/RGA 2020

2.6 Calcul du coefficient de pondération de l'EPVA

2.6.1 Probabilités d'inclusion et poids de sondage des unités de sondage

Les notations présentées ci-après vont servir à établir les formules de définition des probabilités d'inclusion et des poids de sondage des unités de sondage pour des estimations au sein d'une strate b .

- ✚ b désigne la strate dans un domaine d'étude ;
- ✚ la strate b est composée de M_b unités primaires de sondage (UPS) d'étiquettes 1, 2, ..., M_b ; l'unité primaire i de la strate b sera notée UP_{bi} .

Au premier degré, M_b unités primaires sont tirées de la strate b selon le mode de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles des unités, la taille étant l'effectif des ménages agricoles de l'unité primaire.

Au deuxième degré, un nombre constant n_b de ménages agricoles est tiré de chaque unité primaire (ou SD agricole) échantillonnée dans la strate b .

- ✚ N_{bi} désigne la taille de l'unité primaire UP_{bi} dans la base de sondage, soit l'effectif des ménages agricoles de l'unité primaire ;
- ✚ N_b désigne la taille de la strate b , soit la somme des tailles N_{bi} des unités primaires UP_{bi} composant la strate ; il est défini par la relation

$$N_h = \sum_{i=1}^{M_h} N_{hi} \quad (1)$$

- ✚ K_{hi} désigne l'effectif des ménages agricoles de l'unité primaire ou SD i de l'unité primaire i de la strate h après les opérations de mise à jour de la liste des ménages agricoles dans cette unité secondaire ;
- ✚ P_{hi} désigne la probabilité d'inclusion de l'unité primaire UP_{hi} dans l'échantillon du 1er degré ;
- ✚ $P_{k/hi}$ désigne la probabilité de sélection du ménage agricole k de l'unité primaire i de la strate h sachant que le SD a a été tiré ;

A cause de la répartition non proportionnelle de l'échantillon et des différents taux de réponse à l'enquête parmi les strates, des poids de sondage seront calculés pour assurer la représentativité actuelle de l'échantillon au niveau national et au niveau de chaque domaine.

On démontre que les probabilités d'inclusion P_{hi} , $P_{k/hi}$ et P_{hik} ont respectivement pour expression :

$$P_{hi} = m_h \frac{N_{hi}}{N_h} * th_j \quad (2) \text{ avec } th_j \text{ la taille estimée en proportion du segment}$$

de j choisi de l'UPS de la strate h . $th_j=1$ si l'UPS de la strate h n'est pas segmentée. La somme des segments fait 1. On procède à la segmentation en présence des UPS atypique ou de taille importante par rapport aux unités de la strate.

$$P_{k/hi} = \frac{n_h}{K_{hi}} \quad (3)$$

La probabilité globale pour tirer un ménage agricole dans le SD i de la strate h est alors :

$$P_{hik} = P_{hi} \times P_{k/hi} \quad (4)$$

La composante principale du poids de sondage est l'inverse du produit des probabilités de sondage au deuxième degré. Il est calculé pour chaque SD selon la formule suivante :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{hik}} \quad (5)$$

Les poids de sondage seront ajustés par une procédure de calage sur marges (CALMAR) pour corriger les biais potentiels de sous-couverture provenant du dénombrement et de la collecte dans certaines provinces. Ensuite, sera procédé aux corrections de non-réponse au niveau du ménage agricole en appliquant les poids ajustés. Les cas particuliers des unités atypiques de probabilités d'inclusion supérieures à 1 sont traités différemment. A défaut de les segmenter on peut recalculer leur probabilité d'inclusion en tenant compte de cette particularité.

La relation (2) concerne seulement les UPS i de toute strate h ne comptant pas d'unités atypiques de probabilités d'inclusion supérieures à 1. Il en est autrement si la strate h compte des UP atypiques. En réalité, deux situations se présentent.

a) Si l'UP i de la strate h est une unité atypique, alors la probabilité d'inclusion P_{hi} a pour expression :

$$P_{hi} = 1 \quad (6)$$

parce que l'UP i a été sélectionnée d'office.

b) Pour toutes les autres UP de la strate h comptant au moins une UP atypique, la probabilité d'inclusion P_{hi} aura pour expression :

$$P_{hi} = (m_h - b_h) \frac{N_{hi}}{N_h - B_h} \quad (7)$$

où b_h et B_h sont respectivement le nombre d'UP atypiques et le cumul des tailles des UP atypiques de la strate h . L'on notera que la relation (7) se ramène à la relation (2) pour $b_h = 0$ et $B_h = 0$, ce qui est la situation de toute strate h ne possédant pas d'UP atypique.

2.6.2. Estimation des paramètres

Estimateur d'un total

Si y_{ik} est la valeur observée pour la variable d'étude y chez le ménage agricole k de l'unité primaire ***i dans une strate donnée***, alors on estime le total Y de la variable y par la grandeur \hat{Y}_{HT} d'expression :

$$\hat{Y}_{HT} = \sum_{i=1}^m \sum_{k=1}^n W_{ik} Y_{ik} \quad (6)$$

où W_{ik} est le poids de sondage du ménage agricole k de l'unité primaire i et m et n , les nombres d'unités primaires et d'unités secondaires tirées aux différents degrés de sondage.

La grandeur \hat{Y}_{HT} est appelée estimateur de Horvitz-Thompson. On montre que \hat{Y}_{HT} est un estimateur¹ linéaire sans biais du total Y pour tout plan de sondage. La mise en œuvre du calcul de la valeur de l'estimateur se fait au moyen d'un simple produit scalaire des poids W_{ik} et des valeurs y_{ik} . Les poids W_{ik} étant ceux calculés avec la formule (5).

De façon plus précise, l'estimation d'un total au moyen de l'estimateur de Horvitz-Thompson pour la province de Haut-Ogooué, par exemple, se fait en construisant un tableau de 1282 lignes (une ligne par ménage agricole tiré) et de deux colonnes, l'une réservée au poids de sondage W_{ijk} du ménage agricole et l'autre à la valeur de la variable d'étude y_{ijk} de ménage agricole. Le produit scalaire des données des deux colonnes fournit l'estimation du total recherché.

2.6.3 Estimation d'un effectif, d'une moyenne ou d'une proportion

Estimation d'un effectif

L'estimation d'un effectif n'est autre que l'estimation du total d'une variable indicatrice. Cette estimation est donc basée sur la relation (6).

¹ Ce résultat a été établi en 1952 par Horvitz et Thompson

Soit y la variable indicatrice relative à l'utilisation de tracteur pour les labours. La valeur y_{ik} de la variable indicatrice pour le ménage agricole k de l'UP i est :

- $y_{ik} = 1$ si ce ménage agricole utilise le tracteur pour les labours ;
- $y_{ik} = 0$ sinon.

Le total Y de cette variable est l'effectif des ménages agricoles de la strate étudiée qui utilisent le tracteur. Ce total est estimé par l'estimateur de Horvitz-Thompson.

Estimation d'une moyenne

De même, de l'estimateur du total, on déduit l'estimateur de la moyenne d'une variable d'étude pour un domaine d'étude. S'il s'agit d'une moyenne par ménage agricole dans un domaine d'étude, on divise le total estimé pour la variable d'étude par l'effectif total estimé des ménages agricoles du domaine d'étude.

Cas de l'estimation d'une moyenne pour l'ensemble du pays

L'estimation d'une moyenne pour l'ensemble du pays doit se faire en tenant compte de ce que la répartition de l'échantillon des ménages agricoles selon les domaines d'étude n'est pas uniforme. En conséquence, l'estimation d'une moyenne au niveau national doit être une moyenne pondérée des estimations des domaines d'étude, les coefficients de pondération devant obéir à la structure des domaines d'étude dans la base de sondage et non à celle de l'échantillon.

Estimation d'une proportion

L'estimation d'une proportion n'est autre que l'estimation de la moyenne d'une variable indicatrice. L'estimation de cette moyenne particulière se fait donc comme cela est indiqué plus haut avec le traitement spécial à donner à l'estimation d'une proportion au niveau national.

Remarque : En cas de non réponses totales aux différents degrés, les poids de sondage initiaux W_{ijk} doivent être redressés et ce sont les poids redressés qui seront pris en compte dans le produit scalaire.

2.7 Outils de collecte

2.7.1 Questionnaires et manuels d'instruction

Les questionnaires et manuels d'instruction conçus pour la collecte des données de l'EPVA sont présentés dans le tableau ci-dessous avec un rappel de leur contenu.

Tableau 4 : Questionnaires et manuels d'instruction conçus pour la collecte

Type de document	Niveau	Contenu
<i>Fiche de dénombrement</i>	Secteur de Dénombrement	
		I-Identifiants géographiques du ménage
		II-Renseignements de contrôle
		Section 0 : Dénombrement des structures du Secteur de Dénombrement (SD)
		Section 1 : Dénombrement des ménages
	Ménage agricole	

<i>Module complémentaire</i>	I-Identifiants géographiques du ménage
	II Localisation géographique du ménage
	III-Renseignements de contrôle
	Cahier 1 :
	Section 1 : Caractéristiques socio-démographiques des membres du ménage
	Section 2 : Logement et cadre de vie
	Section 3 : Sécurité alimentaire
	Section 4 : Matériels et équipements agricoles de l'exploitant
	Section 5 : Exploitant agricole
	Section 6 : Exploitants pratiquant l'agriculture vivrière
	Section 7 : Exploitant pratiquant l'élevage
	Cahier 2 :
	Section 1 : Inventaire et caractéristiques des parcelles
	Section 2 : Pratiques agricoles
	Cahier 3 :
	Section 1 : Caractéristiques de l'élevage du ménage
	Cahier 4 :
	Section 1 : Mesure des parcelles
	Section 2 : Pose de carrés de densité
	Section 3 : Récolte du carré de rendement
Section 4 : Estimation de la production	
Section 5 : Conservation, transformation et stockage	
Section 5 : Principales difficultés du village par type d'activité	
<i>Manuel concepts et définitions</i>	Agent enquêteur et tout le reste du personnel participant à la collecte ou au traitement
	Note de présentation
	Chapitre 1 : Concepts liés à l'agriculture
	Chapitre 2 : Concepts liés à l'élevage
	Autres concepts
<i>Manuel de l'agent enquêteur</i>	Agent enquêteur et tout le reste du personnel participant à la collecte ou au traitement
	1. Introduction
	2. Objectif de l'enquête
	3. Déroulement de l'enquête
	4. Instructions générales aux enquêteurs
	5. Comment conduire une interview
	6. Quelques concepts et définitions
	7. Instructions pour le remplissage des questionnaires
	8. Annexes
<i>Manuel du chef d'équipe</i>	Chef d'équipe et personnel d'encadrement chargé de la collecte
	1. Introduction
	2. Présentation de l'EPVA
	3. Comportement du chef d'équipe
	4. Tâches ou responsabilité du chef d'équipe

Source : l'EPVA 2022

2.7.2 Matériels techniques

Une grande partie du matériel technique (matériel informatique et de mesure) a été acquis sur l'UTF/GAB/012/GAB signé avec la FAO et l'autre partie du matériel (matériel de terrain) a été acheté par la CNTIPPEE. Il comprend le matériel informatique, le matériel de mesure, le matériel de terrain et les kits pour le personnel de collecte. La répartition par province, en ce qui concerne certains types de matériel est donnée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Matériels techniques par province

Provinces	Ordinateurs portables	Tablettes	GPS	Imprimantes/photocopieurs	Rétroprojecteurs
Coordination Nationale	3	2	0	1	0
ESTUAIRE	4	40	16	1	1
HAUT-OGOUE	3	25	10	0	0
MOYEN-OGOUE	1	15	6	1	1
NGOUNIE	3	15	8	0	1
NYANGA	1	10	4	0	0
OGOUE-IVINDO	1	15	6	0	0
OGOUE-LOLO	1	15	6	0	0
OGOUE-MARITIME	1	10	4	0	1
WOLEU-NTEM	2	20	8	0	1
Ensemble GABON	20	165	68	3	5

Source : l'EPVA 2022

2.7.3 Applications informatiques

L'application Survey Solutions (Suso), développée par la Banque Mondiale a été utilisée pour développer les applications de collecte de données. C'est une application libre développée sur CAPI et intégrant des fonctionnalités comme la gestion des équipes de collecte, la saisie de données, la vérification et la correction des données, le suivi des opérations sur le terrain, l'exportation et la gestion des données, etc. Il est utilisé pour des enquêtes à petites et grandes échelles (sondage et recensement), quel que soit le domaine d'études (enquête agricole, enquête d'entreprise, enquête ménage, etc.).

Son choix a été motivé par : i) l'expérience acquise dans son utilisation lors de la phase de dénombrement du RGA ; (ii) l'accès et l'apprentissage relativement plus faciles de Survey Solutions pour des nouveaux utilisateurs.

Pour le traitement des données (apurement et tabulation), l'EPVA a utilisé le logiciel STATA versions 15 et 17. Des programmes spécifiques ont été développés à cet effet.

2.8 Dispositifs de collecte

2.8.1 Moyens humains

Le personnel d'encadrement de l'EPVA est constitué de un (1) Headquarter et de vingt-un (21) superviseurs d'applications. Il a été sélectionné parmi les cadres du BCRGA, les agents en service à la Direction Générale de la Statistique (DGS) et des contractuels.

Comme personnel de terrain, l'EPVA a opté pour le recrutement local. Leur sélection s'est faite sur examen de dossier d'abord, ensuite par entretien et par test post-formation des connaissances.

Les agents enquêteurs au nombre de 160, répartis en équipes de 4 ont eu pour missions d'administrer les questionnaires (fiche de dénombrement et questionnaire module complémentaire) et de synchroniser les données par Web. Quant aux chefs d'équipe (40 au total), ils ont eu pour rôles d'assigner les ménages agricoles échantillons aux enquêteurs, de contrôler et valider la qualité des données issues du terrain, de synchroniser les données via le Web et d'assurer le suivi des équipes.

Tableau 6 : Répartition des agents retenus par province selon l'administration et le sexe

Province	Agriculture	Chômeurs	Total	Sexe		
				M	F	Total
Estuaire	15	60	75	42	33	75
Haut-Ogooué	8	17	25	14	11	25
Moyen-Ogooué	4	11	15	9	6	15
Ngounié	8	7	15	10	5	15
Nyanga	5	5	10	8	2	10
Ogooué-Ivindo	3	12	15	12	3	15
Ogooué-Lolo	4	11	15	9	6	15
Ogooué-Maritime	3	7	10	3	7	10
Woleu-Ntem	10	10	20	6	14	20
Ensemble Gabon	60	140	200	113	87	200
%	30	70	100	56,5	43,5	100

Source : EPVA, décembre 2022

La collecte est basée sur un système informatisé et de remontée d'information du terrain au niveau central. Ce système est animé par un personnel d'encadrement (comprenant les membres du BCRGA) dont le nombre, la description des missions et le niveau d'affectation géographique est présenté dans le tableau ci-dessous.

Le personnel national a reçu l'appui technique de fonctionnaires de la FAO (Siège à Rome et Bureau régional à Accra), de consultants internationaux (un statisticien et un informaticien) et d'un consultant national en communication.

Tableau 7 : Personnel du système informatisé de collecte et de transfert des données : postes, missions et affectation

Catégorie personnel	Description des missions	Nombre	Composition et répartition	Affectation
Headquarter et Superviseur des applications (IT)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gère le système et tous ses utilisateurs ▪ Connecte et déconnecte les équipements informatiques (tablettes et ordinateurs portables) du système. ▪ Assigne les SD aux équipes ▪ Contrôle la qualité des données issues du terrain ▪ Synchronise les données (Bluetooth & Web) ▪ Assure le bon fonctionnement des applications 	22	<ul style="list-style-type: none"> - <u>1 personne</u> : Headquarter - <u>21 superviseurs des applications</u> (1 à 3 SA par province, excepté dans la province de l'Estuaire) 	Niveau central et provincial
Facilitateur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visualise l'avancement du travail du terrain (Rapports et tableaux de bord) 	9	<ul style="list-style-type: none"> - Directeurs provinciaux d'agriculture 	Niveau provincial
Observateur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visualise l'avancement du travail du terrain (Rapports et tableaux de bord) 	4	<ul style="list-style-type: none"> - Directeurs nationaux, Coordonnateurs nationaux 	Niveau national et provincial
Total		35		

Source : Stratégie de collecte de l'EPVA 2022

2.8.2 Moyens logistiques

Les moyens logistiques utilisés sont les véhicules du projet (11) mis à la disposition de l'EPVA à la mi-mai, les taxis/clandos (transport intra-zone mis à disposition au mois d'avril puis supprimé lors de la mise à disposition des 10 véhicules du projet) et les embarcations qui ont été louées pour une durée totale de 153 jours.

Tableau 8 : Moyens logistiques mobilisés par province

Provinces	Véhicules	Embarcations (Nombre de jours)
COORDINATION NATIONALE	1	
ESTUAIRE	2	
HAUT-OGOUE	1	
MOYEN-OGOUE	1	41
NGOUNIE	1	
NYANGA	1	12
OGOUE-IVINDO	1	14
OGOUE-LOLO	1	8
OGOUE-MARITIME	1	78
WOLEU-NTEM	1	
ENSEMBLE GABON	11	153

2.9 Traitement et analyse des données

Cette activité a démarré par un atelier-retraite de certains cadres du BCRGA et des personnes ressources, tenu à Lambaréné du 26 septembre au 6 octobre 2023. Cet atelier avait pour objectif principal d'éditer et d'analyser les tableaux de fréquences (tri à plat) des variables essentielles de la fiche de dénombrement et du module complémentaire afin d'identifier les erreurs et de définir pour chacune d'elle, la méthode de correction la plus appropriée. Notons que les tableaux de fréquences permettent aux analystes d'observer de visu, la configuration des différentes réponses obtenues pour chaque variable. Quel est le niveau de mesure de la variable (ordinaire, nominale ou quantitative), ou la distribution des différentes valeurs obtenues (nombre et pourcentage de cas saisis, de réponses valides, de réponses manquantes, de réponses inattendues ou aberrantes, etc.). Cela permet également de décider de quoi corriger, recoder, redresser ou supprimer, et de comment procéder. Il permet aussi de déterminer les seuils de tolérance du pourcentage de non réponses au-delà desquels, une méthode de correction automatique sera appliquée.

Le même exercice s'est poursuivi lors du second atelier à Lambaréné du 11 au 21 octobre 2023. Le document des spécifications de contrôles de cohérence élaboré par la section méthodologie et analyse a été révisé et actualisé. Les différents problèmes ainsi identifiés ont donné lieu à l'élaboration de programmes d'apurement et de traitement informatique qui ont été appliqués à l'ensemble des données collectées en vue de produire un fichier corrigé pour l'édition des résultats.

Toutes les données des unités recensées ont été analysées et évaluées, sur la base d'un score minimum établi pour valider les variables essentielles. Celles qui n'ont pas atteint le score minimal ont été retirées de la base de données finale qui a servi à la tabulation. Le souci étant de ne pas altérer les données par un taux élevé de non réponses. Ces situations sont détaillées dans la suite du rapport. La validation des données a été participative, avec l'examen des tableaux de fréquences de toutes les variables et a porté, entre autres, sur les critères suivants : exhaustivité, cohérence et vraisemblance.

2.10 Difficultés rencontrées de l'EPVA et solutions apportées

Tableau 9 : Problèmes rencontrés au cours de la collecte et solutions apportées

N°	Type de problème	Solution apportée	Observations
Mise à disposition de moyens matériels et financiers			
1	Indentification difficile de certains SD à cause de l'absence de limites fiables	Reconnaissance des SD mitoyens, recours aux agents de la DGSTAT, reconstitution des anciens repères auprès des ménages, utilisation des repères d'anciennes opérations toujours présentes sur certaines habitations (RGA, RGPI p. exemple)	
2	Faible impact de la sensibilisation auprès des populations cibles et des leaders d'opinions	Déplacement du Ministre de l'agriculture dans certaines provinces et suivi de certaines des autres recommandations de la mission FAO de février 2020 (distribution de supports), sensibilisation des équipes elles-mêmes à travers les autorités locales, les églises et les mosquées, utilisation quelquefois d'interprètes auprès des communautés étrangères installées dans le pays, recours à des ambassades (Mali, Sénégal, entre autres) pour sensibiliser leurs ressortissants	La sensibilisation a été le maillon faible dans la mise en œuvre du RGA. Elle a été très superficielle et a le plus souvent suivi les activités au lieu de les précéder. Elle a donc été plus réactive que proactive. Il apparaît clairement que la stratégie de communication n'a pas eu l'adhésion de toutes parties prenantes au Projet.
3	Mise en place tardive des moyens matériels dans les provinces (carburant, forfaits internet, badges, questionnaires physiques, etc.)	Attente observée	
4	Manque de dispositif adéquat au niveau central pour ravitailler les équipes sur le terrain	Recours aux missions de supervision ponctuelles	
6	Manque de SIM pour les tablettes	Achat par les équipes elles-mêmes	
7	Insuffisance de bureaux équipés pour les équipes de terrain pour leur briefing	Certaines équipes ont eu recours à des solutions de fortune (domiciles, propres bureaux)	
8	Insuffisance des frais de communication alloués (appel téléphonique, forfait internet) pour l'ensemble du personnel de collecte et leur renouvellement tardif	Revue à la hausse pour chaque catégorie d'agent lors de la deuxième phase de collecte. Les agents de bonne volonté ont procédé au renouvellement avant leur dotation.	Il y a lieu aussi de noter l'utilisation non judicieuse des crédits de communication par certains agents
9	Insuffisance des dotations en carburant des superviseurs d'application due souvent à leur uniformisation et renouvellement tardif	Des dotations supplémentaires ont été allouées le dernier mois de collecte	Les distances à parcourir sont différentes

10	Insuffisance de véhicules dans certaines provinces, leur mauvaise affectation et le mauvais état de certains	Utilisation du véhicule restant ou réparation sur les propres moyens des superviseurs, quelques locations en fin d'opération	Certains superviseurs avec un seul véhicule pour plusieurs départements alors que d'autres avec le même moyen ne couvrait qu'un seul
11	Surcharge des véhicules (plus de 5 personnes avant Covid, plus de 3 personnes pendant Covid)	Plusieurs allers-retours effectués afin de respecter les mesures de sécurité	Des interpellations par les forces de sécurité
12	Retards dans le paiement des salaires du personnel de terrain	Attente observée	
13	Manque de frais de communication pour les chauffeurs	Frais payés le dernier mois de la collecte	
14	Manque de caisse de menues dépenses pour les superviseurs pour faire face à des dépenses comme des pannes de véhicules	Statu quo	La CNTIPPE n'a pas accédé à la requête de la Coordination du RGA
15	Inadaptation des cartes de carburant à certaines zones (société émettrice absente ou inopérante)	Multiplication des sociétés de distribution à la fin de la collecte, déploiement d'autres stratégies : faire le plein de carburant dans les villes ou recourir aux réserves transportées dans des bidons d'essence	
16	Prise en charge sanitaire du personnel de terrain inadaptée (certains agents n'avaient pas les moyens de se prendre en charge avant le remboursement par l'assurance)	Initiatives souvent prises par les équipes elles-mêmes (cas de morsure de serpent).	Les conditions d'assurance ne prenaient pas en compte certains sinistres
Problèmes liés à l'administration des questionnaires			
17	Insécurité des agents à la suite de rumeurs d'enlèvement d'enfants (surtout dans l'Estuaire) et la survenue de la Covid-19	Arrêt temporaire de la collecte dans l'Estuaire pour sensibiliser la population sur les rumeurs, adoption de la distanciation sociale acceptée par certains ménages, réorganisation des conditions de transport dans les véhicules	
18	Couvre-feu instauré à 18 heures après la survenue de la Covid-19 et qui obligeait les agents à quitter tôt le soir le terrain, moment propice pour rencontrer les ménages indisponibles	Observation du couvre-feu	
19	Interruption de la collecte du 04 avril au 15 septembre 2020 (soit 5,5 mois) à cause de la Covid-19 ayant entraîné une certaine démobilitation et un nombre élevé de questionnaires partiellement remplis	Attente observée jusqu'à la levée de certaines restrictions	

20	Faible autonomie de certaines tablettes (5-6 heures) et insuffisance de batteries rechargeables (3 pour 7 agents)	Recharge des tablettes dans les ménages qui l'acceptaient, déconnexion d'internet jusqu'au moment de synchronisation des données	
21	Retard observé en début de collecte dans l'assignation des ménages agricoles (plus d'une semaine dans certaines provinces)	Réorganisation de l'équipe chargée des assignations	
22	Indisponibilité des unités à enquêter (ménages, exploitations modernes et semi-modernes, OPA)	Prise de trois rendez-vous au minimum et passage au ménage suivant	
23	Refus des unités à enquêter (ménages, exploitations modernes et semi-modernes, OPA)	Recours au chef d'équipe, au superviseur et aux autorités locales au besoin avant d'abandonner	
24	Absence prolongée des unités à enquêter (ménages agricoles)	Interview par téléphone quand le contact téléphonique existe et que l'interlocuteur accepte	Forte consommation de crédit téléphonique
26	Manque de sincérité de certains enquêtés (ménages déclarés agricoles alors qu'ils ne le sont pas et vice versa)	Sensibilisation par les équipes	
27	Difficulté d'accès aux structures sous garde des forces de défense et de sécurité	Correspondances envoyées mais certaines ont persisté dans le refus	
28	Difficultés d'accès à certains villages à cause de contraintes naturelles (cours d'eau, nature du terrain)	Mise à disposition d'embarcations surtout au cours du dernier mois, utilisation de motos ou de pirogues	
30	Fonctionnement du programme de saisie donne des possibilités aux agents de sauter certaines questions	Possibilités de correction de certaines erreurs lors de l'apurement des données	Le logiciel Survey Solutions ne bloque pas la saisie mais souligne en couleur les incohérences. Il appartenait aux chefs d'équipe et aux superviseurs de vérifier et faire corriger ces cas
31	Arrêts inattendus (bugs) de l'application après plusieurs heures de travail au cours d'une journée	Redémarrer la machine, fermer les applications et supprimer les données non nécessaires de la mémoire vive de la tablette	
32	Insuffisance de contrôle après saisie par certains chefs d'équipe et superviseurs	Situation améliorée après l'utilisation des superviseurs assistants comme chefs d'équipe au cours de la deuxième phase	Certains superviseurs assistants chargés de ce contrôle n'ont pas été à la hauteur au cours de la première phase
34	L'instabilité du réseau Internet dans certaines zones rendant difficile la synchronisation des données	Attente de l'amélioration du réseau ou déplacement dans une zone propice	

36	Problème de réception ou d'envoi des données par les agents recenseurs	Mise à jour du système d'exploitation Android ou de l'application Interviewer	
----	--	---	--

Source : l'EPVA 2022

PARTIE II : RESULTATS DE L'ANALYSE

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES, DE LA POPULATION ET DES EXPLOITANTS AGRICOLES

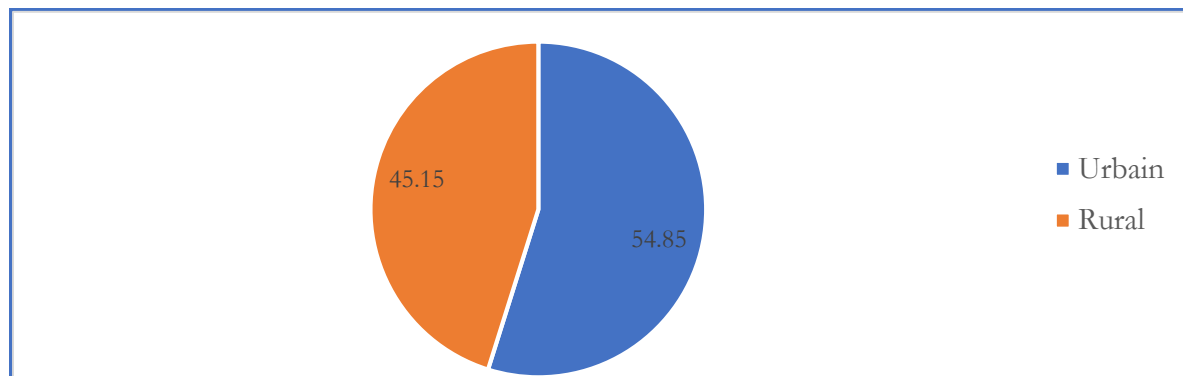
3.1 Caractéristiques des ménages agricoles

Dans le cadre cette enquête, un ménage agricole se définit comme étant un ménage ayant au moins un membre qui pratique une activité agricole à son propre compte ou au compte du ménage.

Tableau 10 : Répartition des ménages agricoles par province selon le milieu de résidence

Province	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural			
	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	11926	80,38	2910	19,62	14837	100
HAUT-OGOUE	10413	71,62	4127	28,38	14540	100
MOYEN-OGOUE	1818	35,64	3283	64,36	5100	100
NGOUNIE	6364	61,91	3915	38,09	10279	100
NYANGA	3676	72,86	1369	27,14	5045	100
OGOUE-IVINDO	2741	37,12	4643	62,88	7383	100
OGOUE LOLO	2237	41,42	3164	58,58	5402	100
OGOUE MARITIME	1402	41,73	1957	58,27	3359	100
WOLEU-NTEM	3067	22,5	10560	77,5	13626	100
ENSEMBLE GABON	43643	54,85	35928	45,15	79571	100

Graphique 1 : Répartition des ménages agricoles par Milieu de résidence



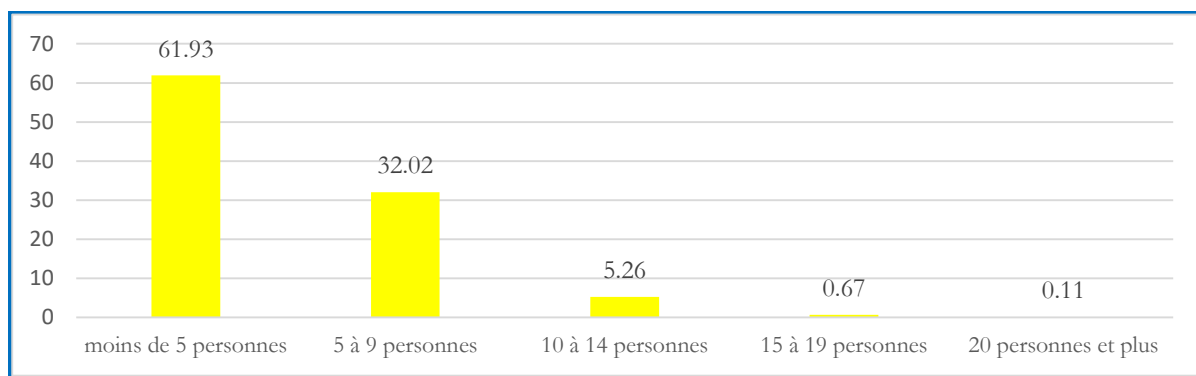
De façon générale, on note que les ménages agricoles (agriculture vivrière et l'élevage) se retrouvent majoritairement en milieu urbain avec 54,85% contre 45,15% en milieu rural.

C'est dans la province de l'Estuaire que le phénomène est beaucoup plus accentué, avec (80,38%) de ménages agricoles en milieu urbain contre 19,62% en milieu rural, suivi de la Nyanga, (72,86%) en urbain contre 27,14% en milieu rural. Par contre, la tendance est inversée dans la province du Woleu-Ntem avec moins de ménages agricoles en milieu urbain (22,5%) contre 77,5% en milieu rural.

Tableau 11: Répartition des ménages agricoles selon la taille

Provinces	Taille du ménage agricole										Ensemble	
	moins de 5 personnes		5 à 9 personnes		10 à 14 personnes		15 à 19 personnes		20 personnes et plus			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	8488	57,21	5320	35,86	882	5,94	128	0,86	19	0,13	14837	100
HAUT-OGOOUÉ	7814	53,75	5716	39,32	832	5,72	161	1,11	16	0,11	14540	100
MOYEN-OGOOUÉ	3543	69,47	1386	27,18	146	2,86	25	0,48	-	-	5100	100
NGOUNIE	6622	64,43	3037	29,55	604	5,87	-	-	16	0,15	10279	100
NYANGA	2916	57,8	1769	35,06	324	6,43	36	0,72	-	-	5045	100
OGOOUÉ –IVINDO	3544	48,01	3126	42,33	550	7,44	142	1,93	22	0,29	7383	100
OGOOUÉ- LOLO	3357	62,14	1692	31,32	350	6,48	3	0,06	-	-	5402	100
OGOOUÉ -MARITIME	2705	80,53	621	18,49	33	0,99	-	-	-	-	3359	100
WOLEU –NTEM	10289	75,51	2815	20,66	468	3,44	41	0,3	13	0,1	13626	100
ENSEMBLE GABON	49279	61,93	25482	32,02	4189	5,26	536	0,67	85	0,11	79571	100

Graphique 2 : Répartition des ménages agricoles selon la taille



L'enquête a dénombré au total 79571 ménages agricoles. La majorité de ces ménages (49279) ont une taille de moins de 5 personnes, soit 61,93%, cette tendance est permanente dans toutes les provinces du Gabon. Les ménages ayant 5 à 9 personnes viennent en deuxième position (25482), soit 32,02%.

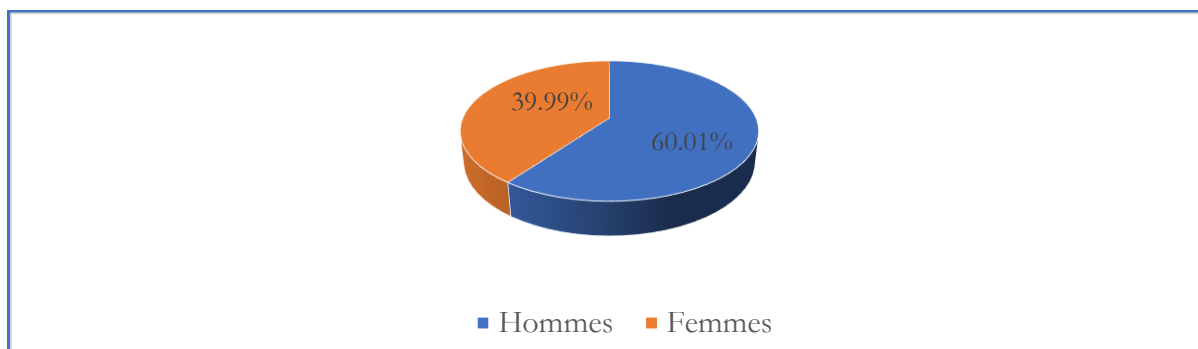
On note par ailleurs que, la proportion des ménages agricoles ayant 20 personnes et plus est dérisoire au Gabon, 85 sur un total de 79571 ménages agricoles, soit 0,11%.

Tableau 12 : Répartition des ménages agricoles par province selon le sexe du CM

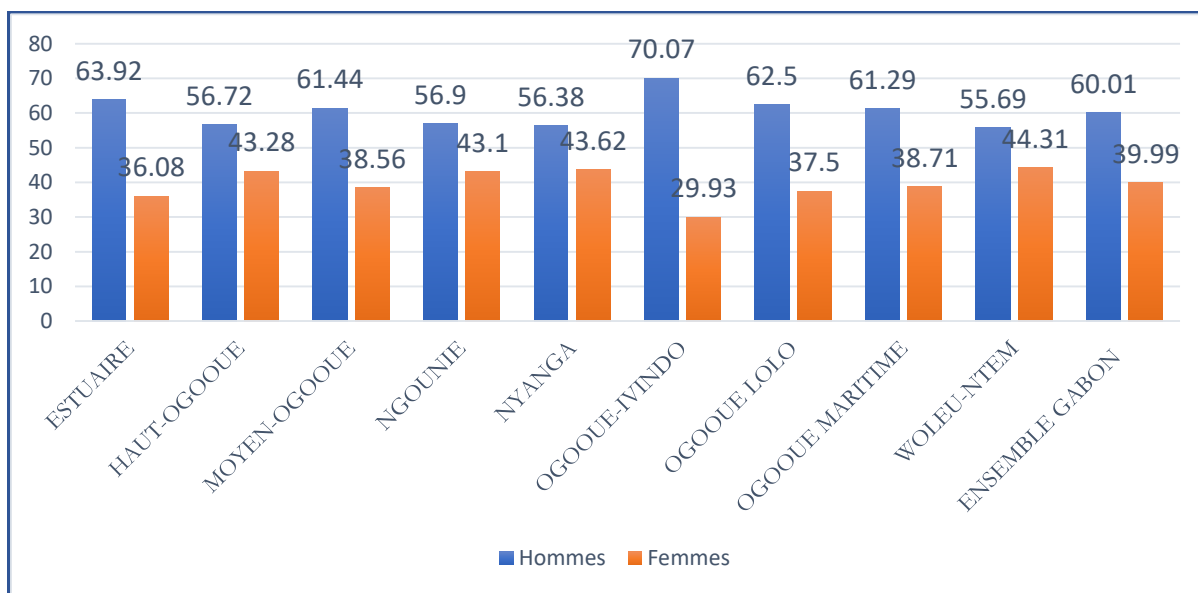
Province	Sexe du CM				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	9484	63,92	5353	36,08	14837	100
HAUT-OGOOUÉ	8246	56,72	6293	43,28	14540	100
MOYEN-OGOOUÉ	3134	61,44	1967	38,56	5100	100
NGOUNIE	5849	56,9	4430	43,1	10279	100
NYANGA	2844	56,38	2201	43,62	5045	100
OGOOUÉ-IVINDO	5174	70,07	2210	29,93	7383	100
OGOOUÉ LOLO	3376	62,5	2026	37,5	5402	100
OGOOUÉ MARITIME	2059	61,29	1300	38,71	3359	100
WOLEU-NTEM	7589	55,69	6038	44,31	13626	100

ENSEMBLE GABON	47754	60,01	31817	39,99	79571	100
----------------	-------	-------	-------	-------	-------	-----

Graphique 3: Répartition des ménages agricoles selon le sexe du CM



Graphique 4 : Répartition des ménages agricoles par province selon le sexe du CM



Les résultats montrent que la majorité des ménages agricoles (47754) du Gabon sont gérés par les hommes, soit 60,01% contre 39,99% (31817) ménages gérés par les femmes.

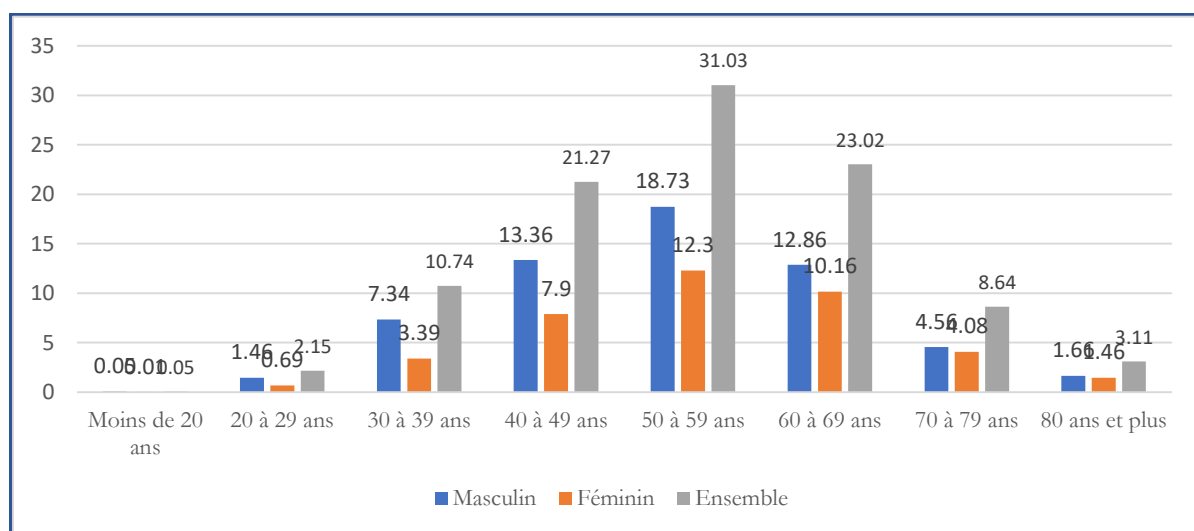
Cette domination masculine est vérifiée dans l'ensemble des provinces. C'est dans la province de l'Ogooué-Ivindo que le phénomène est beaucoup plus marquant (5174), soit 70,07% de chefs de ménages masculin contre (2210) 29,93% de chefs de ménages de sexe féminin. La province de l'Estuaire vient après celle de l'Ogooué-Ivindo; 63,92% pour les hommes et 36,08% pour les femmes.

Tableau 13 : Répartition des ménages agricoles par province selon l'âge et le sexe du CM

Groupe d'âge	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	nb	%	nb	%	nb	%
Moins de 20 ans	36	0.05	4	0.01	39	0.05
20 à 29 ans	1159	1.46	548	0.69	1707	2.15

30 à 39 ans	5844	7.34	2701	3.39	8545	10.74
40 à 49 ans	10634	13.36	6287	7.90	16921	21.27
50 à 59 ans	14905	18.73	9787	12.30	24692	31.03
60 à 69 ans	10230	12.86	8087	10.16	18317	23.02
70 à 79 ans	3630	4.56	3245	4.08	6875	8.64
80 ans et plus	1317	1.66	1159	1.46	2476	3.11
ENSEMBLE GABON	47754	60.01	31817	39.99	79571	100

Graphique 5 : Répartition des ménages agricoles par groupe d'âge et le sexe du CM



Les données ci-dessus indiquent que la majorité des chefs de ménages agricoles appartiennent au groupe d'âge 50-59 ans, soit 31,03%.

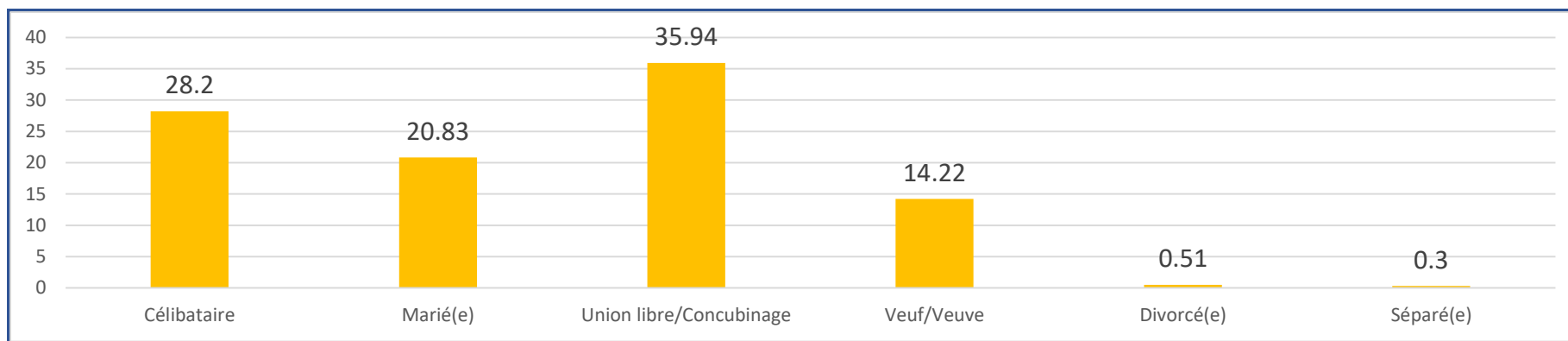
Quel que soit le groupe d'âge, les hommes sont majoritaires. La majorité des chefs de ménage de sexe masculin (14905) appartiennent au groupe d'âge 50 -59 ans, soit 18,73% contre 12,3% de sexe féminin.

Les chefs de ménages appartenant au groupe d'âge de moins de 20 ans représentent seulement 0,05%

Tableau 14: Répartition des ménages agricoles par province selon le statut matrimonial du CM

Provinces	Situation matrimoniale												Ensemble	
	Célibataire		Marié(e)		Union libre/Concubinage		Veuf/Veuve		Divorcé(e)		Séparé(e)			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	3 624	24,42	4 174	28,13	5 262	35,47	1 591	10,72	121	0,82	65	0,44	14 837	100
HAUT-OGOOUÉ	4 611	31,71	2 504	17,22	5 422	37,29	1 943	13,37	45	0,31	15	0,1	14 540	100
MOYEN-OGOOUÉ	1 590	31,17	986	19,33	1 854	36,35	571	11,2	22	0,44	77	1,5	5 100	100
NGOUNIE	3 575	34,78	1 487	14,47	3 733	36,31	1 471	14,31	-	-	14	0,13	10 279	100
NYANGA	1 419	28,12	824	16,32	1 955	38,74	837	16,6	3	0,05	8	0,16	5 045	100
OGOOUÉ –IVINDO	1 346	18,23	919	12,44	4 214	57,07	786	10,64	94	1,28	25	0,34	7 383	100
OGOOUÉ- LOLO	1 589	29,42	716	13,25	2 312	42,81	759	14,05	26	0,48	-	-	5 402	100
OGOOUÉ -MARITIME	1 444	42,98	368	10,96	1 344	40,01	175	5,21	8	0,23	21	0,61	3 359	100
WOLEU –NTEM	3 242	23,79	4 595	33,72	2 506	18,39	3 181	23,34	84	0,62	18	0,13	13 626	100
ENSEMBLE GABON	22 439	28,2	16 573	20,83	28 601	35,94	11 314	14,22	404	0,51	242	0,3	79 571	100

Graphique 6: Répartition de la population agricole selon la situation matrimoniale du CM



La majorité des ménages agricoles sont gérés par chefs de ménages qui vivent en union libre, (28601) soit 35,94%, suivis des ménages dont les chefs sont célibataires, (22439) soit 28,2%.

Cette tendance est identique dans la totalité des provinces, à l'exception de la province du Woleu-Ntem où la plus part des chefs de ménages agricoles sont mariés, soit 33,72% contre 18,39% de chefs de ménages vivant en union libre.

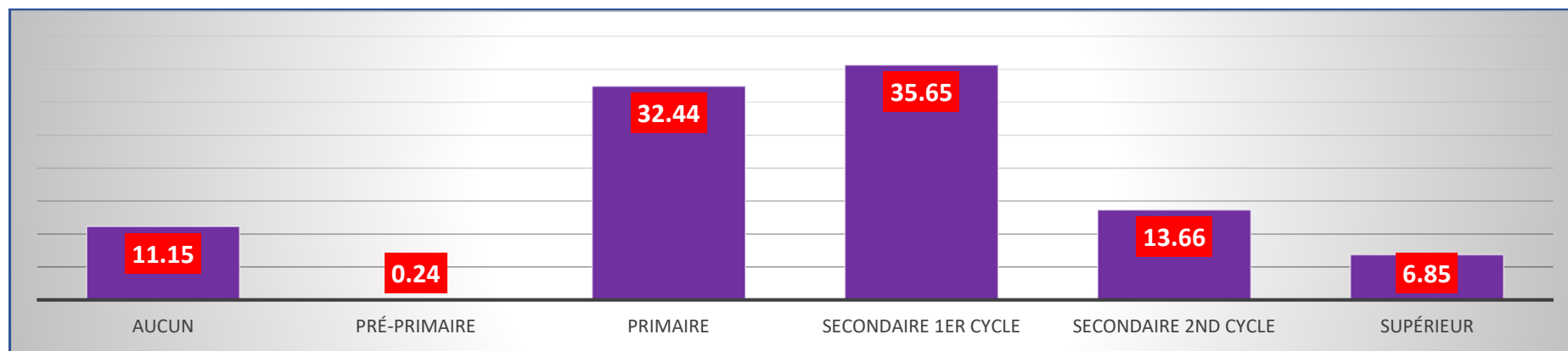
La proportion des ménages agricoles ou les chefs sont séparés est de 0,3% (241 sur 79571).

Tableau 15 : Répartition des ménages agricoles par province selon le niveau d'instruction du CM

Provinces	Niveau d'instruction												Ensemble	
	Aucun		Pré-primaire		Primaire		Secondaire 1 ^{er} cycle		Secondaire 2 nd cycle		Supérieur			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	837	5,64	93	0,63	3 341	22,52	5 032	33,91	3 130	21,1	2 403	16,2	14 837	100
HAUT-OGOOUÉ	1 527	10,5	24	0,16	5 156	35,46	5 553	38,19	1 545	10,63	736	5,06	14 540	100
MOYEN-OGOOUÉ	199	3,89	-	-	1 728	33,87	2 222	43,57	739	14,49	213	4,17	5 100	100
NGOUNIE	2 137	20,79	16	0,15	3 380	32,88	3 233	31,45	1 080	10,51	433	4,21	10 279	100
NYANGA	639	12,67	16	0,32	2 004	39,72	1 680	33,3	481	9,53	225	4,46	5 045	100

OGOOUÉ - IVINDO	714	9,67	-	-	2 964	40,14	2 754	37,3	708	9,59	243	3,3	7 383	100
OGOOUÉ- LOLO	840	15,54	13	0,25	1 895	35,09	1 953	36,16	542	10,03	158	2,92	5 402	100
OGOOUÉ - MARITIME	241	7,16	18	0,53	1 485	44,2	1 013	30,17	392	11,68	210	6,26	3 359	100
WOLEU - NTEM	1 741	12,78	14	0,11	3 861	28,33	4 928	36,17	2 250	16,51	832	6,11	13 626	100
ENSEMBL E GABON	8 874	11,15	195	0,24	25 812	32,44	28 369	35,65	10 868	13,66	5 453	6,85	79 571	100

Graphique 7: Répartition des CM selon le niveau d'instruction



De façon globale, on note que la majorité des chefs de ménages agricoles a un nouveau d'instruction secondaire premier cycle soit 35,65% (28369 sur 79571). Cette tendance dénote quelques disparité à savoir ; la Ngounié (31,45% secondaire 1^{er} cycle contre 32,88% primaire), la Nyanga (39,72% pour le primaire contre 33,3% pour le secondaire 1^{er} cycle), l'Ogooué-Ivindo (40,14% primaire contre 37,3% secondaire 1^{er} cycle) et l'Ogooué-Maritime (44,2% pour le primaire contre 30,17% secondaire 1^{er} cycle) où les chefs de ménages ont majoritairement un niveau primaire.

Tableau 16: Graphique 8 : Répartition des ménages agricoles par province selon le niveau d'alphabétisation du CM

Provinces	Sait lire et écrire				Ensemble	
	Oui		Non		nb	%
	nb	%	nb	%		
ESTUAIRE	13 664	92,1	1 173	7,9	14 837	100
HAUT-OGOOUÉ	12 445	85,6	2 094	14,4	14 540	100
MOYEN-OGOOUÉ	4 750	93,13	350	6,87	5 100	100
NGOUNIE	7 972	77,59	2 302	22,41	10 274	100
NYANGA	4 033	79,93	1 012	20,07	5 045	100
OGOOUÉ –IVINDO	6 286	85,13	1 098	14,87	7 383	100
OGOOUÉ- LOLO	4 319	79,95	1 083	20,05	5 402	100
OGOOUÉ -MARITIME	3 080	91,67	280	8,33	3 359	100
WOLEU –NTEM	11 419	83,83	2 202	16,17	13 621	100
ENSEMBLE GABON	67 966	85,43	11 595	14,57	79 561	100

Au niveau national, les résultats indiquent que les CM savent lire et écrire (67 966 sur 11 595), soit 85,43% contre 14,57% qui ne savent ni lire ni écrire. Cette tendance est observée dans toutes les provinces. Il est à remarquer que le niveau d'alphabétisation dans toutes les provinces se situe au-dessus 75%.

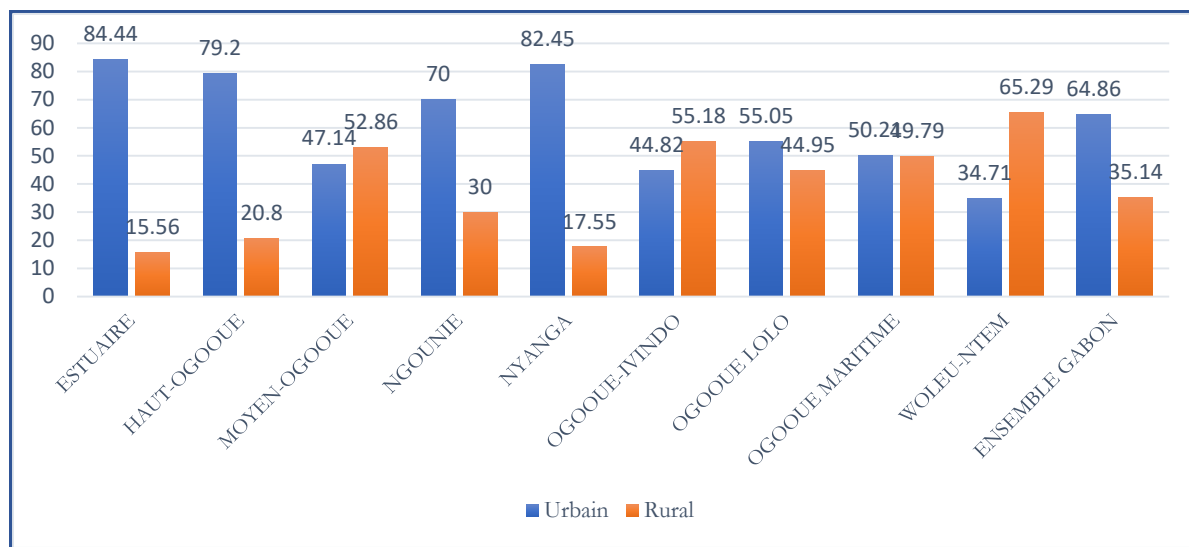
3.2. Caractéristiques de la population agricole

Une population agricole se définit comme étant l'ensemble des personnes physiques qui résident dans les ménages agricoles.

Tableau 17 : Répartition de la population agricole par province selon le milieu de résidence

Province	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural		nb	%
	nb	%	nb	%		
ESTUAIRE	55519	84,44	10227	15,56	65745	100
HAUT-OGOOUÉ	52605	79,2	13814	20,8	66419	100
MOYEN-OGOOUÉ	8895	47,14	9976	52,86	18871	100
NGOUNIE	28634	70	12272	30	40906	100
NYANGA	18471	82,45	3931	17,55	22402	100
OGOOUÉ-IVINDO	17187	44,82	21159	55,18	38346	100
OGOOUÉ LOLO	12536	55,05	10238	44,95	22774	100
OGOOUÉ MARITIME	4728	50,21	4687	49,79	9415	100
WOLEU-NTEM	15877	34,71	29868	65,29	45745	100
ENSEMBLE GABON	214451	64,86	116172	35,14	330623	100

Graphique 8 : Représentation de la population agricole par province selon le milieu de résidence



Graphique 9 : Répartition de la population agricole par province



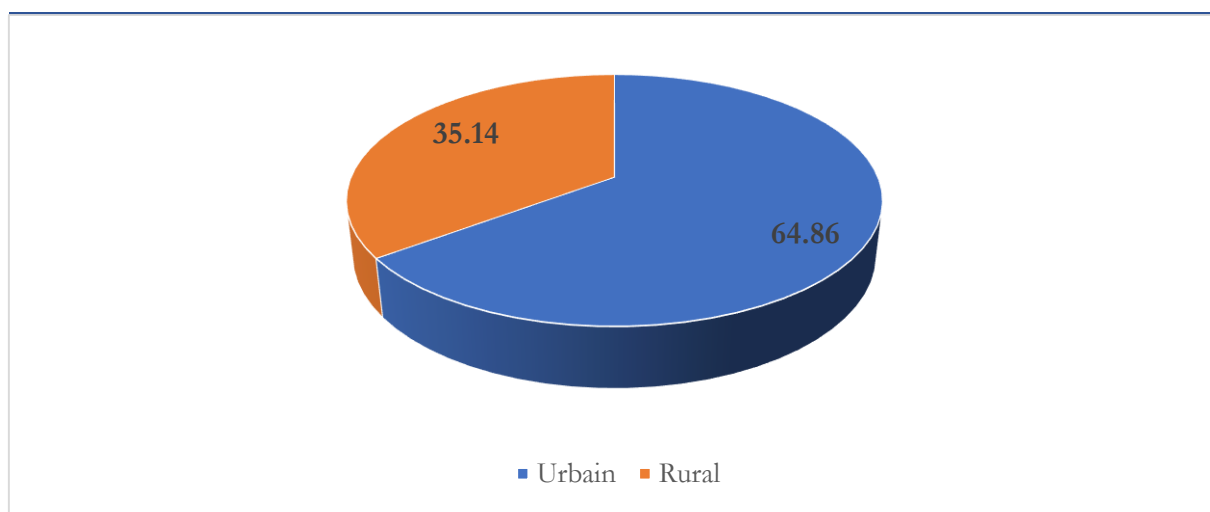
Les résultats ci-dessus montrent que la majorité de la population agricole est en milieu urbain, soit 64,86% contre 35,44% en milieu rural. Excepté dans les provinces du Moyen-Ogooué où 52,86% de la population agricole réside en milieu rural contre 47,14% en milieu urbain, l'Ogooué-Ivindo ; 55,18% en rural et 44,82% en milieu urbain et le Woleu-Ntem ; 65,29% en rural et 34,71 en urbain.

Les graphiques sur la répartition de la population agricole par province indiquent que, le Haut-Ogooué a la plus forte proportion de la population agricole, soit 20,09% suivie de la province du Woleu-Ntem avec 19,89%. C'est dans la province de l'Ogooué-Maritime qu'on a la plus faible proportion de la population agricole, soit 2,85%.

Tableau 18 : Répartition de la population agricole par province selon le milieu de résidence

Province	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural			
	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	55519	16.79	10227	3.09	65745	19.89
HAUT-OGOOUÉ	52605	15.91	13814	4.18	66419	20.09
MOYEN-OGOOUÉ	8895	2.69	9976	3.02	18871	5.71
NGOUNIÉ	28634	8.66	12272	3.71	40906	12.37
NYANGA	18471	5.59	3931	1.19	22402	6.78
OGOOUÉ-IVINDO	17187	5.20	21159	6.40	38346	11.60
OGOOUÉ LOLO	12536	3.79	10238	3.10	22774	6.89
OGOOUÉ MARITIME	4728	1.43	4687	1.42	9415	2.85
WOLEU-NTEM	15877	4.80	29868	9.03	45745	13.84
ENSEMBLE GABON	214451	64.86	116172	35.14	330623	100

Tableau 19 : Répartition de la population agricole par milieu de résidence



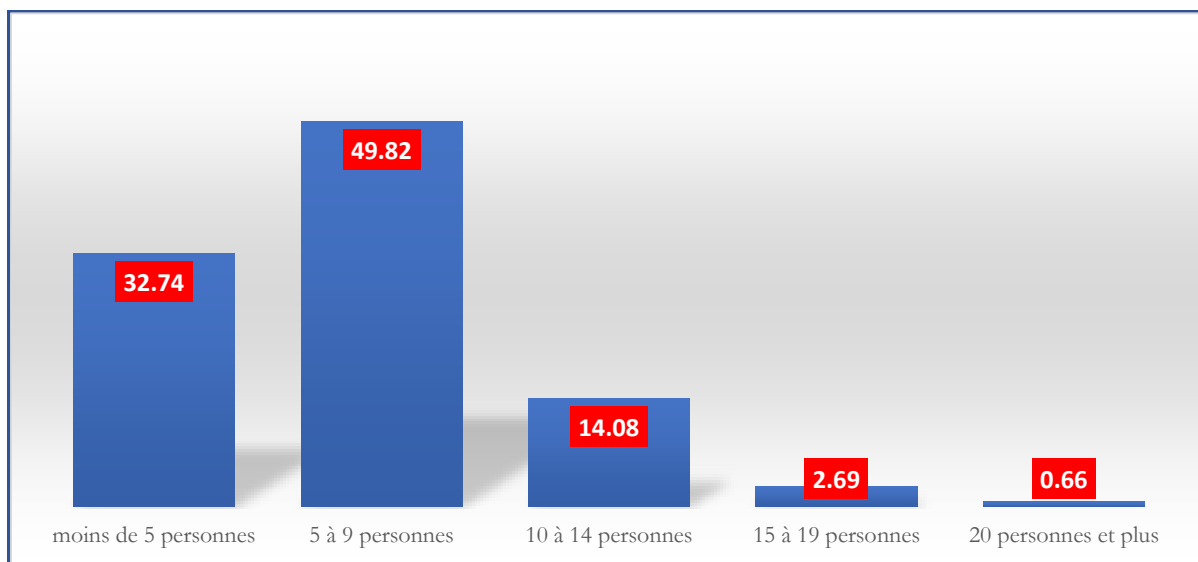
Sur un total de 330623 personnes, 214451 vivent en milieu urbain, soit 64,86% contre 116172 en milieu rural, soit 35,14%.

En milieu urbain, c'est dans les provinces de l'Estuaire et du Haut-Ogooué qu'on trouve la majorité de cette population agricole, respectivement 16,79 % et 15,91%. A contrario, c'est dans les provinces du Woleu-Ntem et de l'Ogooué-Ivindo qu'on trouve la majeure partie des populations agricoles en milieu rural, soit respectivement 9,03% et 6,40%.

Tableau 20 : Répartition de la population agricole par province selon la taille du ménage

Province	Taille du ménage										Ensemble	
	moins de 5 personnes		5 à 9 personnes		10 à 14 personnes		15 à 19 personnes		20 personnes et plus			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	18 639	28,35	34379	52,29	962	15,15	2 192	3,33	574	0,87	65745	100
HAUT-OGOOUE	17 666	26,6	36380	54,77	270	13,96	2 549	3,84	553	0,83	66419	100
MOYEN-OGOOUE	8 026	42,53	8832	46,8	555	8,24	458	2,43	-	0	18871	100
NGOUNIE	14 609	35,71	19482	47,63	468	15,81	-	0	348	0,85	40906	100
NYANGA	6 595	29,44	11733	52,38	486	15,56	588	2,62	-	0	22402	100
OGOOUE-IVINDO	8 604	22,44	20683	53,94	169	16,09	2 424	6,32	466	1,22	38346	100
OGOOUE LOLO	7 539	33,1	11233	49,32	955	17,36	48	0,21	-	0	22774	100
OGOOUE MARITIME	5 292	56,21	3737	39,69	386	4,1	-	0	-	0	9415	100
WOLEU-NTEM	21 281	46,52	18266	39,93	303	11,59	646	1,41	250	0,55	45745	100
ENSEMBLE GABON	108 251	32,74	164 725	49,82	46 554	14,08	8 903	2,69	2 190	0,66	330623	100

Graphique 10 : Représentation des populations agricoles selon la taille du ménage



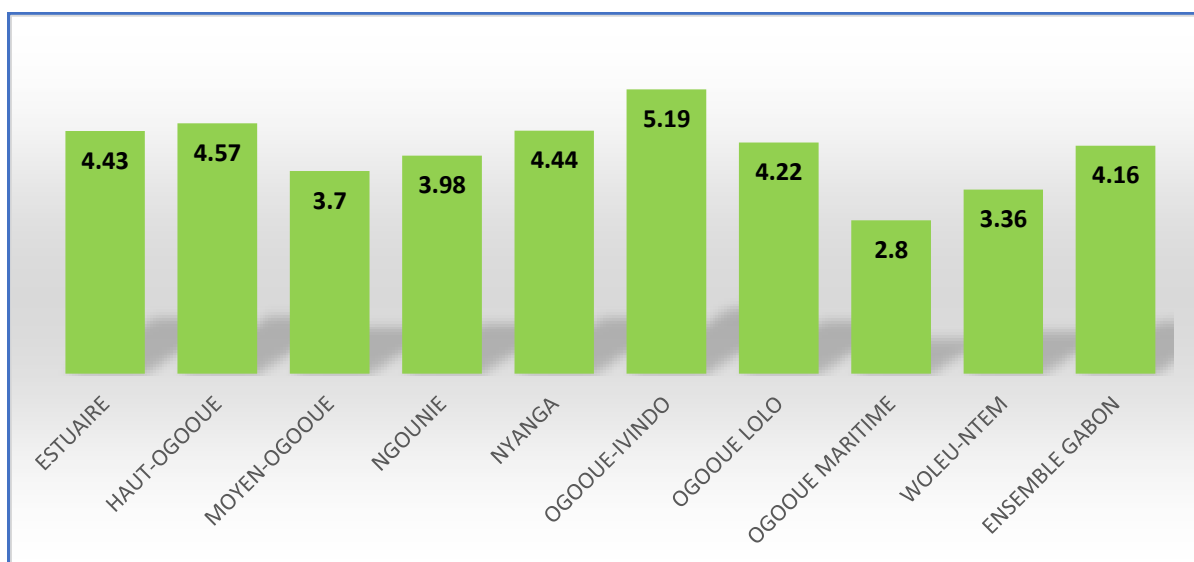
La majorité des ménages agricoles au Gabon a une taille qui se concentre entre 5 et 9 personnes, soit 49,82% suivis des ménages ayant moins de 5 personnes, soit 32,74%. On trouve de moins en moins les ménages agricoles ayant une taille de 20 personnes et plus, 0,55%.

Avoir les ménages agricoles ayant 5 à 9 personnes est une tendance qui s'observe quasiment dans toutes les provinces, exceptées les provinces de l'Ogooué-Maritime avec 39,69% (5 à 9 personnes) contre 46,52% (moins de 5 personnes) et le Woleu-Ntem ; 39,93% (5 à 9 personnes) contre 46,32% (moins de 5 personnes).

Tableau 21 : Population et taille moyenne du ménage agricole

Province	Effectif de la Population agricole	Nombre de ménages agricoles	Taille moyenne par ménage
ESTUAIRE	65 745	14 837	4,43
HAUT-OGOOUÉ	66 419	14 540	4,57
MOYEN-OGOOUÉ	18 871	5 100	3,70
NGOUNIÉ	40 906	10 279	3,98
NYANGA	22 402	5 045	4,44
OGOOUÉ-IVINDO	38 346	7 383	5,19
OGOOUÉ LOLO	22 774	5 402	4,22
OGOOUÉ MARITIME	9 415	3 359	2,80
WOLEU-NTEM	45 745	13 626	3,36
ENSEMBLE GABON	330 623	79 571	4,16

Graphique 11 : Répartition des ménages agricoles selon la taille moyenne



Au niveau national, la taille moyenne d'un ménage agricole est de 4,16 individus. La majorité des provinces tourne autour de cette valeur, excepté la province de l'Ogooué-Maritime où la taille d'un ménage agricole est de 2,8 individus.

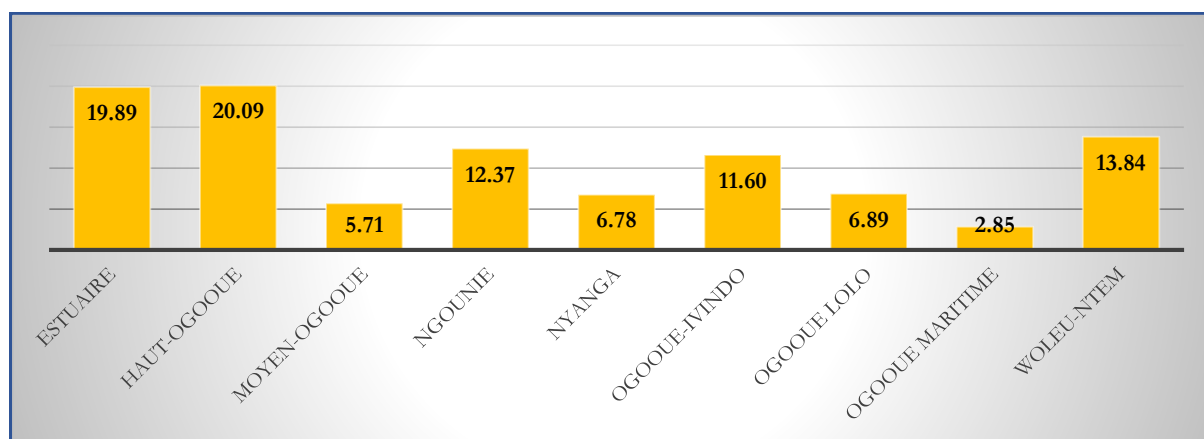
Seul dans la province de l'Ogooué-Ivindo qu'on a les ménages agricoles d'une taille moyenne de 5,19 individus. La taille moyenne du ménage agricole et le nombre de ménage agricole influence directement l'effectif de la population agricole.

Tableau 22 : Répartition de la population agricole par province selon le sexe

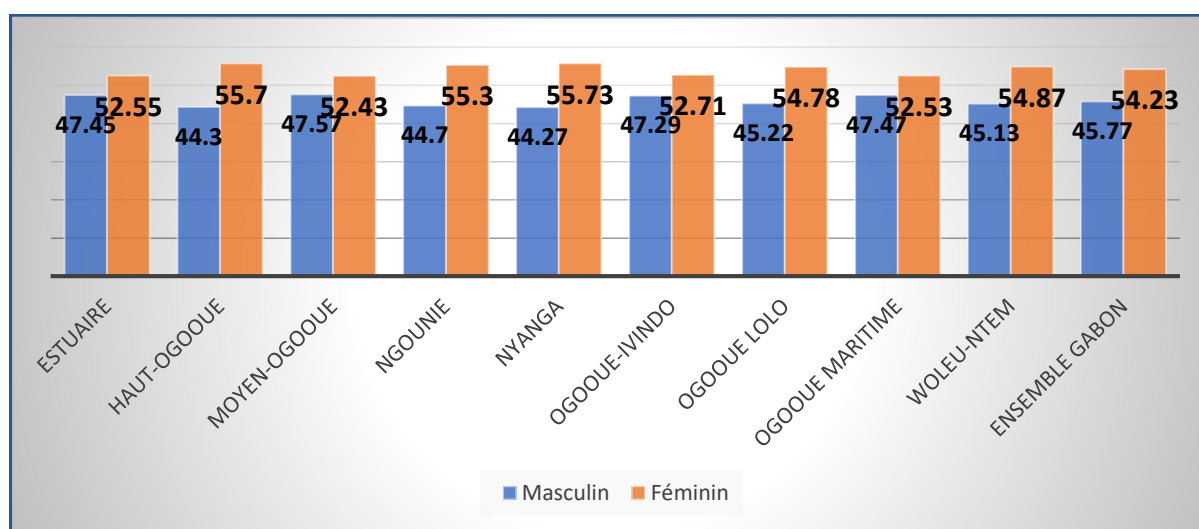
Province	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	31 197	47,45	34 548	52,55	65 745	100

HAUT-OGOOUÉ	29 424	44,3	36 995	55,7	66 419	100
MOYEN-OGOOUÉ	8 976	47,57	9 894	52,43	18 871	100
NGOUNIE	18 286	44,7	22 621	55,3	40 906	100
NYANGA	9 916	44,27	12 486	55,73	22 402	100
OGOOUÉ-IVINDO	18 132	47,29	20 214	52,71	38 346	100
OGOOUÉ LOLO	10 297	45,22	12 477	54,78	22 774	100
OGOOUÉ MARITIME	4 469	47,47	4 946	52,53	9 415	100
WOLEU-NTEM	20 643	45,13	25 102	54,87	45 745	100
ENSEMBLE GABON	151 340	45,77	179 283	54,23	330 623	100

Graphique 12: Répartition des exploitants agricoles par province



Graphique 13 : Répartition de la population agricole par province selon le sexe



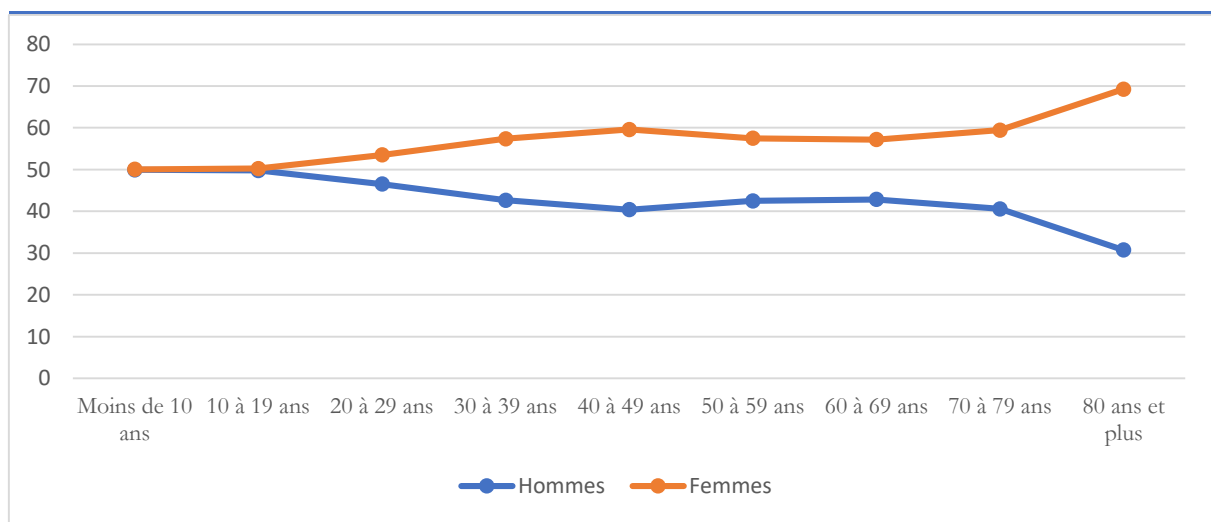
Sur un total de 330623, au Gabon, les données montrent que la majorité de la population agricole est constituée de femmes (170283), soit 54,23% contre (151340) 45,77% des hommes. Cette logique est observée dans l'ensemble des provinces.

Le graphique x de la répartition des populations agricoles par province révèle que, c'est dans les provinces du Haut-Ogooué et de l'Estuaire qu'on trouve les proportions les plus élevées de la population agricole, respectivement 20,09% et 19,89%.

Tableau 23: Répartition de la population agricole selon le groupe d'âge et le sexe

Province	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	nb	%	nb	%	nb	%
Moins de 10 ans	36203	49,95	36275	50,05	72478	100
10 à 19 ans	35405	49,78	35722	50,22	71127	100
20 à 29 ans	18825	46,51	21648	53,49	40473	100
30 à 39 ans	12899	42,65	17344	57,35	30243	100
40 à 49 ans	13894	40,39	20507	59,61	34401	100
50 à 59 ans	16912	42,5	22882	57,5	39794	100
60 à 69 ans	11454	42,83	15287	57,17	26741	100
70 à 79 ans	4226	40,57	6192	59,43	10418	100
80 ans et plus	1521	30,74	3427	69,26	4948	100
ENSEMBLE GABON	151340	45,77	179283	54,23	330623	100

Graphique 14 : Répartition de la population agricole par groupe d'âge et par sexe

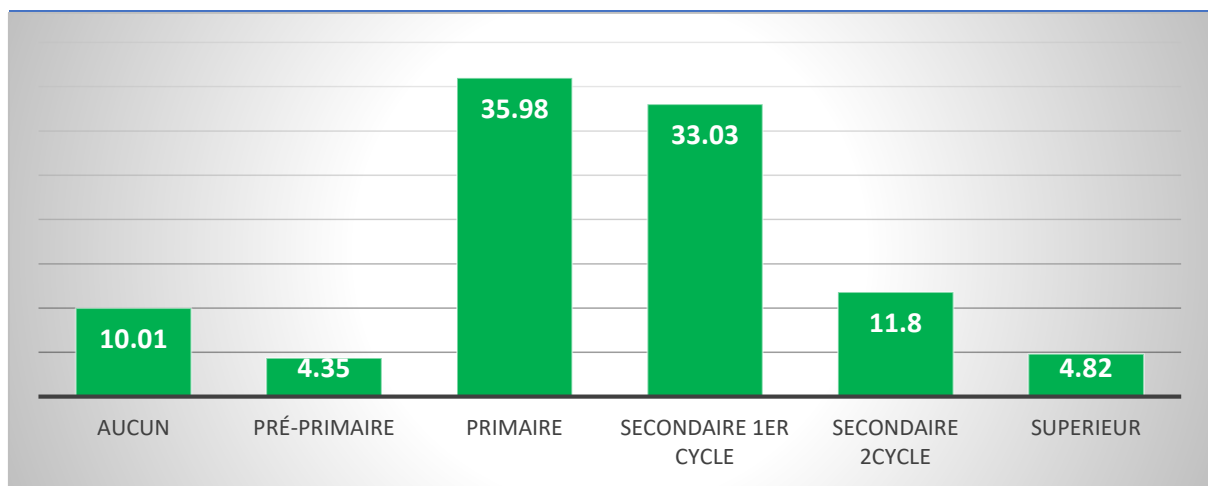


Le tableau et le graphique ci-dessus indiquent clairement que quel que soit le groupe d'âge, les femmes dominent dans l'activité agricole. Jusqu'à l'âge de 19 ans, les écarts ne sont pas trop accentués. Mais, à partir du groupe d'âge 20-29 ans les femmes demeurent les plus nombreuses. Entre les groupes d'âge 30-39 ans et 40-49 ans, l'effectif des hommes baissent pendant que celui des femmes est ascendant. A partir de 70 ans, la courbe des hommes connaît une chute pendant que celle des femmes croit de façon significative.

Tableau 24: Répartition de la population agricole de 3 ans et plus par province selon le niveau d'instruction

Provinces	Niveau d'instruction												Ensemble	
	Aucun		Pré-primaire		Primaire		Secondaire 1 ^{er} cycle		Secondaire 2 nd cycle		Supérieur			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	3 670	5,93	3 236	5,23	16 512	26,69	20 030	32,38	10 346	16,72	8 074	13,05	61 868	100
HAUT-OGOOUÉ	4 930	7,96	3 435	5,55	23 833	38,48	20 953	33,83	6 638	10,72	2 146	3,47	61 936	100
MOYEN-OGOOUÉ	889	4,96	632	3,52	6 459	36	7 220	40,24	2 180	12,15	562	3,13	17 943	100
NGOUNIE	6 176	15,99	1 106	2,86	13 544	35,07	11 986	31,04	4 661	12,07	1 146	2,97	38 617	100
NYANGA	2 425	11,55	826	3,93	8 520	40,58	6 807	32,42	2 037	9,7	382	1,82	20 998	100
OGOOUÉ – IVINDO	4 791	13,7	1 076	3,08	16 747	47,88	9 622	27,51	2 302	6,58	439	1,25	34 977	100
OGOOUÉ-LOLO	2 901	13,64	991	4,66	8 004	37,65	7 070	33,25	1 948	9,16	347	1,63	21 260	100
OGOOUÉ - MARITIME	698	7,67	249	2,74	4 095	45	2 883	31,68	869	9,55	306	3,36	9 100	100
WOLEU – NTEM	4 521	10,5	1 914	4,45	13 749	31,94	15 749	36,58	5 581	12,96	1 536	3,57	43 051	100
ENSEMBLE GABON	31001	10,01	13 464	4,35	111 463	35,98	102 321	33,03	36 561	11,8	14 939	4,82	309 750	100

Graphique 15 : Répartition de la population agricole par niveau d'instruction



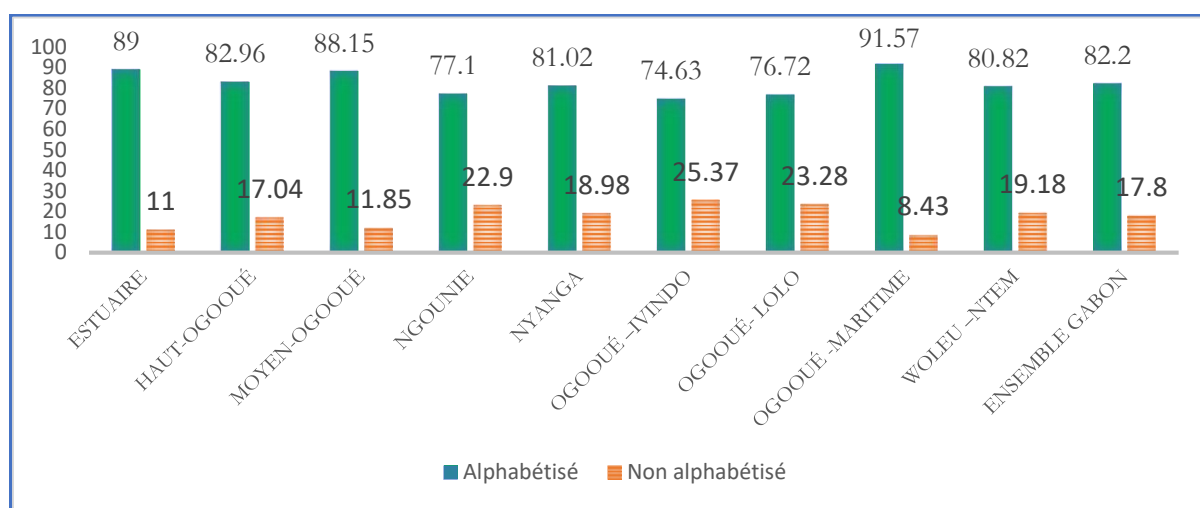
Au niveau national, on note que la population agricole au Gabon a majoritairement un niveau primaire, 35,98%, suivi du niveau secondaire 1^{er} cycle, soit 33,03%. Cette tendance est observée dans toutes les provinces, à l'exception du Woleu-Ntem où 36,58% de la population agricole a un niveau primaire contre 31,94% de niveau secondaire.

Tableau 25 : Répartition de la population agricole de 5 ans et plus par province selon le niveau d'alphabétisation

Provinces	Sait lire et écrire		Ensemble
	Oui	Non	

	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	52 526	89	6 491	11	59 017	100
HAUT-OGOOUÉ	48 680	82,96	9 999	17,04	58 679	100
MOYEN-OGOOUÉ	15 342	88,15	2 062	11,85	17 404	100
NGOUNIE	28 617	77,1	8 501	22,9	37 118	100
NYANGA	16 184	81,02	3 790	18,98	19 975	100
OGOOUÉ –IVINDO	24 713	74,63	8 400	25,37	33 114	100
OGOOUÉ- LOLO	15 422	76,72	4 679	23,28	20 100	100
OGOOUÉ -MARITIME	8 030	91,57	739	8,43	8 769	100
WOLEU –NTEM	33 331	80,82	7 912	19,18	41 244	100
ENSEMBLE GABON	242 845	82,2	52 573	17,8	295 419	100

Graphique 16 : Répartition de la population agricole de 5 ans et plus par province selon le niveau d'alphabétisation



Au niveau global, les résultats de l'enquête montrent que la population agricole au Gabon sait lire et écrire, soit (242 845 sur 295 419) 82,2%.

Cette tendance est observée dans toutes les provinces.

Selon le graphique, la répartition du niveau alphabétisation par province, c'est dans la province de l'Ogooué-Maritime qu'on retrouve la proportion plus forte de la population agricole, soit 91,57%, et la proportion la plus faible, dans la province de l'Ogooué-Ivindo, soit 74,63%.

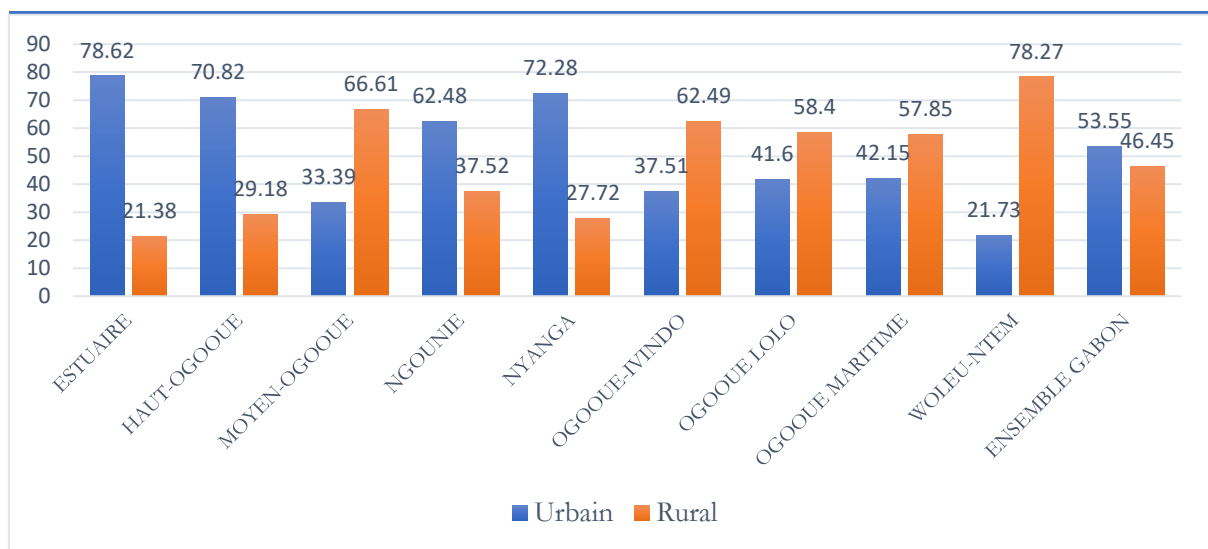
3.3. Caractéristiques des exploitants agricoles

Exploitant agricole se définit comme une personne civile, un groupe de personnes civiles ou une personne morale qui prend les grandes décisions concernant l'utilisation des ressources et exerce un contrôle de gestion sur le fonctionnement de l'exploitation agricole. Il a également la responsabilité technique et financière de l'exploitation et peut prendre toutes les responsabilités directement la concernant ou déléguer la responsabilité de la gestion courante à un régisseur salarié

Tableau 26 : Répartition des exploitants agricoles par province selon le milieu de résidence

Province	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural			
	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	12 162	78,62	3 308	21,38	15 470	100
HAUT-OGOOUÉ	10 940	70,82	4 507	29,18	15 447	100
MOYEN-OGOOUÉ	1 907	33,39	3 804	66,61	5 711	100
NGOUNIÉ	6 720	62,48	4 035	37,52	10 755	100
NYANGA	3 983	72,28	1 527	27,72	5 510	100
OGOOUÉ-IVINDO	3 247	37,51	5 408	62,49	8 655	100
OGOOUÉ LOLO	2 392	41,60	3 359	58,40	5 751	100
OGOOUÉ MARITIME	1 480	42,15	2 031	57,85	3 511	100
WOLEU-NTEM	3 356	21,73	12 091	78,27	15 448	100
ENSEMBLE GABON	46 187	53,55	40 070	46,45	86 257	100

Graphique 17 : Répartition des exploitants agricoles par province selon le milieu de résidence

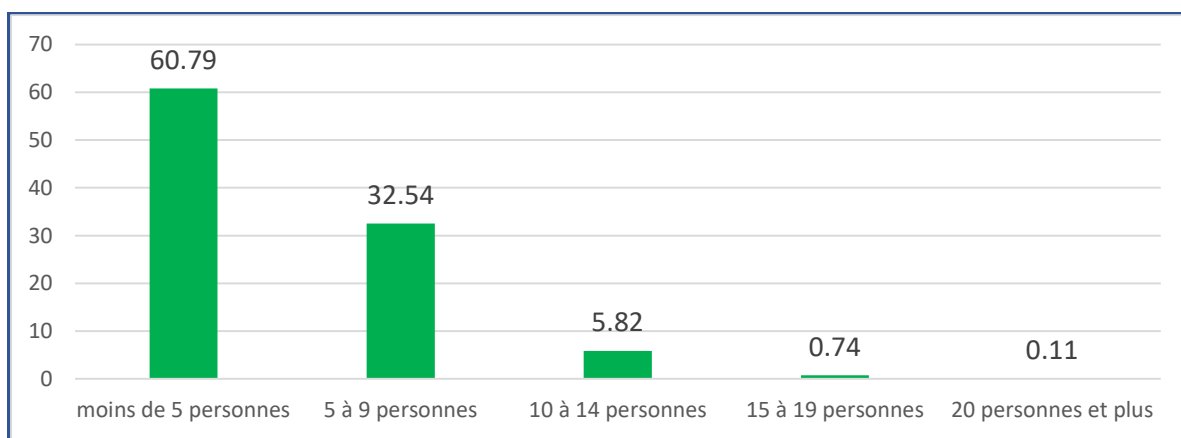


De façon globale, on note que la majorité des exploitants agricoles résident en milieu urbain, soit (46 187) 53,55% contre (40 070) 46,45% en milieu rural. Cette évolution générale masque quelques disparités au niveau de quelques provinces, notamment l'Ogooué-Ivindo avec 62,49% en milieu rural contre 37,51% en milieu urbain, l'Ogooué-Lolo ; 58,40 en milieu rural et 2 392% en milieu urbain, l'Ogooué-Maritime ; 57,85% en rural contre 42,15 en urbain et le Woleu-Ntem ; 78,27% en milieu rural contre 21,73% en milieu urbain.

Tableau 27 : Répartition des exploitants agricoles par province selon la taille du ménage

Province	Taille du ménage										Ensemble	
	moins de 5 personnes		5 à 9 personnes		10 à 14 personnes		15 à 19 personnes		20 personnes et plus			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	8 724	56,40	5 662	36,60	937	6,06	128	0,83	19	0,12	15 470	100
HAUT-OGOOUÉ	8 376	54,22	5 976	38,69	918	5,94	161	1,04	16	0,10	15 447	100
MOYEN-OGOOUÉ	3 874	67,83	1 651	28,91	161	2,83	25	0,43	-	-	5 711	100
NGOUNIÉ	6 776	63,00	3 214	29,89	749	6,96	-	-	16	0,15	10 755	100
NYANGA	3 086	56,00	1 964	35,65	424	7,69	36	0,66	-	-	5 510	100
OGOOUÉ-IVINDO	3 961	45,77	3 689	42,62	757	8,75	215	2,48	33	0,39	8 655	100
OGOOUÉ LOLO	3 520	61,21	1 791	31,15	436	7,58	3	0,06	-	-	5 751	100
OGOOUÉ MARITIME	2 811	80,07	662	18,84	38	1,09	-	-	-	-	3 511	100
WOLEU-NTEM	11 303	73,17	3 462	22,41	601	3,89	69	0,45	13	0,08	15 448	100
ENSEMBLE GABON	52 432	60,79	28 071	32,54	5 021	5,82	637	0,74	97	0,11	86 257	100

Graphique 18 : Répartition des exploitants agricoles selon la taille du ménage



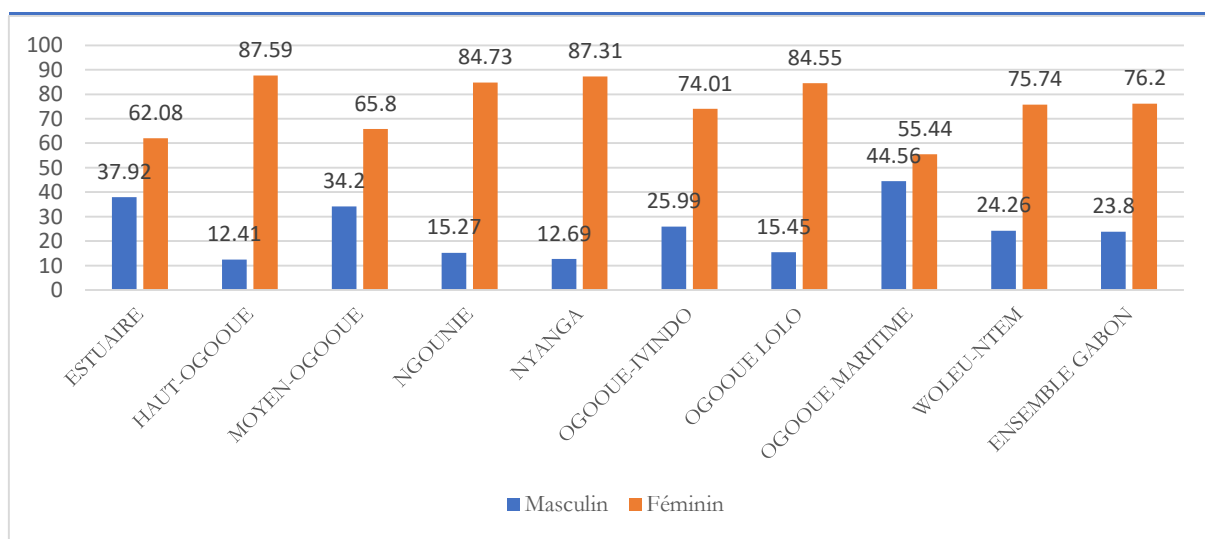
La taille du ménage agricole se présente comme étant le nombre de personnes qui réside dans le ménage agricole. Les données montrent que la majorité des ménages agricoles est de moins de 5 personnes, soit 60,79 %. Quel que soit la province, on note que la taille de moins de 5 personnes demeure majoritaire.

Les ménages ayant une taille de 20 personnes et plus, se trouve exclusivement dans les provinces de l'Estuaire, le Haut-Ogooué, la Ngounié, l'Ogooué-Ivindo et le Woleu-Ntem, soit 0,11% pour l'ensemble.

Tableau 28 : Répartition des exploitants agricoles par province selon le sexe

Province	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	5 866	37,92	9 604	62,08	15 470	100
HAUT-OGOUE	1 917	12,41	13 530	87,59	15 447	100
MOYEN-OGOUE	1 953	34,20	3 758	65,80	5 711	100
NGOUNIE	1 643	15,27	9 112	84,73	10 755	100
NYANGA	699	12,69	4 811	87,31	5 510	100
OGOUE-IVINDO	2 249	25,99	6 406	74,01	8 655	100
OGOUE LOLO	888	15,45	4 863	84,55	5 751	100
OGOUE MARITIME	1 564	44,56	1 947	55,44	3 511	100
WOLEU-NTEM	3 748	24,26	11 700	75,74	15 448	100
ENSEMBLE GABON	20 528	23,80	65 730	76,20	86 257	100

Graphique 19 : Répartition des exploitants agricoles par province selon le sexe

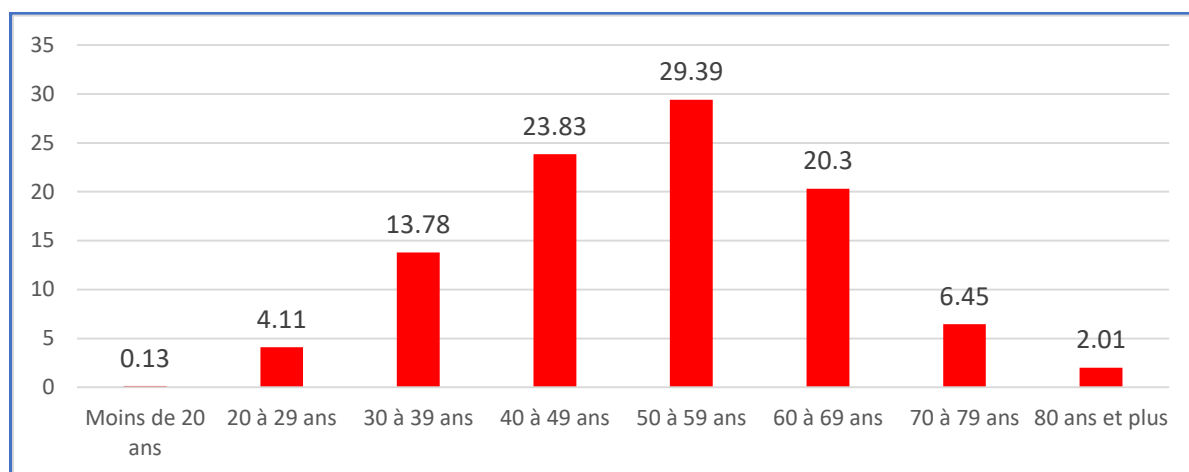


Au niveau national, les exploitants agricoles de sexe féminin sont plus nombreux que les exploitants de sexe masculin, soit 76,20% contre 23,80%. Cette domination féminine est observée dans l'ensemble des provinces. On note que le sexe féminin fait plus du double dans chaque province. Le phénomène est beaucoup plus accentué dans le Haut-Ogooué.

Tableau 29 : Répartition des exploitants agricoles par province selon l'âge

Provinces	Groupes d'âges																Ensemble	
	Moins de 20 ans		20 à 29 ans		30 à 39 ans		40 à 49 ans		50 à 59 ans		60 à 69 ans		70 à 79 ans		80 ans et plus			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	11	0,07	617	3,99	2 124	13,73	3 502	22,64	4 806	2 31,07	3 320	21,46	1 003	6,48	86	0,56	15 470	100
HAUT-OGOOUÉ	16	0,11	584	3,78	2 217	14,35	4 362	28,24	4 583	29,67	2 497	16,17	756	4,90	431	2,79	15 447	100
MOYEN-OGOOUÉ	-	-	210	3,68	651	11,40	1 293	22,64	1 721	30,14	1 350	23,64	362	6,34	123	2,15	5 711	100
NGOUNIE	27	0,25	531	4,94	1 389	12,91	2 933	27,27	3 384	31,47	1 830	17,02	494	4,59	167	1,55	10 755	100
NYANGA	14	0,26	200	3,63	753	13,67	1 346	24,43	1 549	28,12	1 146	20,80	372	6,76	129	2,34	5 510	100
OGOOUÉ – IVINDO	42	0,49	518	5,98	1 466	16,94	1 874	21,65	2 317	26,78	1 702	19,67	653	7,55	81	0,94	8 655	100
OGOOUÉ- LOLO	-	-	278	4,84	942	16,39	1 392	24,21	1 533	26,66	1 128	19,62	381	6,63	95	1,66	5 751	100
OGOOUÉ - MARITIME	-	-	99	2,81	406	11,57	762	21,71	1 248	35,54	805	22,92	132	3,76	59	1,69	3 511	100
WOLEU –NTEM	-	-	508	3,29	1 941	12,56	3 088	19,99	4 206	27,23	3 734	24,17	1 413	9,15	558	3,61	15 448	100
ENSEMBLE GABON	111	0,13	3 545	4,11	11 890	13,78	20 552	23,83	25 348	29,39	17 514	20,30	5 567	6,45	1 730	2,01	86 257	100

Graphique 20 : Répartition des exploitants agricoles par province selon l'âge

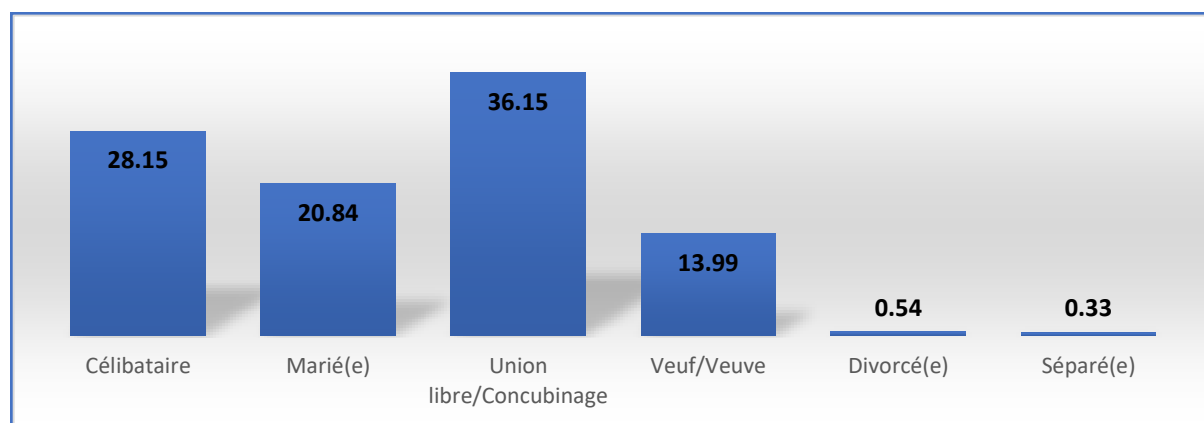


En majorité, les exploitants au Gabon sont âgés de 50-59 ans (25348) soit 29,39%, suivis de la tranche d'âge 40-49 ans, soit 23,83%. Cette tendance est constante dans toutes les provinces. L'activité agricole est majoritairement entre les exploitants de 40-59 ans, les jeunes ayant moins de 29 ans ne s'intéressent pas à l'activité agricole, soit moins de 5%.

Tableau 30 : Répartition des exploitants agricoles par province selon la situation matrimoniale

Provinces	Situation matrimoniale												Ensemble	
	Célibataire		Marié(e)		Union libre/Concubinage		Veuf/Veuve		Divorcé(e)		Séparé(e)			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	3 790	24,50	4 247	27,45	5 545	35,84	1 672	10,81	151	0,98	65	0,42	15 470	100
HAUT-OGOOUÉ	5 055	32,73	2 535	16,41	5 728	37,08	2 044	13,23	59	0,38	27	0,17	15 447	100
MOYEN-OGOOUÉ	1 830	32,04	1 135	19,87	2 068	36,21	1 579	10,15	22	0,39	77	1,34	5 711	100
NGOUNIE	3 562	33,12	1 581	14,70	4 031	37,48	1 568	14,58	-	-	14	0,13	10 755	100
NYANGA	1 509	27,39	883	16,02	2 211	40,12	1 887	16,09	5	0,09	16	0,29	5 510	100
OGOOUÉ – IVINDO	1 560	18,03	1 162	13,43	4 892	56,53	1 914	10,56	82	0,94	45	0,52	8 655	100
OGOOUÉ-LOLO	1 831	31,84	686	11,92	2 434	42,32	1 774	13,47	26	0,45	-	-	5 751	100
OGOOUÉ - MARITIME	1 452	41,35	394	11,22	1 446	41,18	1 191	5,45	8	0,22	21	0,59	3 511	100
WOLEU – NTEM	3 694	23,91	5 353	34,65	2 831	18,33	3 441	22,28	110	0,71	18	0,12	15 448	100
ENSEMBLE GABON	24 282	28,15	17 975	20,84	31 185	36,15	12 071	13,99	463	0,54	281	0,33	86 257	100

Graphique 21 : Répartition des exploitants agricoles par province selon la situation matrimoniale

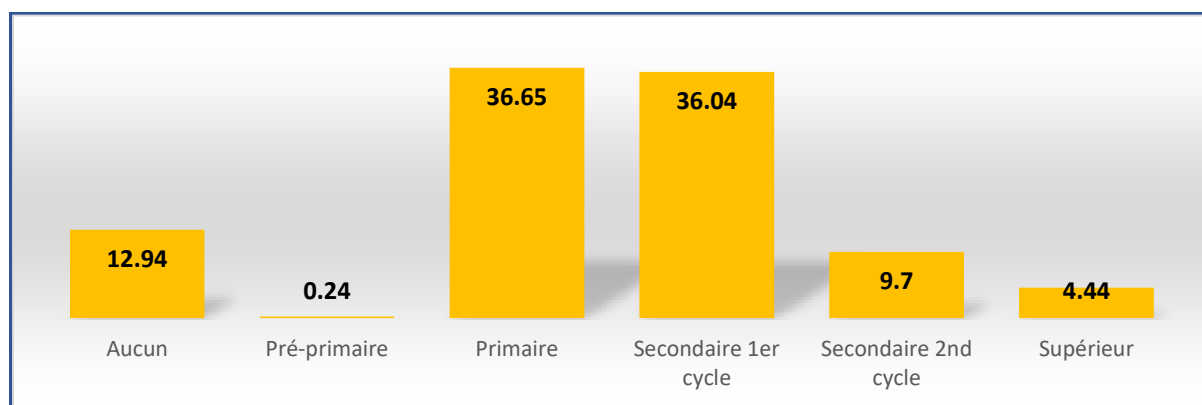


Les données révèlent que, les exploitants agricoles sont majoritairement en union-libre (31 185) soit 36,15%. Cela est observée quasiment dans toutes les provinces, à l'exception de la province du Woleu-Ntem avec 23,91% de célibataire contre 18,33% de ceux qui sont en union-libre. Après le statut d'union-libre, ce sont les célibataires qui suivent sur le plan national, soit 28,15%. Il est à noter que, chez les exploitants agricoles, il y a très peu de séparés, soit 0,33% pour l'ensemble.

Tableau 31 : Répartition des exploitants agricoles par province selon le niveau d'instruction

Provinces	Niveau d'instruction												Ensemble	
	Aucun		Pré-primaire		Primaire		Secondaire 1 ^{er} cycle		Secondaire 2 nd cycle		Supérieur			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	961	6,21	99	0,64	3 946	25,51	5 730	37,04	2 785	18,00	1 949	12,60	15 470	100
HAUT-OGOOUÉ	1 942	12,57	45	0,29	6 220	40,26	5 714	36,99	1 055	6,83	472	3,05	15 447	100
MOYEN-OGOOUÉ	315	5,52	-	-	2 203	38,58	2 487	43,55	507	8,88	198	3,47	5 711	100
NGOUNIE	2 542	23,64	16	0,15	3 830	35,61	3 390	31,52	783	7,28	193	1,79	10 755	100
NYANGA	794	14,41	15	0,27	2 720	49,37	1 605	29,12	272	4,94	104	1,88	5 510	100
OGOOUÉ-IVINDO	1 138	13,15	-	-	3 983	46,02	2 901	33,52	445	5,14	188	2,17	8 655	100
OGOOUÉ- LOLO	1 064	18,49	6	0,10	2 314	40,24	1 930	33,57	380	6,61	57	0,99	5 751	100
OGOOUÉ -MARITIME	254	7,23	10	0,28	1 650	47,01	1 098	31,27	343	9,76	157	4,46	3 511	100
WOLEU -NTEM	2 155	13,95	14	0,09	4 742	30,70	6 234	40,35	1 792	11,60	510	3,30	15 448	100
ENSEMBLE GABON	11 165	12,94	204	0,24	31 609	36,65	31 089	36,04	8 363	9,70	3 827	4,44	86 257	100

Graphique 22 : Répartition des exploitants agricoles selon le niveau d'instruction



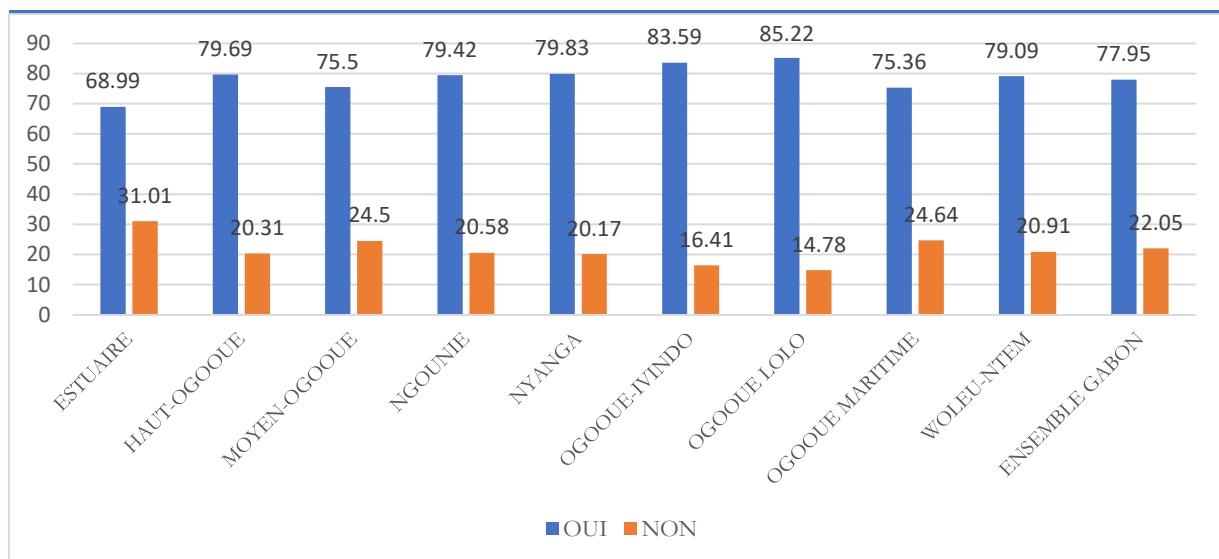
Au Gabon, la grande partie des exploitants agricoles ont un niveau primaire, soit 36,65%, suivis de ceux ayant un niveau secondaire 1^{er} cycle, 36,65%. Cette tendance est identique dans toutes les provinces à l'exception de la province de l'Estuaire (25,51 % de niveau primaire et 37,04 % de niveau secondaire).

Il y a très peu d'exploitants qui ont un niveau pré-primaire, 0,24% pour l'ensemble. On note également une proportion très faible des exploitants ayant un niveau d'instruction supérieur, soit 4,44%.

Tableau 32 : Répartition des exploitants agricoles par province dont l'activité principale est l'agriculture vivrière ou élevage

Province	Activité principale (agriculture vivrière ou élevage)				Ensemble	
	Oui		Non		nb	%
	nb	%	nb	%		
ESTUAIRE	10 673	68,99	4 797	31,01	15470	100
HAUT-OGOUE	12 310	79,69	3 137	20,31	15447	100
MOYEN-OGOUE	4 312	75,50	1 399	24,50	5711	100
NGOUNIE	8 541	79,42	2 213	20,58	10755	100
NYANGA	4 399	79,83	1 111	20,17	5510	100
OGOUE-IVINDO	7 234	83,59	1 421	16,41	8655	100
OGOUE LOLO	4 901	85,22	850	14,78	5751	100
OGOUE MARITIME	2 646	75,36	865	24,64	3511	100
WOLEU-NTEM	12 218	79,09	3 230	20,91	15448	100
ENSEMBLE GABON	67 234	77,95	19 023	22,05	86257	100

Graphique 23 : Répartition des exploitants agricoles par province dont l'activité principale est l'agriculture vivrière ou élevage



Dans l'ensemble, les données montrent que les exploitants agricoles pratiquent beaucoup plus l'agriculture vivrière et l'élevage (67 234 sur 86 257), soit 77,95% contre 22,05%. Cette réalité est vérifiée dans toutes les provinces.

Tableau 33 : Répartition des exploitants agricoles par province selon l'objectif principal de la production

Province	Objectif de production								Ensemble	
	Produit seulement pour la vente		Produit principalement pour la vente avec une certaine autoconsommation		Produit principalement pour l'autoconsommation avec quelques ventes		Produit seulement pour l'autoconsommation			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	314	2,04	3950	25,61	9006	58,40	2 152	13,96	15 422	100
HAUT-OGOOUE	297	1,92	2699	17,48	10625	68,82	1 819	11,78	15 439	100
MOYEN-OGOOUE	82	1,44	1442	25,24	3649	63,90	538	9,42	5 711	100
NGOUNIE	163	1,52	1583	14,78	7071	66,00	1 897	17,70	10 714	100
NYANGA	43	0,79	153	2,79	4162	75,62	1 145	20,80	5 503	100
OGOOUE-IVINDO	67	0,78	512	5,93	6248	72,37	1 806	20,92	8 634	100
OGOOUE-LOLO	20	0,34	1219	21,22	3875	67,44	632	10,99	5 746	100
OGOOUE-MARITIME	59	1,68	1419	40,43	1889	53,81	143	4,08	3 511	100
WOLEU-NTEM	110	0,71	3014	19,51	10483	67,86	1 840	11,91	15 448	100
ENSEMBLE GABON	1155	1,34	15992	18,57	57009	66,19	11972	13,90	86128	100

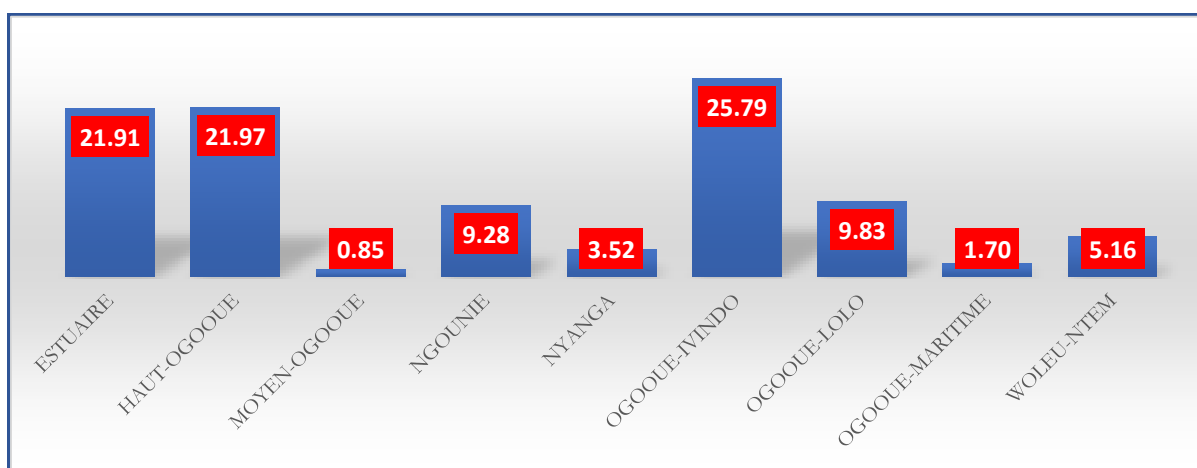
Les exploitants agricoles gabonais produisent principalement pour l'autoconsommation avec quelques ventes, soit 66,19%, suivis par ceux qui produisent pour la vente avec une certaine

autoconsommation, 18,57%. On note que les exploitants agricoles produisent de moins en moins pour la vente seulement, 1,33%. Cela est compréhensible, d'autant qu'ils nourrissent leur famille avec leur activité agricole.

Tableau 34 : Répartition des exploitants agricoles appartenant au groupe autochtone Pygmée par province selon le sexe

Province	Masculin		Féminin		Ensemble	
	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	217	13.17	144	8.74	361	21.91
HAUT-OGOUE	18	1.09	344	20.87	362	21.97
MOYEN-OGOUE	14	0.85	-	-	14	0.85
NGOUNIE	-	-	153	9.28	153	9.28
NYANGA	14	0.85	44	2.67	58	3.52
OGOUE-IVINDO	236	14.32	189	11.47	425	25.79
OGOUE-LOLO	49	2.97	113	6.86	162	9.83
OGOUE-MARITIME	15	0.91	13	0.79	28	1.70
WOLEU-NTEM	-	-	85	5.16	85	5.16
ENSEMBLE GABON	563	34.16	1085	65.84	1648	100

Graphique 24 : Répartition des exploitants agricoles appartenant au groupe autochtone pygmée par province



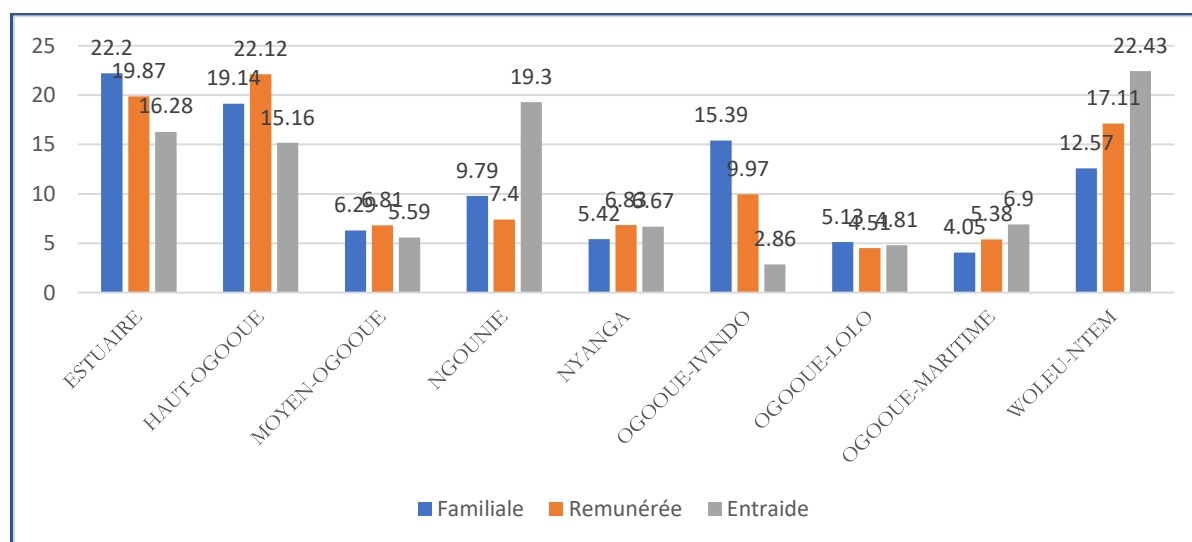
Au plan national, les exploitants du groupe autochtone pygmée, sont majoritairement dans l'Ogooué-Ivindo, soit 25,79%, suivis du Haut-Ogooué 21,97% et de l'Estuaire 21,91%. Le Moyen-Ogooué est la province où on trouve moins de pygmée dans l'agriculture vivrière, soit 0,85%. Aussi, la proportion des femmes pygmées est plus importante que celle des hommes, 65,84% contre 34,16%. Contrairement à la tendance générale, les femmes ne sont pas majoritairement

représentées dans toutes les provinces, à l'exemple de l'Ogooué-Ivindo où on a 14,32% des hommes contre 11,47% des femmes.

Tableau 35 : Répartition des exploitants agricoles par province selon les types de main d'œuvre utilisée

Province	Types de main d'œuvre					
	Familiale		Rémunérée		Entraide	
	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	6 404	22,20	6 118	19,87	1 139	16,28
HAUT-OGOOUÉ	5 522	19,14	6 811	22,12	1 060	15,16
MOYEN-OGOOUÉ	1 815	6,29	2 097	6,81	391	5,59
NGOUNIE	2 824	9,79	2 279	7,40	1 350	19,30
NYANGA	1 564	5,42	2 103	6,83	467	6,67
OGOOUÉ-IVINDO	4 440	15,39	3 069	9,97	200	2,86
OGOOUÉ-LOLO	1 480	5,13	1 389	4,51	336	4,81
OGOOUÉ-MARITIME	1 169	4,05	1 657	5,38	483	6,90
WOLEU-NTEM	3 626	12,57	5 267	17,11	1 569	22,43
ENSEMBLE GABON	28 842	100	30 790	100	6 995	100

Graphique 25: Répartition des exploitants agricoles par province selon les types de main d'œuvre utilisée



Les exploitants agricoles utilisent 3 catégories de main d'œuvre, la main d'œuvre familiale, rémunérée et entraide. La main d'œuvre familiale est majoritairement utilisée à l'Estuaire, 22,20%, le Haut-Ogooué 19,14% et l'Ogooué-Ivindo, 15,39%. L'Ogooué-Maritime utilise de moins en moins la main d'œuvre familiale, soit 4,05%.

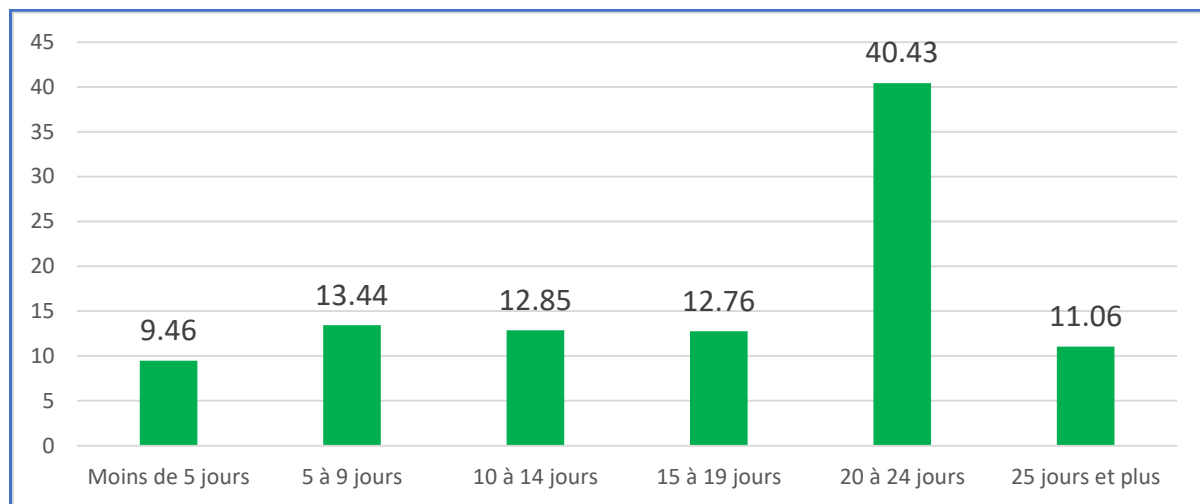
La main d'œuvre rémunérée est plus utilisée dans le Haut-Ogooué, 22,12%, l'Estuaire 19,87% et le Woleu-Ntem, 17,11%.

L'entraide est majoritairement utilisée dans le Woleu-Ntem, 22,43%, la Ngounié, 19,30 %, et l'Estuaire, 16,28%.

Tableau 36 : Répartition des exploitants agricoles par province selon le nombre de jours de travail par mois sur l'exploitation

Province	Nombre de jour de travail par mois												Ensemble	
	Moins de 5 jours		5 à 9 jours		10 à 14 jours		15 à 19 jours		20 à 24 jours		25 jours et plus			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	3 209	20,80	3013	19,53	2 092	13,56	1 325	8,59	3 945	25,57	1 845	11,96	15 431	100
HAUT-OGOUE	1 697	10,99	3041	19,69	2 768	17,92	2 258	14,62	4 528	29,32	1 155	7,47	15 447	100
MOYEN-OGOUE	492	8,62	1 069	18,72	607	10,63	710	12,44	1 823	31,92	1 009	17,67	5 711	100
NGOUNIE	981	9,15	1 179	11,01	1 166	10,89	1 466	13,68	4 609	43,02	1 313	12,26	10 714	100
NYANGA	377	6,85	455	8,28	645	11,72	555	10,08	3 142	57,10	329	5,97	5 503	100
OGOUE-IVINDO	361	4,18	638	7,38	1 262	14,62	1 912	22,14	3 390	39,26	1 072	12,41	8 634	100
OGOUE-LOLO	308	5,36	969	16,86	952	16,57	805	14,02	2 294	39,92	417	7,26	5 746	100
OGOUE-MARITIME	141	4,01	208	5,91	261	7,44	296	8,42	800	22,79	1 806	51,43	3 511	100
WOLEU-N'TEM	587	3,80	1 005	6,50	1 313	8,50	1 664	10,77	10 296	66,65	583	3,77	15 448	100
ENSEMBLE GABON	8152	9,46	11 577	13,44	11 068	12,85	10 990	12,76	34 828	40,43	9 529	11,06	86 144	100

Graphique 26 : Répartition des exploitants agricoles par province selon le nombre de jours de travail par mois sur l'exploitation



Les données sur la répartition du nombre de jour de travail par mois montrent que les exploitants agricoles font majoritairement 20 à 24 jours de travail par mois, soit 40,43%. Dans toutes les provinces, on note la régularité de cette tendance à travailler pendant 20 à 24 jours. Les exploitants passent beaucoup de temps à travailler dans les parcelles. Dans l'ensemble, les exploitants agricoles, travaillent de moins en moins pendant moins de 5 jours.

CHAPITRE 4 : LOGEMENT, CADRE DE VIE ET SECURITE ALIMENTAIRE

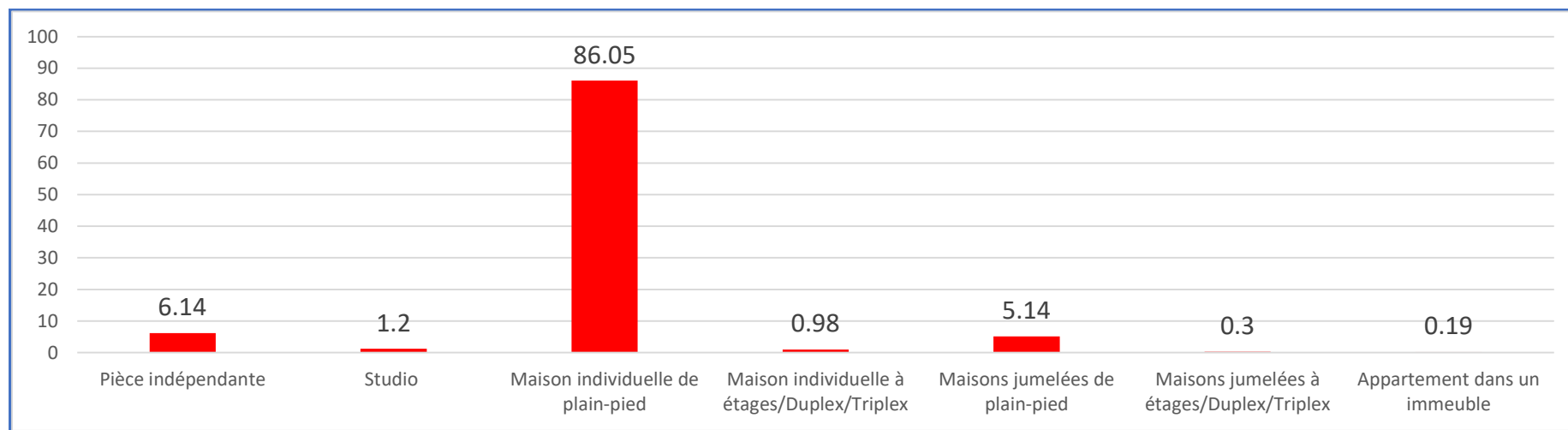
4.1 Logement

Logement et cadre de vie renvoient aux locaux à usage d'habitation et à l'ensemble des éléments de notre environnement.

Tableau 37 : Répartition des ménages agricoles par province selon le type de logement principal occupé

Province	Type de logement														Ensemble	
	Pièce indépendante		Studio		Maison individuelle de plain-pied		Maison individuelle à étages/Duplex/Triplex		Maisons jumelées de plain-pied		Maisons jumelées à étages/Duplex/Triplex		Appartement dans un immeuble			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	¹ 037	6,99	609	4,10	11 897	80,18	343	2,31	710	4,78	194	1,31	47	0,32	¹⁴ 837	100,00
HAUT-OGOUE	¹ 095	7,53	36	0,25	11 956	82,23	246	1,69	¹ 139	7,83	-	-	68	0,47	¹⁴ 540	100,00
MOYEN-OGOUE	576	11,29	114	2,24	3 827	75,04	13	0,25	557	10,93	13	0,26	-	-	⁵ 100	100,00
NGOUNIE	506	4,92	2	0,01	9 623	93,62	21	0,20	124	1,21	4	0,03	-	-	¹⁰ 279	100,00
NYANGA	148	2,93	-	-	4 608	91,34	-	-	289	5,73	-	-	-	-	⁵ 045	100,00
OGOUE-IVINDO	149	2,02	13	0,17	6 896	93,40	33	0,45	293	3,97	-	-	-	-	⁷ 383	100,00
OGOUE-LOLO	838	15,51	3	0,06	4 127	76,40	6	0,12	411	7,62	13	0,25	3	0,06	⁵ 402	100,00
OGOUE-MARITIME	168	4,99	44	1,32	3 022	89,96	19	0,55	107	3,17	-	-	-	-	³ 359	100,00
WOLEU-NTEM	369	2,71	137	1,01	12 514	91,84	97	0,71	464	3,40	16	0,12	29	0,21	¹³ 626	100,00
ENSEMBLE GABON	4 885	6,14	958	1,20	68470	86,05	778	0,98	4093	5,14	240	0,30	147	0,19	79571	100

Graphique 27 : Répartition des ménages agricoles par type de logement principal occupé

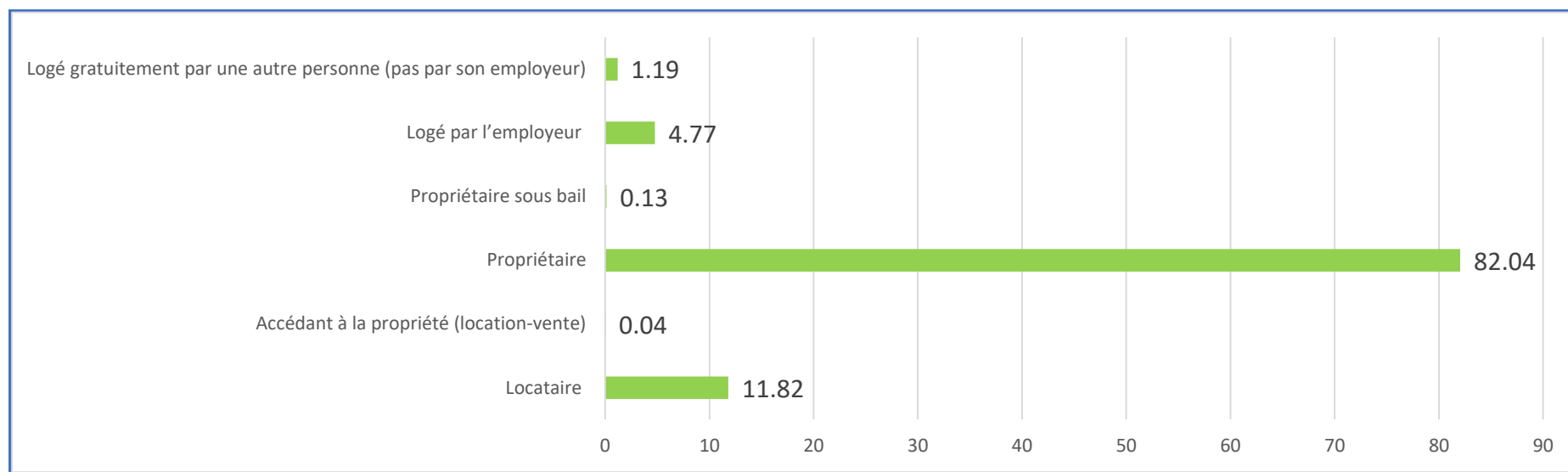


Au niveau national, les exploitants agricoles résident majoritairement dans les maisons individuelles de pleins pieds, soit 86,05%. Cela est remarquable dans toutes les provinces. Par ailleurs, on note que la proportion qui habite dans les maisons jumelées à étages/Duplex/Triplex et appartement dans un immeuble est très faible, soit moins de 0,5% pour l'ensemble.

Tableau 38 : Répartition des ménages agricoles selon le statut d'occupation du logement principal, le milieu de résidence et le sexe du Chef de ménage

Province	Statut d'occupation du logement principal												Ensemble	
	Locataire		Accédant à la propriété (location-vente)		Propriétaire		Propriétaire sous bail		Logé par l'employeur		Logé gratuitement par une autre personne (pas par son employeur)			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	2 963	19,97	3	0,02	11 388	76,76	64	0,43	266	1,79	153	1,03	14 837	100,00
HAUT-OGOUE	1 384	9,52	4	0,03	12 346	84,91	2	0,02	645	4,43	159	1,09	14 540	100,00
MOYEN-OGOUE	751	14,72	-	-	4 038	79,18	7	0,13	262	5,14	42	0,83	5 100	100,00
NGOUNIE	1 211	11,81	-	-	8 906	86,82	-	-	90	0,88	50	0,49	10 258	100,00
NYANGA	937	18,57	9	0,19	3 826	75,84	15	0,30	174	3,45	84	1,66	5 045	100,00
OGOUE-IVINDO	437	5,92	8	0,11	6 365	86,21	-	-	376	5,10	196	2,66	7 383	100,00
OGOUE-LOLO	657	12,17	-	-	4 302	79,64	-	-	401	7,42	41	0,77	5 402	100,00
OGOUE-MARITIME	400	11,92	5	0,14	2 881	85,77	-	-	36	1,07	37	1,11	3 359	100,00
WOLEU-NTEM	660	4,84	-	-	11 214	82,29	20	0,14	546	11,34	187	1,37	13 626	100,00
ENSEMBLE GABON	9401	11,82	29	0,04	65267	82,04	107	0,13	3796	4,77	950	1,19	79550	100,00

Graphique 28 : Répartition des ménages agricoles selon le statut d'occupation du logement principal



Le logement principal, c'est la maison où vit l'exploitant agricole. L'enquête révèle que, la majorité des exploitants vivent dans leur maison, ils sont propriétaires, soit 82,04%. Cela se vérifie dans toutes les provinces. Très peu sont accédant à la propriété (location-vente), soit 0,04%. La cible de cette enquête était l'agriculture traditionnelle. Par conséquent peut, les exploitants n'ont pas assez de moyens pour prétendre à une location-vente.

4.2 Cadre de vie du ménage

Tableau 39 : Répartition des ménages agricoles selon la principale source d'approvisionnement en eau pour boire et par province

Province	Source d'approvisionnement en eau pour boire																						Ensemble		
	Cours d'eau (fleuve, rivière, lac...)		Puits ouvert dans la concession		Puits ouvert ailleurs		Puits protégé dans la concession		Puits protégé ailleurs		Hydraulique villageoise/Forage dans la concession		Hydraulique villageoise/Forage ailleurs		Pompe publique/Borne fontaine		Eau SEEG		Eau en bouteille (Eau minérale)		Eau de pluie				
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%			nb

ESTUAIRE	2 550	17,18	87	0,59	327	2,21	43	0,29	36	0,24	70	0,47	102	0,69	363	2,45	10 271	69,23	104	0,70	885	5,97	14 837	100,00
HAUT- OGOOUE	1 867	12,84	72	0,49	291	2,00	18	0,13	42	0,29	642	4,42	619	4,26	2 064	14,19	8 888	61,13	3	0,02	34	0,23	14 540	100,00
MOYEN- OGOOUE	1 927	37,78	166	3,25	34	0,67	38	0,74	108	2,13	181	3,54	759	14,89	379	7,42	1 255	24,61	-	-	254	4,98	5 100	100,00
NGOUNIE	3 227	31,40	117	1,14	206	2,00	23	0,22	-	-	403	3,92	614	5,98	1 830	17,80	3 812	37,09	-	-	46	0,45	10 279	100,00
NYANGA	1 076	21,33	13	0,25	94	1,86	-	-	-	-	109	2,16	265	5,26	1 842	36,50	1 630	32,30	-	-	17	0,33	5 045	100,00
OGOOUE- IVINDO	3 967	53,73	159	2,16	595	8,06	26	0,35	48	0,64	123	1,67	617	8,35	509	6,89	1 295	17,53	16	0,22	29	0,39	7 383	100,00
OGOOUE- LOLO	1 994	36,92	3	0,06	118	2,18	14	0,26	71	1,32	75	1,39	316	5,85	1 427	26,41	1 383	25,61	-	-	-	-	5 402	100,00
OGOOUE- MARITIME	1 844	54,89	-	-	13	0,37	12	0,35	-	-	16	0,49	88	2,63	129	3,84	1 101	32,77	33	0,97	124	3,70	3 359	100,00
WOLEU- NTEM	6 202	45,52	216	1,58	508	3,73	209	1,53	139	1,02	1 123	8,24	2 622	19,24	374	2,74	2 183	16,02	51	0,37	-	-	13 626	100,00
ENSEMBLE GABON	24 654	30,98	832	1,05	2 185	2,75	382	0,48	444	0,56	2 743	3,45	6 002	7,54	8 915	11,20	31 819	39,99	206	0,26	1 389	1,75	79 571	100,00

En général, les ménages agricoles au Gabon ont principalement comme source d’approvisionnement en eau pour boire, la SEEG, soit 39,99%. Cette tendance cache d’énormes controverses dans plusieurs provinces qui boivent l’eau des cours d’eau au lieu de la SEEG. Dans le Moyen-Ogooué, 37,78 % boivent l’eau des cours d’eau (fleuve, rivière, lac...) contre 24,61% qui boivent l’eau de la SEEG. L’Ogooué-Ivindo, 53,73% contre 17,53%, l’Ogooué-Lolo 36,92 % contre 25,61 %, l’Ogooué-Maritime 54,89% contre 32,77 % et le Woleu-Ntem 45,52% contre 16,02%.

Tableau 40 : Répartition des ménages agricoles par province selon la principale source d'éclairage

Province	Principale source d'éclairage																				Ensemble		
	Electricité réseau SEEG		Torche indigène/Résine d'Okoumé		Lampe à pétrole		Lampe à gaz		Lampe à pile		Lampe rechargeable		Panneaux solaires		Bougie		Groupe électrogène		Centrale thermique				
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%			nb
ESTUAIRE	13 727	92,52	16	0,11	789	5,32	19	0,13	27	0,18	2	0,02	32	0,21	-	-	225	1,51	-	-	14	837	100,00
HAUT-OGOOUE	13 113	90,19	3	0,02	663	4,56	22	0,15	143	0,99	90	0,62	362	2,49	6	0,04	138	0,95	-	-	14	540	100,00
MOYEN-OGOOUE	2 573	50,45	-	-	1 132	22,20	16	0,32	3	0,05	54	1,05	173	3,38	-	-	1 150	22,54	-	-	5	100	100,00
NGOUNIE	6 692	65,11	84	0,82	3 132	30,47	33	0,32	3	0,03	3	0,03	67	0,65	14	0,13	250	2,44	-	-	10	279	100,00
NYANGA	3 632	71,98	-	-	1 330	26,37	-	-	19	0,37	-	-	55	1,09	-	-	9	0,19	-	-	5	045	100,00
OGOOUE-IVINDO	2 599	35,20	102	1,38	2 590	35,08	14	0,19	878	11,90	246	3,34	224	3,03	14	0,19	710	9,61	5	0,07	7	383	100,00
OGOOUE-LOLO	3 809	70,51	-	-	1 190	22,02	-	-	17	0,31	12	0,23	19	0,36	12	0,22	343	6,35	-	-	5	402	100,00
OGOOUE-MARITIME	1 373	40,86	-	-	1 557	46,34	20	0,59	30	0,90	10	0,30	200	5,95	-	-	155	4,62	15	0,44	3	359	100,00
WOLEU-NTEM	4 913	36,05	24	0,18	6 350	46,60	117	0,86	48	0,35	10	0,08	118	0,86	-	-	1 573	11,54	475	3,48	13	626	100,00
ENSEMBLE GABON	52 430	65,89	229	0,29	18733	23,54	240	0,30	1169	1,47	428	0,54	1 249	1,57	46	0,06	4 553	5,72	495	0,62	79 571	100,00	

Sur tout le territoire national, le tableau ci-dessus révèle que 65,89% des ménages agricoles ont comme principale source d'approvisionnement en électricité, la SEEG. Cette tendance est presque identique dans toutes les provinces. Exceptées l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem. Dans ces deux provinces, la principale source d'approvisionnement d'électricité est la lampe à pétrole. Woleu-Ntem ; 46,60% pour la lampe à pétrole et 36,05% pour la SEEG, Ogooué-Maritime, 46,34% contre 40,86%.

4.3. Sécurité alimentaire

Tableau 41 : Répartition des ménages agricoles par province selon le nombre de repas pris par jour

Province	Nombre de repas								Ensemble	
	1. Un repas		2. Deux repas		3. Trois repas		4. Quatre repas			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	793	5,35	7 578	51,07	6 182	41,67	284	1,91	14 837	100,00
HAUT-OGOUE	995	6,85	9 070	62,38	4 421	30,40	53	0,37	14 540	100,00
MOYEN-OGOUE	34	0,67	2 870	56,26	2 003	39,27	194	3,80	5 100	100,00
NGOUNIE	963	9,37	8 434	82,09	839	8,16	39	0,38	10 274	100,00
NYANGA	88	1,74	3 654	72,43	1 300	25,76	3	0,06	5 045	100,00
OGOUE-IVINDO	1 047	14,18	4 154	56,26	2 166	29,34	16	0,22	7 383	100,00
OGOUE-LOLO	470	8,72	3 940	73,12	978	18,16	-	-	5 388	100,00
OGOUE-MARITIME	19	0,57	1 907	56,76	1 418	42,20	16	0,47	3 359	100,00
WOLEU-NTEM	497	3,64	9 353	68,64	3 413	25,05	364	2,67	13 626	100,00
ENSEMBLE GABON	4 906	6,17	50 958	64,06	22 720	28,56	969	1,22	79 552	100,00

Le tableau précédent, illustre la répartition des ménages agricoles par province en fonction du nombre de repas pris par jour. En effet, on observe que sur 79552 ménages agricoles réparties sur l'ensemble des neuf provinces, 50 958 ont deux repas par soit 64, 06% et 22720 ménages ont trois repas par jour soit 28, 56% etc . C'est la province de la NGOUNIE qui a la plus forte proportion de ménages qui ont deux repas par jour 82,09%. Parcontre on retrouve dans l'Ogooué-Maritime la plus forte proportion des ménages qui ont trois repas par jour 42, 20%.

Tableau 42 : Répartition des ménages agricoles par province selon les aliments consommés au cours des 7 derniers jours

Province	Aliments consommés							
	Céréales		Racines et tubercules		Légumineuses et fruits à coques		Légumes feuilles	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	13 989	19,86	13 449	18,21	10 648	19,75	12 982	19,15

HAUT-OGOOUE	12 489	17,73	13 957	18,89	9 366	17,37	13 446	19,83
MOYEN-OGOOUE	4 742	6,73	4 853	6,57	3 697	6,86	4 655	6,87
NGOUNIE	8 489	12,05	9 715	13,15	5 876	10,90	8 095	11,94
NYANGA	4 636	6,58	4 552	6,16	3 891	7,22	4 633	6,83
OGOOUE-IVINDO	6 458	9,17	6 634	8,98	4 091	7,59	6 011	8,87
OGOOUE-LOLO	4 933	7,00	5 166	6,99	3 796	7,04	4 597	6,78
OGOOUE-MARITIME	2 854	4,05	3 156	4,27	2 320	4,30	3 076	4,54
WOLEU-NTEM	11 838	16,81	12 389	16,77	10 232	18,98	10 307	15,20
ENSEMBLE GABON	70 428	100,00	73 872	100,00	53 918	100,00	67 802	100,00

En ce qui concerne les habitudes alimentaires des ménages au cours des 7 derniers jours, on constate que les racines et les tubercules (manioc, taro et igname) sont les plus consommés par 73872 ménages soit 92,86%, suivi des céréales par 70 428 ménages soit 88,53%. Il est à noter que sur les **79 552** ménages dénombrés, un même ménage peut consommer plusieurs aliments. Par ailleurs, la forte tendance de la consommation des céréales est confirmée dans la province de l'Estuaire avec 19,86% des ménages.

CHAPITRE 5 : AGRICULTURE VIVRIERE

5.1. Caractéristiques des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière

5.1.1 Effectif des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière

L'analyse du tableau, ci-dessous ressort qu'à l'échelle nationale, l'enquête a identifié un total 84 347 exploitants pratiquant l'agriculture vivrière. Plus de la moitié, soit 45 183 (53,57%) de ces exploitants vivent en milieu urbain contre 39 164 exploitants, soit (46,43%) en milieu rural.

Mais la tendance observée au niveau national est différente au niveau provincial. Dans les provinces du Moyen-Ogooué, de l'Ogooué-Ivindo, de l'Ogooué-Lolo, de l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem, 6/10 exploitants vivent en milieu rural.

Tableau 43 : Répartition des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière par province selon le milieu de résidence

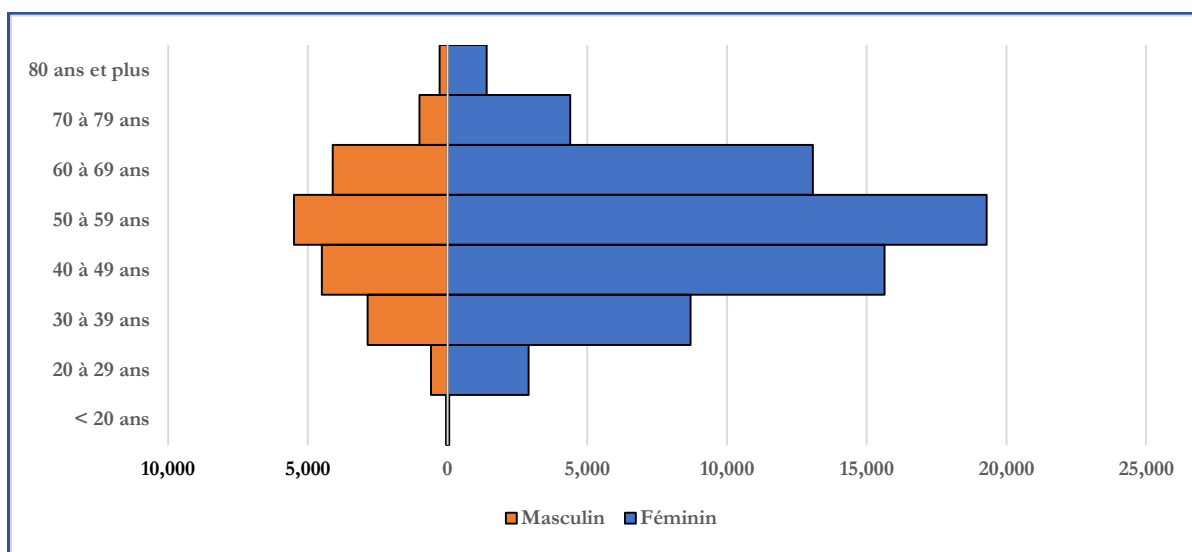
Province	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural		nb	%
	nb	%	nb	%		
ESTUAIRE	11 822	78,22	3 292	21,78	15 114	100
HAUT-OGOOUÉ	10 835	70,83	4 462	29,17	15 297	100
MOYEN-OGOOUÉ	1 853	33,33	3 707	66,67	5 559	100
NGOUNIE	6 605	62,25	4 006	37,75	10 611	100
NYANGA	3 957	72,15	1 527	27,85	5 484	100
OGOOUÉ-IVINDO	3 073	38,14	4 983	61,86	8 056	100
OGOOUÉ LOLO	2 373	41,4	3 359	58,6	5 731	100
OGOOUÉ MARITIME	1 430	41,99	1 975	58,01	3 406	100
WOLEU-NTEM	3 235	21,44	11 853	78,56	15 088	100
ENSEMBLE GABON	45 183	53,57	39 164	46,43	84 347	100

5.1.2 Structure par âge et par sexe des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière

Au niveau national, la majorité des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière (77,6 %) sont des femmes. L'analyse de la pyramide des âges ci-dessous nous montre que l'agriculture vivrière est plus l'affaire des femmes, des personnes d'âges avancés que des hommes et des jeunes. Cette tendance par la supériorité de la gente féminine avait été également observée en 2020 lors du dernier recensement générale de l'agriculture.

De façon générale, on observe, un vieillissement des exploitants pratiquant l'agriculture aussi bien chez les hommes que chez les femmes avec une forte dominance féminine. Ces exploitants sont plus concentrés aux âges adultes compris entre 40-69 ans. Cela indique que très peu de jeunes sont occupés par l'agriculture.

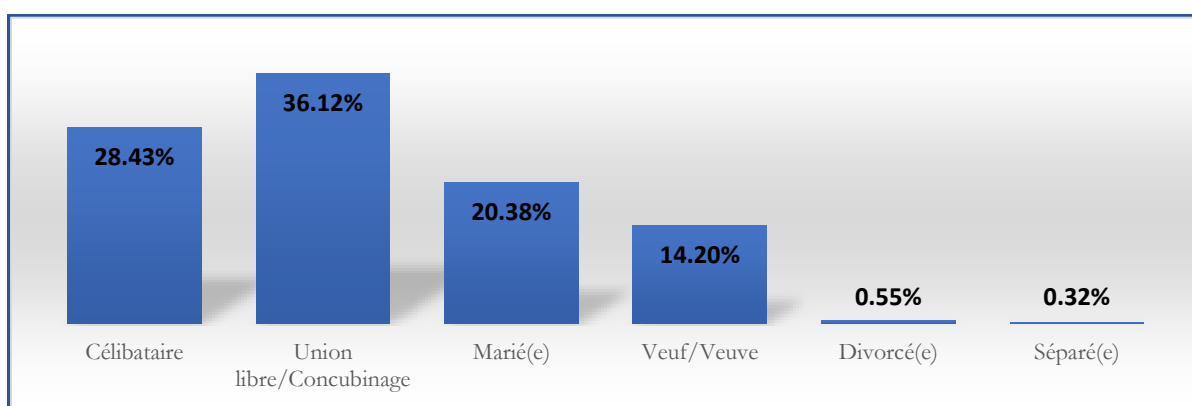
Graphique 29 : Pyramides âges des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière par selon le sexe



5.1.3 Situation matrimoniale des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière

Le graphique ci-dessous présente la proportion des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière selon la situation matrimoniale. Il ressort de l'analyse du graphique que plus du tiers des exploitants (36,12%) dans l'agriculture vivrière vivent en union libre/concubinage, puis viennent les célibataires (28,43%), suivis des mariés (20,1%) et des veufs/veuves (14,2%). Les autres situations matrimoniales (divorcé(e) et séparé(e)) ne représentent que 0,87% de l'ensemble des exploitants pratiquant cette activité.

Graphique 30 : Proportion des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière de 12 ans et plus selon la situation matrimoniale

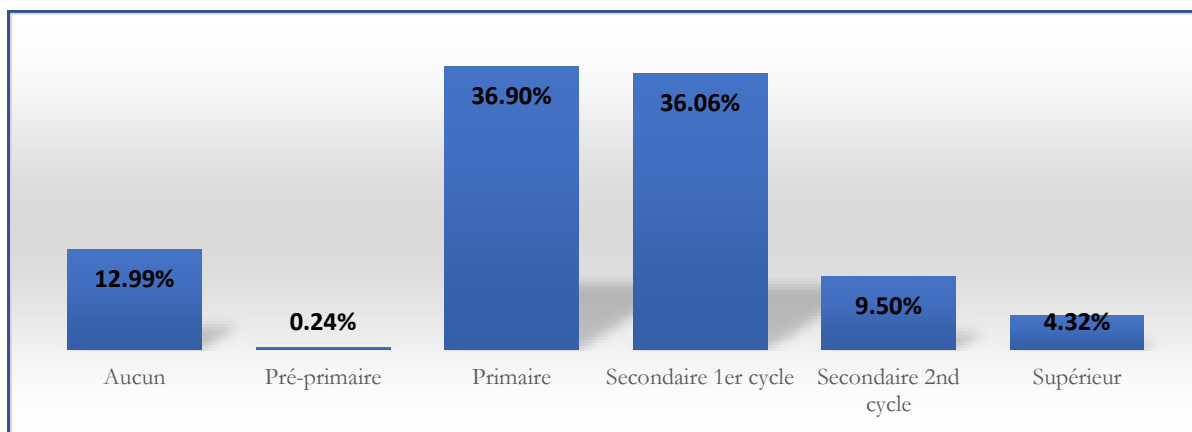


5.1.4 Niveau d'instruction, d'alphabétisation et de formation des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière

Le graphique ci-dessous montre la structure par niveau d'instruction des exploitants qui pratiquent le vivrier au niveau national. L'analyse du graphique présente que ces exploitants ont un niveau scolaire relativement élevé dans la mesure où les niveaux « secondaire » et « supérieur » réunis dépassent la moitié (54 %), suivis par ceux ayant un niveau primaire 36,9%. On note un nombre

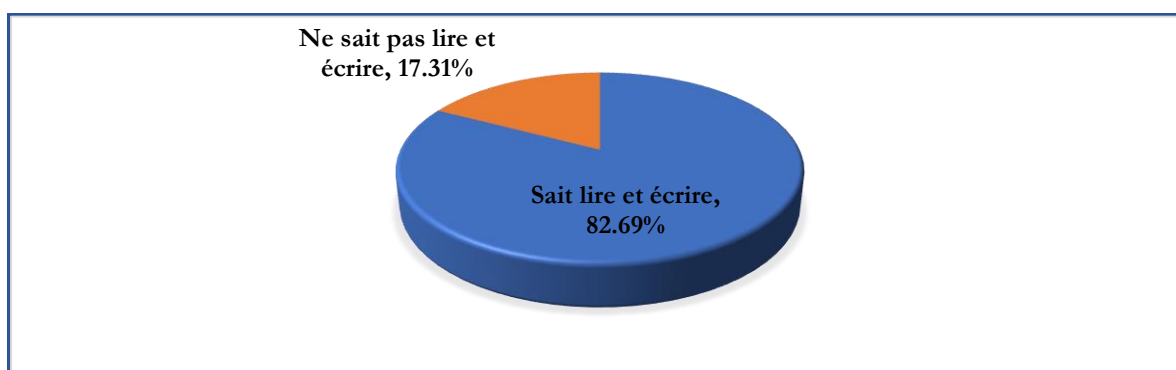
important d'exploitants (12,99%) qui n'ont pas de niveau car n'ayant jamais fréquenté un établissement scolaire.

Graphique 31 : proportion des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière selon le niveau d'instruction



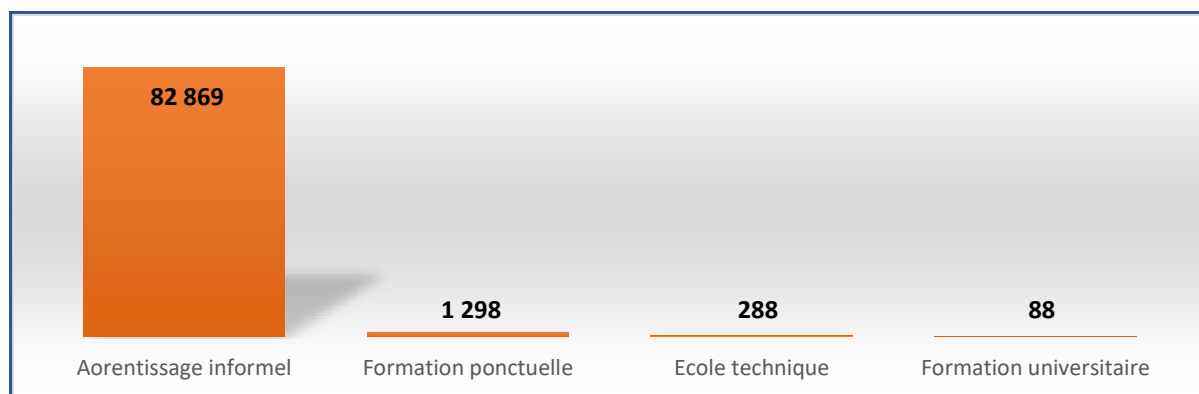
Le taux d'alphabétisation des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière, est très élevé. Le graphique ci-dessous présente qu'au niveau national, il s'élève à 82,69 %.

Graphique 32 : Proportion des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière selon le niveau d'alphabétisation



En ce qui concerne la formation agricole reçue par les exploitants pratiquant l'agriculture vivrière, le graphique ci-dessous montre qu'au niveau national, la quasi-majorité des exploitants (98%), a été formé sur le tas (apprentissage informel), principalement en travaillant avec les parents. Seul 1,5% des exploitants ont reçu une formation ponctuelle. La proportion des exploitants ayant reçu une formation technique et universitaire est très négligeable. Pour la formation école technique, cette proportion est de 0,3% et 0,1% pour la formation universitaire.

Graphique 33 : Proportion des exploitants pratiquant l'agriculture vivrière par province selon les types de formation reçue



5.2. Caractéristique des parcelles

5.2.1 Répartition des parcelles selon le sexe de l'exploitant

Le tableau ci-après montre que 115 959 parcelles ont été enregistrées à l'échelle nationale. Au niveau provincial, la répartition des parcelles varie de 3 683 dans l'Ogooué-Maritime, le nombre de parcelles le plus faible à 21 918 parcelles pour du Woleu-Ntem, la province qui enregistre le plus grand nombre de parcelles.

En dépit de la forte implication des femmes dans les diverses activités agricoles, l'analyse du tableau révèle que le pourcentage de la population masculine détenant des parcelles en production est plus important que celui des femmes (60,39 % contre 39,61).

La tendance observée au niveau national est quasi identique à l'échelle des provinces. Le nombre d'hommes détenteurs des parcelles reste majoritaire au niveau provincial.

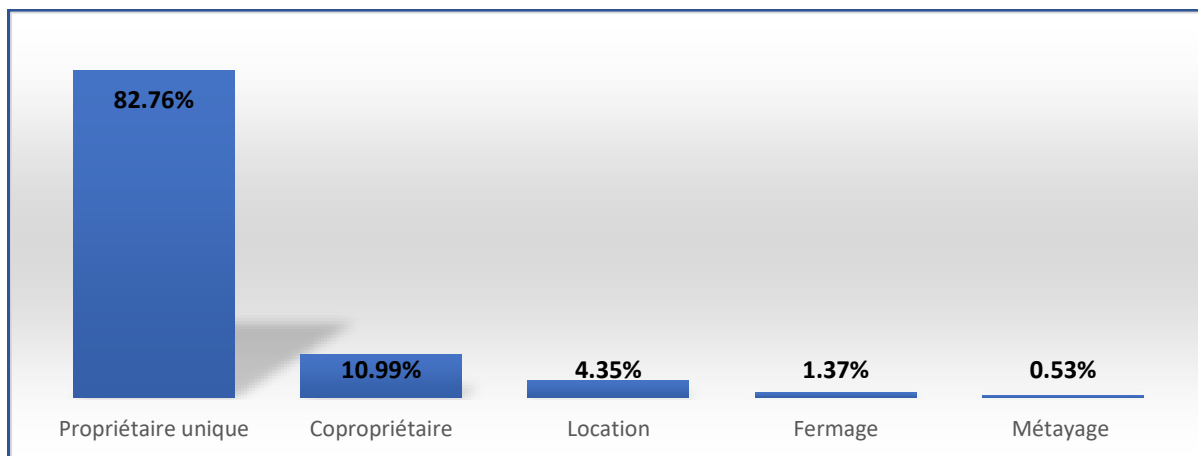
Tableau 44 : Répartition des parcelles en production par province selon le sexe de l'exploitant

Province	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	12 592	65,21	6 719	34,79	19 311	100,00
HAUT-OGOOUÉ	12 943	56,51	9 959	43,49	22 902	100,00
MOYEN-OGOOUÉ	4 626	61,79	2 860	38,21	7 486	100,00
NGOUNIE	7 102	57,42	5 266	42,58	12 368	100,00
NYANGA	4 119	55,23	3 338	44,77	7 457	100,00
OGOOUÉ –IVINDO	9 151	72,22	3 520	27,78	12 671	100,00
OGOOUÉ- LOLO	4 807	58,88	3 357	41,12	8 163	100,00
OGOOUÉ -MARITIME	2 195	59,60	1 488	40,40	3 683	100,00
WOLEU –NTEM	12 492	56,99	9 426	43,01	21 918	100,00
ENSEMBLE GABON	70 026	60,39	45 933	39,61	115 959	100,00

5.2.2 Statut d'occupation des parcelles

Le graphique suivant présente la répartition des parcelles selon le statut d'occupation des parcelles. Dans l'ensemble du pays, le statut de propriétaire unique prédomine avec un total 82,76% des parcelles suivis du statut de copropriétaire (10,99%). La proportion négligeable du mode de faire valoir indirect (location, métayage, fermage) concernent 6% des parcelles.

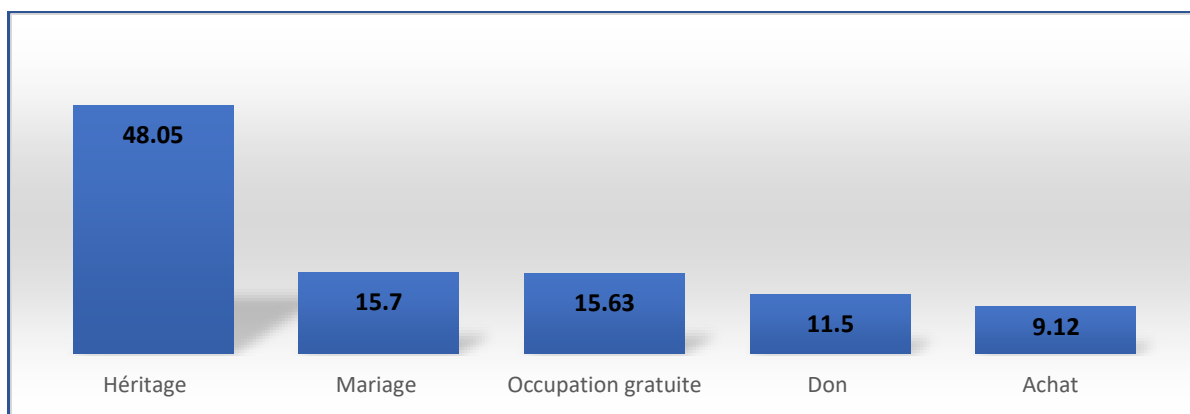
Graphique 34 : Répartition des parcelles en production par province selon le statut d'occupation



5.2.3 Mode d'acquisition des parcelles

Le graphique ci- décrit que, sur la totalité des parcelles exploitées, près de la moitié des parcelles ont été acquises par héritage (48,05%), suivie des parcelles acquises par le lien du mariage (15,7%), puis celles par occupation gratuite (15,63) et par don (11,5%). L'achat représente seulement 9,12% des parcelles en production au niveau national.

Graphique 35 : Proportion des parcelles en production selon le mode d'acquisition

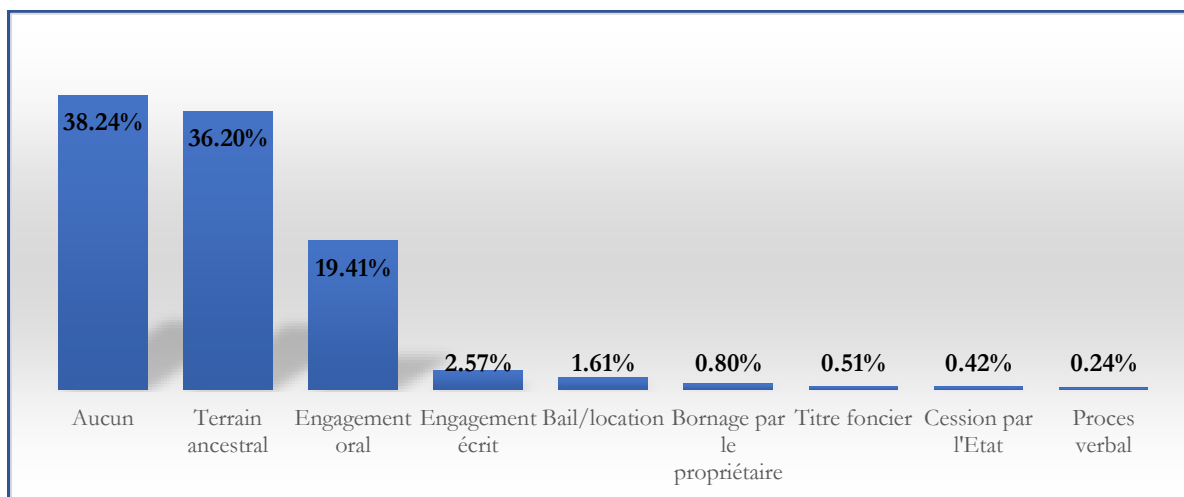


5.2.4 Niveau de sécurisation foncière des parcelles

L'analyse du niveau de sécurisation foncière des parcelles montre que sur l'ensemble des parcelles enregistrées dans l'enquête, plus du tiers des parcelles ne possède aucun document et qu'un tiers appartient à des terrains ancestraux.

Le graphique ci-dessous révèle que, très peu détient de titre foncier (0,51 %).

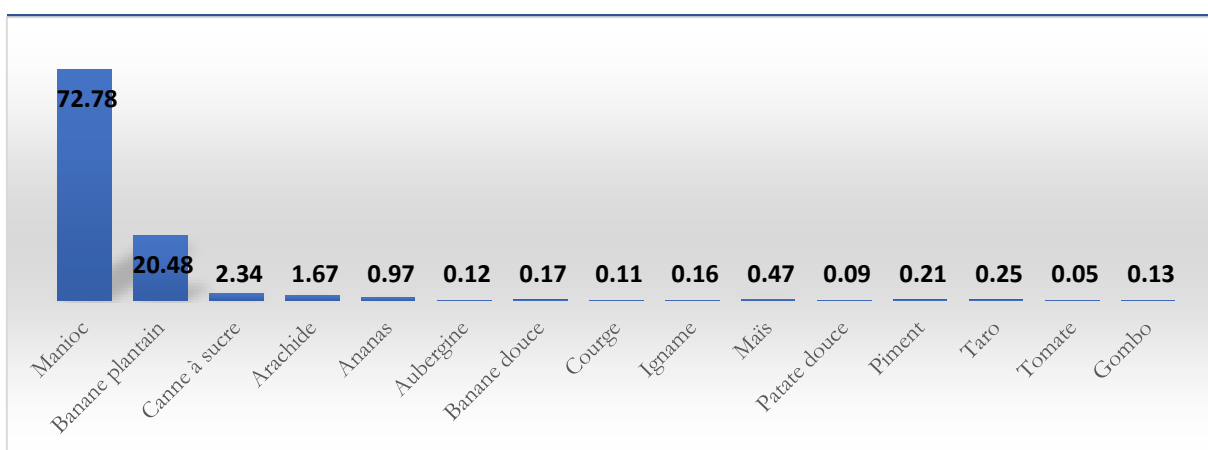
Graphique 36 : Répartition des parcelles en production selon le niveau de sécurisation foncière



5.2.5 Cultures principales sur les parcelles exploitées

Ce graphique montre qu'à l'échelle nationale, sur l'ensemble des parcelles en production, 72,78% des parcelles sont principalement en culture de manioc. La banane plantain, en culture principale, occupe le second rang après le manioc avec 20,48% des parcelles. La culture de canne à sucre occupe le troisième rang après le manioc et la banane plantain et couvre 2,34% des parcelles. L'arachide en culture principale occupe la 4^e place avec seulement 1,67% des parcelles. Les autres cultures principales minoritaires représentent 2,73 % des parcelles.

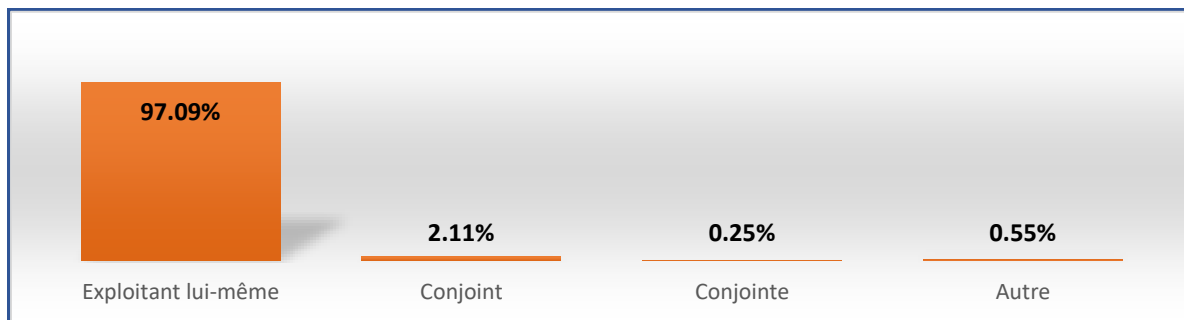
Graphique 37 : Répartition des parcelles en production selon la culture principale



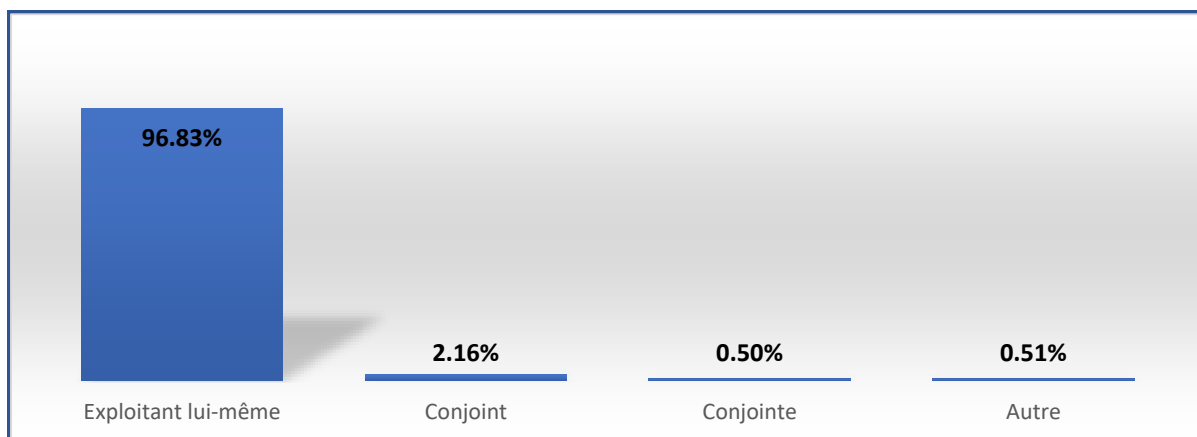
5.2.6 Prise des décisions et gestion des revenus de la production issus de la parcelle

Les deux graphiques ci-dessous montrent que ce soit pour la prise des décisions sur la parcelle ou pour la gestion des revenus issus des parcelles, en quasi-totalité (à plus de 96%), c'est l'exploitant lui-même qui prend les décisions et gère les revenus, suivis du conjoint.

Graphique 38 : Répartition des parcelles en production selon la prise des décisions sur la parcelle



Graphique 39 : Répartition des parcelles en production selon la gestion des revenus de la production issus de la parcelle



5.2.7 Distance du village à la parcelle

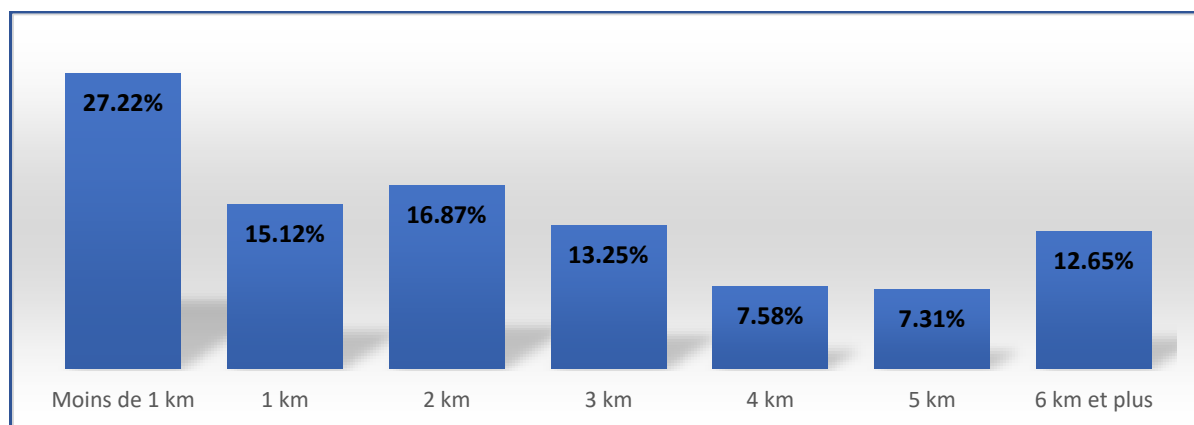
Le tableau et le graphique suivant montre qu'au plan national, 31 551 parcelles sur l'ensemble des 115 905 parcelles enregistrées sont situés à moins de 1 km du village, soit, 27,22%. Par ailleurs, 12,65% des parcelles sont situés au-delà de 6 km du village.

Au niveau provincial, les disparités sont perceptibles. Les parcelles les moins éloignées (Moins de 3 km) des villages sont majoritairement rencontrés dans l'Ogooué-Ivindo 82,64% et le Woleu-Ntem (79,04%) et. Les plus éloignés (Plus de 5 km) sont majoritairement présents dans la Ngounié 31,57, le Haut-Ogooué (28,16 et l'Ogooué-Maritime (26,23 %)

Tableau 45 : Répartition des parcelles en production par province selon la distance du village à la parcelle

Provinces	Distance du village à la parcelle														Ensemble	
	Moins de 1 km		1 km		2 km		3 km		4 km		5 km		6 km et plus		nb	%
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%		
ESTUAIRE	5 429	28,16	2 216	11,49	3 227	16,74	2 612	13,55	1 618	8,39	1 457	7,56	2 722	14,12	19 280	100,00
HAUT-OGOOUÉ	4 166	18,19	3 433	14,99	3 708	16,19	3 267	14,27	1 880	8,21	2 312	10,10	4 136	18,06	22 902	100,00
MOYEN-OGOOUÉ	1 485	19,84	1 068	14,27	1 566	20,92	1 118	14,93	894	11,94	469	6,27	886	11,83	7 486	100,00
NGOUNIE	1 944	15,73	1 274	10,31	1 621	13,12	2 185	17,69	1 431	11,58	1 549	12,54	2 352	19,03	12 356	100,00
NYANGA	578	7,75	822	11,03	1 612	21,62	1 674	22,45	846	11,34	622	8,34	1 302	17,46	7 457	100,00
OGOOUÉ – IVINDO	7 444	58,75	1 716	13,54	1 312	10,35	1 099	8,67	353	2,78	334	2,63	414	3,27	12 671	100,00
OGOOUÉ-LOLO	1 712	20,97	1 630	19,96	1 355	16,60	1 090	13,35	649	7,95	693	8,49	1 034	12,66	8 163	100,00
OGOOUÉ - MARITIME	914	24,81	498	13,52	584	15,84	377	10,25	345	9,35	230	6,24	736	19,99	3 683	100,00
WOLEU – NTEM	7 880	35,97	4 868	22,22	4 568	20,85	1 936	8,84	768	3,51	807	3,68	1 080	4,93	21 908	100,00
ENSEMBLE GABON	31 551	27,22	17 525	15,12	19 552	16,87	15 358	13,25	8 783	7,58	8 474	7,31	14 662	12,65	115 905	100,00

Graphique 40 : Répartition des parcelles en production par province selon la distance du village à la parcelle



5.2.8. Dévastation des parcelles par les animaux

Les conflits homme-faune deviennent très récurrents au péril des exploitants pratiquants l'agriculture vivrière et ça, sur l'ensemble du territoire. La difficile cohabitation entre la faune, principalement les pachydermes cause de nombreux dégâts dans les parcelles. L'analyse du graphique ressort que plus de 6 parcelles sur 10 (62,67%) sont dévastées par les animaux. Cette tendance est observée au niveau des provinces, et est très prononcée dans les provinces de l'Ogooué-Maritime (94,38) et le Moyen-Ogooué (84,38%).

Tableau 46 : Répartition des parcelles en production ayant subi ou non la dévastation par les animaux par province

Provinces	Dévastation par les animaux				Ensemble	
	Oui		Non			
	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	9 556	49,57	9 724	50,43	19 280	100,00
HAUT-OGOOUÉ	13 970	61,00	8 932	39,00	22 902	100,00
MOYEN-OGOOUÉ	6 317	84,38	1 169	15,62	7 486	100,00
NGOUNIE	7 855	63,57	4 501	36,43	12 356	100,00
NYANGA	4 713	63,20	2 744	36,80	7 457	100,00
OGOOUÉ –IVINDO	5 843	46,12	6 827	53,88	12 671	100,00
OGOOUÉ- LOLO	6 480	79,38	1 683	20,62	8 163	100,00
OGOOUÉ -MARITIME	3 476	94,38	207	5,62	3 683	100,00
WOLEU –NTEM	14 427	65,85	7 480	34,15	21 908	100,00
ENSEMBLE GABON	72 637	62,67	43 268	37,33	115 905	100,00

5.3. Pratiques agricoles

5.3.1 La pratique de la jachère

Le tableau suivant montre en effet que la pratique de la jachère est peu répandue au niveau national. En effet, seulement le 1/4 des parcelles est mis en jachère.

Au niveau provincial cependant, on remarque que plus du 1/3 des parcelles de l'Ogooué-Ivindo et du Woleu-Ntem ont recours à cette pratique. Par contre les provinces de l'Estuaire (12,03%) et de la Nyanga (10,47%) enregistrent les taux plus faibles de pratique de la jachère.

Tableau 47 : Répartition des parcelles en production par province selon la pratique de la jachère

Provinces	Pratique de la jachère				Ensemble	
	Oui		Non			
	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	2 320	12,03	16 960	87,97	19 280	100,00
HAUT-OGOOUÉ	4 801	20,96	18 102	79,04	22 902	100,00
MOYEN-OGOOUÉ	1 403	18,74	6 083	81,26	7 486	100,00
NGOUNIE	3 455	27,96	8 901	72,04	12 356	100,00
NYANGA	781	10,47	6 676	89,53	7 457	100,00
OGOOUÉ –IVINDO	4 827	38,10	7 843	61,90	12 671	100,00
OGOOUÉ- LOLO	1 823	22,33	6 340	77,67	8 163	100,00
OGOOUÉ -MARITIME	805	21,85	2 878	78,15	3 683	100,00
WOLEU –NTEM	7 559	34,50	14 349	65,50	21 908	100,00
ENSEMBLE GABON	27 773	23,96	88 132	76,04	115 905	100,00

5.3.2 Le système de production

Le tableau suivant présente que le système de culture prédominant est la polyculture. Au plan national, 8/10 parcelles sont en polyculture et seulement 20,63% sont en monoculture.

Au niveau des provinces, la majorité des parcelles sont en polyculture. Par contre on note presque un équilibre entre les deux systèmes dans la province de la Ngounié (48% des parcelles en culture monoculture contre 52% en polyculture).

Tableau 48 : Répartition des parcelles en production par province selon le système de culture

Provinces	Système de culture pratiqué				Ensemble	
	Monoculture		Polyculture		nb	%
	nb	%	nb	%		
ESTUAIRE	2 621	13,60	16 659	86,40	19 280	100,00
HAUT-OGOOUÉ	3 453	15,08	19 449	84,92	22 902	100,00
MOYEN-OGOOUÉ	1 841	24,59	5 645	75,41	7 486	100,00
NGOUNIE	5 932	48,01	6 424	51,99	12 356	100,00
NYANGA	1 287	17,26	6 170	82,74	7 457	100,00
OGOOUÉ –IVINDO	2 665	21,03	10 006	78,97	12 671	100,00
OGOOUÉ- LOLO	1 605	19,67	6 558	80,33	8 163	100,00
OGOOUÉ -MARITIME	172	4,67	3 511	95,33	3 683	100,00
WOLEU –NTEM	4 333	19,78	17 575	80,22	21 908	100,00
ENSEMBLE GABON	23 909	20,63	91 996	79,37	115 905	100,00

5.3.3 Mode de labour des parcelles

Les données du tableau ci-dessous présentent que 4/10 exploitants (40,03%) labourent leurs parcelles. Ces données sont plus accentuées dans les provinces du Woleu-Ntem (98,79) et de l'Ogooué Ivindo (84,96%) où la quasi-totalité des parcelles sont labourées.

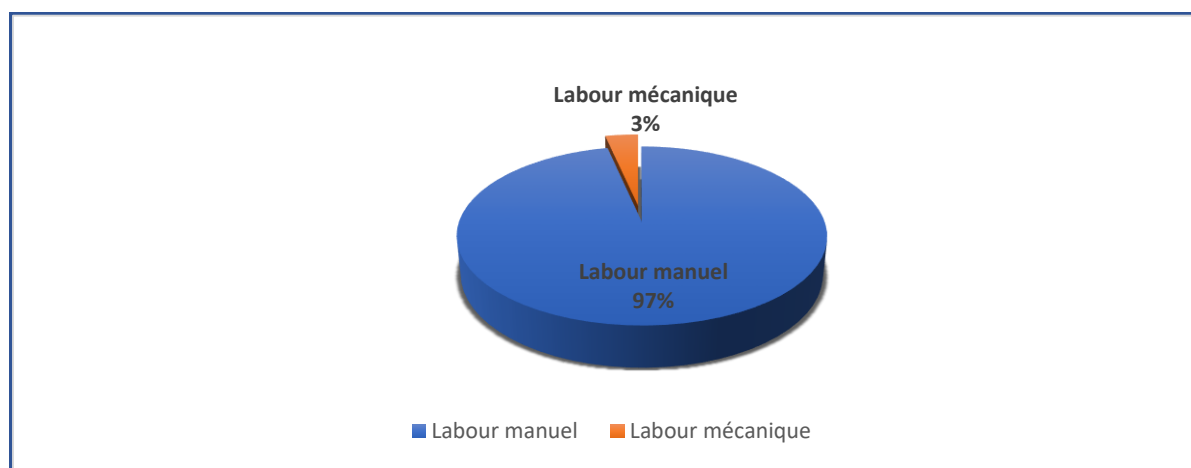
Tableau 49 : Répartition des parcelles par province selon la pratique du labour

Provinces	Pratique du labour				Ensemble	
	Oui		Non		nb	%
	nb	%	nb	%		
ESTUAIRE	3 733	19,42	15 492	80,58	19 225	100,00
HAUT-OGOOUÉ	7 876	34,42	15 005	65,58	22 881	100,00
MOYEN-OGOOUÉ	481	6,43	7 005	93,57	7 486	100,00
NGOUNIE	806	6,52	11 545	93,48	12 351	100,00

NYANGA	465	6,23	6 992	93,77	7 457	100,00
OGOOUÉ –IVINDO	10 765	84,96	1 906	15,04	12 671	100,00
OGOOUÉ- LOLO	278	3,41	7 885	96,59	8 163	100,00
OGOOUÉ -MARITIME	336	9,13	3 347	90,87	3 683	100,00
WOLEU –N’TEM	21 613	98,79	264	1,21	21 878	100,00
ENSEMBLE GABON	46 352	40,03	69 441	59,97	115 794	100,00

Le graphique ci-dessous renforce la conviction que l’agriculture vivrière est encore très traditionnelle. Près de 97% des parcelles ont été labourées mais manuellement, système de labour qui limite grandement l’extension des superficies emblavées et qui ne prédispose pas à une rentabilité suffisante de la productivité. Seul 3% des parcelles ont été labouré mécaniquement.

Graphique 41 : Proportion des parcelles selon le mode de labour



5.3.4 La rotation des cultures

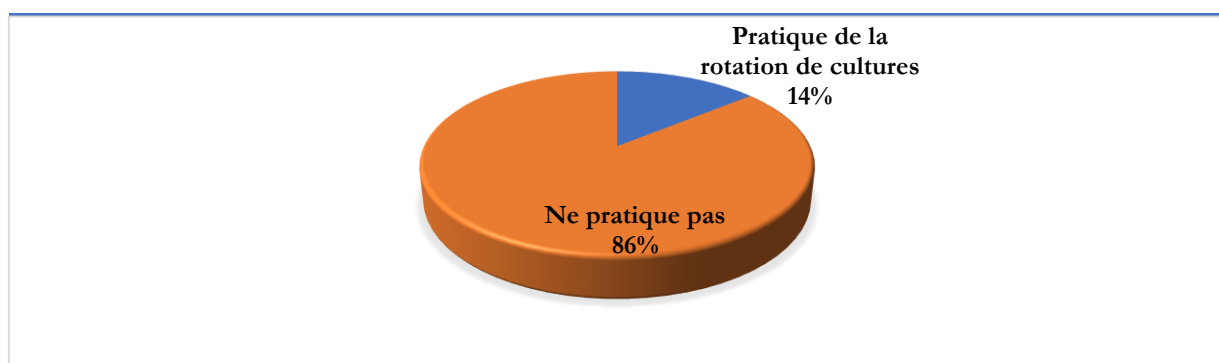
Il ressort du tableau ci-dessous que la rotation culturale ne soit pas une pratique très répandue (14,10%) au Gabon. Cette proportion est encore très faible dans les parcelles des provinces de la Nyanga et l’Ogooué-Maritime, respectivement (1,67 %) et (1,49 %).

Tableau 50 : Répartition des parcelles par province selon la pratique de la rotation des cultures

Provinces	Pratique de la rotation de cultures				Ensemble	
	Oui		Non			
	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	3 293	17,13	15 932	82,87	19 225	100,00
HAUT-OGOOUÉ	2 594	11,34	20 287	88,66	22 881	100,00
MOYEN-OGOOUÉ	949	12,68	6 536	87,32	7 486	100,00
NGOUNIE	1 240	10,04	11 111	89,96	12 351	100,00
NYANGA	124	1,67	7 333	98,33	7 457	100,00

OGOOUÉ –IVINDO	1 374	10,84	11 297	89,16	12 671	100,00
OGOOUÉ- LOLO	2 072	25,38	6 092	74,62	8 163	100,00
OGOOUÉ -MARITIME	55	1,49	3 628	98,51	3 683	100,00
WOLEU –NTEM	4 626	21,15	17 251	78,85	21 878	100,00
ENSEMBLE GABON	16 327	14,10	99 467	85,90	115 794	100,00

Graphique 42 : Répartition des parcelles selon la pratique de la rotation des cultures



5.3.5 Type de semences utilisées

Le tableau X ci-dessous présente la répartition des parcelles par province selon le type de semences utilisées sur la parcelle. L'analyse du tableau ressort que les exploitants utilisent exclusivement les variétés locales dites traditionnelles qui sont dans la plupart des cas des variétés faiblement productives. On constate que la quasi-totalité des ménages utilisent des semences provenant des réserves personnelles.

Par contre, les semences dites améliorées semblent peu accessibles car moins utilisées (1%).

Tableau 51 : Répartition des parcelles par province selon le type de semences utilisées sur la parcelle

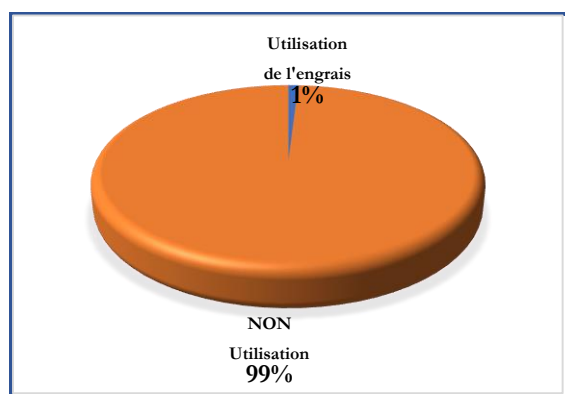
Provinces	Types de semences utilisées				Ensemble	
	Traditionnelle		Améliorée		nb	%
	nb	%	nb	%		
ESTUAIRE	18 830	97,95	394	2,05	19 225	100,00
HAUT-OGOOUÉ	22 817	99,72	64	0,28	22 881	100,00
MOYEN-OGOOUÉ	7 443	99,43	43	0,57	7 486	100,00
NGOUNIE	12 351	100,00	-	-	12 351	100,00
NYANGA	7 457	100,00	-	-	7 457	100,00
OGOOUÉ –IVINDO	12 626	99,65	45	0,35	12 671	100,00
OGOOUÉ- LOLO	8 147	99,80	16	0,20	8 163	100,00
OGOOUÉ -MARITIME	3 674	99,75	9	0,25	3 683	100,00
WOLEU –NTEM	21 712	99,24	166	0,76	21 878	100,00
ENSEMBLE GABON	115 057	99,36	737	0,64	115 794	100,00

5.3.4 Utilisation de l'engrais et des produits phytosanitaires

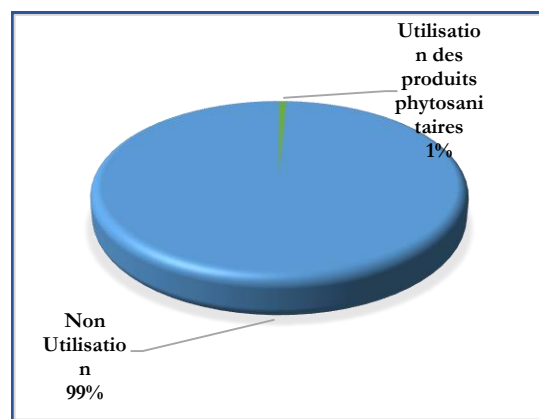
Les deux graphiques portant respectivement sur les proportions des parcelles selon l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais ci-dessous ressortent que l'utilisation des produits phytosanitaires ou celle de l'engrais sont encore très marginal et ne concerne que 843 parcelles soit (0,73%) pour les produits phytosanitaires et 1114 (0,96%) pour l'engrais sur le plan national.

L'examen des données par province montre que la plus forte proportion des parcelles ayant fait recours au traitement des produits phytosanitaires et l'engrais est enregistré essentiellement dans la province de l'Estuaire

Graphique 43 Proportion des parcelles par province selon l'utilisation des engrais



Graphique 44 : Proportion des parcelles par province selon l'utilisation des produits phytosanitaires



5.4. Rendement Moyen et production

5.4.1. Rendement agricole des principales cultures

Il ressort de l'analyse du tableau X que les rendements à l'hectare des différentes cultures varient en fonction des provinces.

Le rendement du manioc : il a été déterminé à l'état de tubercule frais et s'établit à une moyenne nationale de 4,06 t/ha. Le plus faible rendement a été observé dans la province de l'Ogooué Maritime avec 1,17 t/ha et les plus élevés dans celles de la Ngounié et la Nyanga avec respectivement 6,92 t/ha et 6,68 t/ha.

Le rendement de la banane plantain : il a été déterminé à l'état du régime de banane à la récolte. Notons que les données présentées ne fournissent pas de détails quant aux différents types de variétés de banane. Globalement considéré, le rendement moyen national s'est établi à 3,97 t/ha. Le rendement le plus élevé a été relevé dans la province de la Ngounié avec 5,05 t/ha, tandis que le plus faible a été enregistré dans l'Ogooué-Ivindo avec 2,02 t/ha ; le Woleu-Ntem et l'Estuaire occupent les seconds rangs en termes de rendement du manioc avec respectivement 4,89 t/ha et 4,81 t/ha.

Tableau 52 : rendement des spéculations par province

Provinces	Spéculations	
	Manioc	Banane plantain
ESTUAIRE	2,95	4,81
HAUT-OGOOUÉ	4,48	3,31
MOYEN-OGOOUÉ	3,79	3,31
NGOUNIE	6,92	5,05
NYANGA	6,68	3,82
OGOOUÉ –IVINDO	2,85	2,02
OGOOUÉ- LOLO	4,37	4,66
OGOOUÉ -MARITIME	1,17	3,83
WOLEU –NTEM	3,36	4,89
ENSEMBLE GABON	4,06	3,97

5.4.2. Production agricole

➤ Production de Manioc

Tableau 53 : Production de Manioc par province

Provinces	Superficie (ha)	Rendement moyen (t/ha)	Production (tonne)
ESTUAIRE	456	2,95	1347
HAUT-OGOOUÉ	1533	4,48	6861
MOYEN-OGOOUÉ	149	3,79	563
NGOUNIE	405	6,92	2805
NYANGA	143	6,68	958
OGOOUÉ –IVINDO	512	2,85	1461
OGOOUÉ- LOLO	260	4,37	1138
OGOOUÉ -MARITIME	248	1,17	291
WOLEU –NTEM	581	3,36	1950
ENSEMBLE GABON	4438	4,06	18035

Il découle du tableau qui précède que la production nationale de manioc s'est établie à 18 035 tonnes avec de fortes disparités d'une province à une autre. La province la plus productrice de manioc est celle du Haut-Ogooué avec 38% de la production nationale totale. Celle-ci est suivie successivement par les provinces de la Ngounié et le Woleu-Ntem avec environ 16% et 11% % de la production nationale totale.

➤ Production de banane plantain

Tableau 54 : Production de Banane plantain par province

Provinces	Superficie (ha)	Rendement moyen (t/ha)	Production (tonne)
ESTUAIRE	565	4,81	2718
HAUT-OGOOUÉ	87	3,31	289
MOYEN-OGOOUÉ	185	3,31	613
NGOUNIE	84	5,05	425
NYANGA	92	3,82	352
OGOOUÉ –IVINDO	19	2,02	39
OGOOUÉ- LOLO	60	4,66	281
OGOOUÉ -MARITIME	141	3,83	541
WOLEU –NTEM	174	4,89	849
ENSEMBLE GABON	1360	3,97	5395

Selon le tableau 32 Il découle des données qui précèdent, que plus de la moitié de la production nationale de la banane plantain est fournie par la province de l'Estuaire (50%). Elles sont suivies successivement par les provinces du Woleu-Ntem (16%), le Moyen-Ogooué (11%), l'Ogooué-Maritime (près de 10%). La province qui produit le moins de banane plantain est l'Ogooué-Ivindo avec seulement 1% de la production nationale.

CHAPITRE 6 : ELEVAGE

6.1 Caractéristiques des exploitants Elevage

Tableau 55 : répartition des exploitants pratiquant l'élevage par province selon le milieu de résidence

Province	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural			
	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	507	88,39	67	11,61	574	100,00
HAUT-OGOOUÉ	107	70,47	45	29,53	152	100,00
MOYEN-OGOOUÉ	114	36,70	197	63,30	312	100,00
NGOUNIE	183	84,36	34	15,64	217	100,00
NYANGA	39	100,00	-	-	39	100,00
OGOOUÉ-IVINDO	375	32,13	791	67,87	1 166	100,00
OGOOUÉ-LOLO	24	100,00	-	-	24	100,00
OGOOUÉ-MARITIME	69	41,51	98	58,49	167	100,00
WOLEU-NTEM	257	31,50	559	68,50	816	100,00
ENSEMBLE GABON	1 676	48,34	1 791	51,66	3 467	100,00

Les opérations de l'EPVA, ont permis de dénombrer sur l'ensemble du territoire 3467 exploitants agricoles pratiquant l'élevage, ces derniers sont reparties sur l'ensemble des neuf provinces du pays et par lieu de résidence (urbain et rural). Sur les 3467 éleveurs, 1676 vivent en milieu urbain soit 48,34% contre 1791 soit 51,66%. Ces proportions illustrent parfaitement que l'élevage est encore plus pratiqué en milieu rural.

Tableau 56 : Répartition des exploitants pratiquant uniquement l'élevage par province selon le milieu de résidence

Province	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural			
	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	168	76,66	51	23,34	219	100,00
HAUT-OGOUE	2	100,00	-	-	2	100,00
MOYEN-OGOUE	60	37,58	100	62,42	160	100,00
NGOUNIE	68	93,40	5	6,60	73	100,00
NYANGA	13	100,00	-	-	13	100,00
OGOUE-IVINDO	201	35,39	366	64,61	567	100,00
OGOUE-LOLO	4	100,00	-	-	4	100,00
OGOUE-MARITIME	20	31,61	42	68,39	62	100,00
WOLEU-NTEM	136	29,81	321	70,19	457	100,00
ENSEMBLE GABON	672	43,16	885	56,84	1 558	100,00

Le tableau ci-dessus, présente la répartition des exploitants pratiquant uniquement l'élevage par province selon le milieu de résidence, on peut retenir que plus de la moitié des Eleveurs (56,84%) pratiquant uniquement l'Élevage réside en milieu rural, contre 43,16% en milieu urbain. Par ailleurs, on observe que cette tendance ne se confirme pas dans certaines provinces, c'est le cas respectivement dans le haut Ogooué, la Nyanga et de l'Ogooué lolo ou la totalité des exploitants n'ont que l'Élevage comme activité vive en milieu rural.

Tableau 57 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage par province selon le sexe

Province	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	493	85,89	81	14,11	574	100
HAUT-OGOUE	150	98,41	2	1,59	152	100
MOYEN-OGOUE	200	64,33	111	35,67	312	100
NGOUNIE	131	60,36	86	39,64	217	100
NYANGA	25	62,96	14	37,04	39	100
OGOUE-IVINDO	732	62,79	434	37,21	1 166	100
OGOUE-LOLO	24	100,00	-	-	24	100
OGOUE-MARITIME	117	70,13	50	29,87	167	100

WOLEU-NTEM	527	64,49	290	35,51	816	100
ENSEMBLE GABON	2 399	69,18	1 069	30,82	3 467	100

Concernant la répartition des exploitants pratiquant l'élevage par province selon le sexe, on observe que sur les 3467 éleveurs, 2399 sont des hommes soit 69,18% contre 1069 femmes soit 30,82%. Ces données traduisent la tendance selon laquelle les hommes sont majoritaires dans la pratique de l'Élevage. Cette tendance se confirme dans les provinces du haut Ogooué et de l'Estuaire où la proportion des hommes pratiquant l'élevage est respectivement de 85,89% et 98,41%, ces données traduisent la domination des hommes dans ce secteur d'activité.

Tableau 58 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon l'âge et le sexe

Province	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin		nb	%
	nb	%	nb	%		
20 à 29 ans	46	83,44	9	16,56	55	100
30 à 39 ans	349	69,91	150	30,09	500	100
40 à 49 ans	615	78,99	164	21,01	778	100
50 à 59 ans	709	65,37	376	34,63	1 085	100
60 à 69 ans	450	64,59	247	35,41	697	100
70 à 79 ans	183	69,85	79	30,15	262	100
80 ans et plus	46	51,03	44	48,97	89	100
ENSEMBLE GABON	2 399	69,18	1 069	30,82	3 467	100

L'analyse du tableau sur la répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon l'âge et le sexe permet de constater que la tranche d'âge la plus dominante dans la pratique de l'élevage est de 50 à 59 ans avec un effectif de 1085 Eleveurs soit 31,29% de l'effectif total. De plus on observe que les hommes représentent 69,18 %.

Tableau 59 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage par province selon la situation matrimoniale

Provinces	Situation matrimoniale								Ensemble	
	Célibataire		Marié(e)		Union libre/Concubinage		Veuf/Veuve		nb	%
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%		
ESTUAIRE	71	12,43	331	57,71	145	25,34	26	4,52	574	100,00
HAUT-OGOOUE	26	17,39	34	22,09	88	58,12	-	-	152	100,00
MOYEN-OGOOUE	53	17,00	117	37,49	94	30,31	47	15,20	312	100,00
NGOUNIE	7	3,34	141	64,86	66	30,38	3	1,41	217	100,00
NYANGA	14	37,04	21	53,32	4	9,64	-	-	39	100,00
OGOOUE-IVINDO	155	13,26	195	16,74	696	59,67	120	10,33	1 166	100,00
OGOOUE-LOLO	-	-	20	81,95	4	18,05	-	-	24	100,00

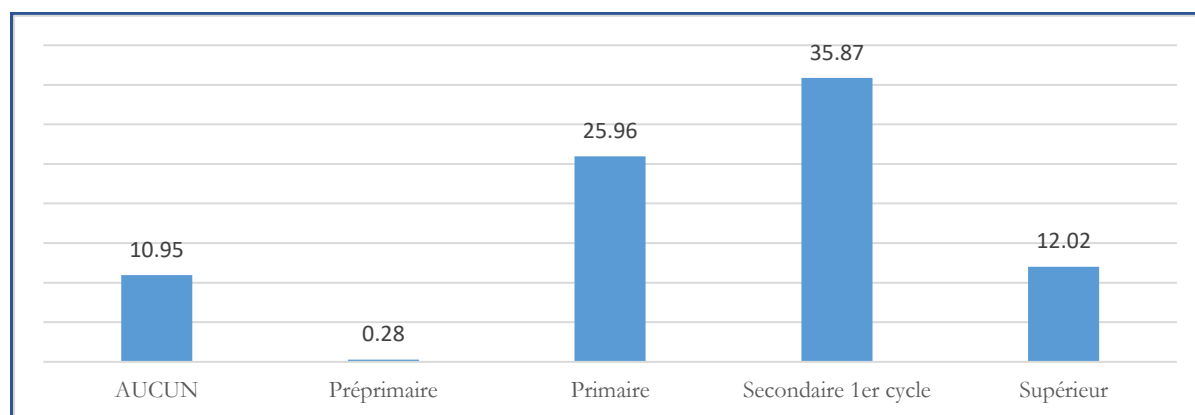
OGOOUE-MARITIME	53	31,42	39	23,53	64	38,32	6	3,83	167	100,00
WOLEU-NTEM	161	19,76	392	48,01	107	13,15	156	19,09	816	100,00
ENSEMBLE GABON	541	15,60	1 289	37,19	1 269	36,61	359	10,36	3 467	100,00

Le tableau de répartition des exploitants pratiquant l'élevage par province selon la situation matrimoniale, montre que plus du tiers (37,19%) des éleveurs sont mariés suivi de ceux qui vivent en concubinage (36,61%). Ces proportions montrent que la majorité des éleveurs vivent en couple (73,8%).

Tableau 60 : Répartition des exploitants pratiquant l'élevage par province selon le niveau d'instruction

Provinces	Niveau d'instruction										Ensemble	
	Aucun		Pré primaire		Primaire		Secondaire 1 ^{er} cycle		Supérieur			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	15	2,63	-	-	71	12,39	166	28,97	218	37,94	574	100
HAUT-OGOOUE	13	8,49	-	-	69	45,10	28	18,14	8	5,59	152	100
MOYEN-OGOOUE	22	6,90	-	-	95	30,39	121	38,91	31	9,92	312	100
NGOUNIE	9	4,21	-	-	93	42,91	51	23,55	48	22,04	217	100
NYANGA	7	18,52	-	-	9	23,68	20	50,91	3	6,89	39	100
OGOOUE-IVINDO	176	15,07	-	-	381	32,72	491	42,15	42	3,59	1 166	100
OGOOUE-LOLO	20	81,95	-	-	4	18,05	-	-	-	-	24	100
OGOOUE-MARITIME	19	11,07	10	5,82	16	9,56	58	34,83	18	10,80	167	100
WOLEU-NTEM	100	12,23	-	-	162	19,78	308	37,71	49	5,99	816	100
ENSEMBLE GABON	380	10,95	10	0,28	900	25,96	244	35,87	417	12,02	3 467	100

Graphique 45 : répartition des exploitants pratiquant l'Elevage selon le niveau d'instruction



Le graphique sur la répartition des exploitants pratiquant l'élevage selon leur niveau d'instruction, montre que 35,87% des exploitants pratiquant l'Elevage ont un niveau secondaire du 1^{er} cycle, suivi de 25,96% pour le primaire. Par ailleurs, on observe que la quasi-totalité des exploitants savent lire soit 88,49% et cette tendance s'observe dans la grande majorité des 9 provinces du pays à l'exception de l'Ogooué-lolo où on retrouve 18,05% des éleveurs qui savent lire.

6.2 Site d'élevage

Tableau 61 : Répartition des sites d'élevage par province selon le système d'élevage

Province	Système d'élevage				Ensemble	
	Extensif		Semi intensif		nb	%
	nb	%	nb	%		
ESTUAIRE	249	27,53	655	72,47	904	100,00
HAUT-OGOUE	156	50,09	156	49,91	312	100,00
MOYEN-OGOUE	180	42,45	244	57,55	424	100,00
NGOUNIE	75	23,44	245	76,56	320	100,00
NYANGA	49	82,34	11	17,66	60	100,00
OGOUE-IVINDO	1 183	85,58	199	14,42	1 383	100,00
OGOUE LOLO	-	-	29	100,00	29	100,00
OGOUE MARITIME	177	71,82	69	28,18	246	100,00
WOLEU-NTEM	772	63,19	450	36,81	1 222	100,00
TOTAL	2 842	58,00	2 058	42,00	4 899	100,00

La pratique de l'Elevage en milieu rural peut se caractériser par deux systèmes, à savoir, l'extensif et le semi-intensif. Dans le cadre de l'EPVA, on constate que plus de la moitié (58,00%) des Elevages sont en mode Extensif contre 42 % en mode semi intensif. Cette tendance se confirme dans la quasi-totalité du pays en dehors de l'Estuaire et de la Ngounié où respectivement on retrouve 72,47% et 76,56% d'éleveurs qui pratiquent l'élevage semi-intensif.

Tableau 62: Répartition des éleveurs par province selon le sexe de l'exploitant

Province	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin		nb	%
	nb	%	nb	%		
ESTUAIRE	765	84,64	139	15,36	904	100,00
HAUT-OGOUE	310	99,23	2	0,77	312	100,00
MOYEN-OGOUE	301	70,89	124	29,11	424	100,00
NGOUNIE	258	80,74	62	19,26	320	100,00
NYANGA	47	79,12	12	20,88	60	100,00
OGOUE-IVINDO	1 140	82,46	242	17,54	1 383	100,00
OGOUE LOLO	29	100,00	-	-	29	100,00
OGOUE MARITIME	191	77,45	56	22,55	246	100,00
WOLEU-NTEM	985	80,61	237	19,39	1 222	100,00
ENSEMBLE GABON	4 026	82,17	874	17,83	4 899	100,00

Le tableau qui précède, montre la répartition des éleveurs par province selon le sexe de l'exploitant. En effet, on observe que cette activité fortement pratiquée par les hommes avec 4026 hommes soit 82,17% contre 17,83%. Cette tendance s'observe sur l'ensemble des neufs provinces du pays, ces résultats montrent que l'élevage reste encore un domaine d'activité fortement masculin.

Tableau 63 : répartition des sites d'élevage par province selon le mode d'alimentation

Province	Mode d'alimentation						Ensemble	
	Aliments apportés par l'exploitant		Pâturage (divagation)		Mixte			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	555	61,43	57	6,31	292	32,26	904	100,00
HAUT-OGOUE	167	53,45	88	28,06	58	18,49	312	100,00
MOYEN-OGOUE	267	62,91	61	14,28	97	22,82	424	100,00
NGOUNIE	67	20,93	245	76,80	7	2,27	320	100,00
NYANGA	-	-	43	72,41	16	27,59	60	100,00
OGOUE-IVINDO	350	25,29	472	34,17	561	40,54	1383	100,00
OGOUE LOLO	20	69,42	9	30,58	-	-	29	100,00
OGOUE MARITIME	67	27,34	130	52,63	49	20,03	246	100,00
WOLEU-NTEM	309	25,26	588	48,10	326	26,64	1 222	100,00
ENSEMBLE GABON	1 802	36,77	1692	34,54	1405	28,68	4 899	100,00

Le tableau sur la répartition des sites d'élevage selon le mode d'alimentation fait ressortir que plus du tiers des exploitants (36,77%) nourrit son cheptel avec les aliments apportés par ces derniers, suivi de ceux qui provient du pâturage (34,54%). Cette tendance de la domination de ces deux modes d'alimentation se retrouve également en province à l'exemple de la NGOUNIE ou elle est de 97,73%.

Tableau 64 : Répartition des sites d'élevage par province selon la principale source d'abreuvement

Province	Principale source d'abreuvement								Ensemble	
	Eau SEEG		Puis		Cours d'eau (ruisseau, lac,)		Forage hydraulique			
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ESTUAIRE	281	33,63	257	30,68	279	33,41	19	2,28	836	100,00
HAUT-OGOOUÉ	140	62,55	-	-	84	37,45	-	-	225	100,00
MOYEN-OGOOUÉ	164	45,07	25	6,96	161	44,19	14	3,78	364	100,00
NGOUNIÉ	45	60,60	-	-	29	39,40	-	-	74	100,00
NYANGA	14	82,19	-	-	3	17,81	-	-	16	100,00
OGOOUÉ-IVINDO	91	9,99	56	6,12	733	80,57	30	3,32	910	100,00
OGOOUÉ LOLO	20	100,00	-	-	-	-	-	-	20	100,00
OGOOUÉ MARITIME	34	29,08	30	25,38	25	21,74	28	23,80	117	100,00
WOLEU-NTEM	95	14,95	45	7,09	370	58,35	124	19,61	634	100,00
ENSEMBLE GABON	884	27,65	412	12,90	1 685	52,73	215	6,73	3 196	100,00

Le tableau sur la répartition des sites d'élevage par province selon la principale source d'abreuvement, montre que plus de la moitié des éleveurs (52,73%) abreuvent leur cheptel auprès des cours d'eau, suivi de l'eau de la SEEG avec 27,65%. on observe cette tendance dans l'ensemble des neuf (09) à l'exemple de l'Ogooué-Ivindo où 80,57% d'éleveurs abreuvent leur cheptel dans les cours d'eau. Cette situation traduit le côté artisanal de la pratique de l'élevage au Gabon.

Tableau 65 : Répartition des sites d'élevage par province selon le recours aux services vétérinaires

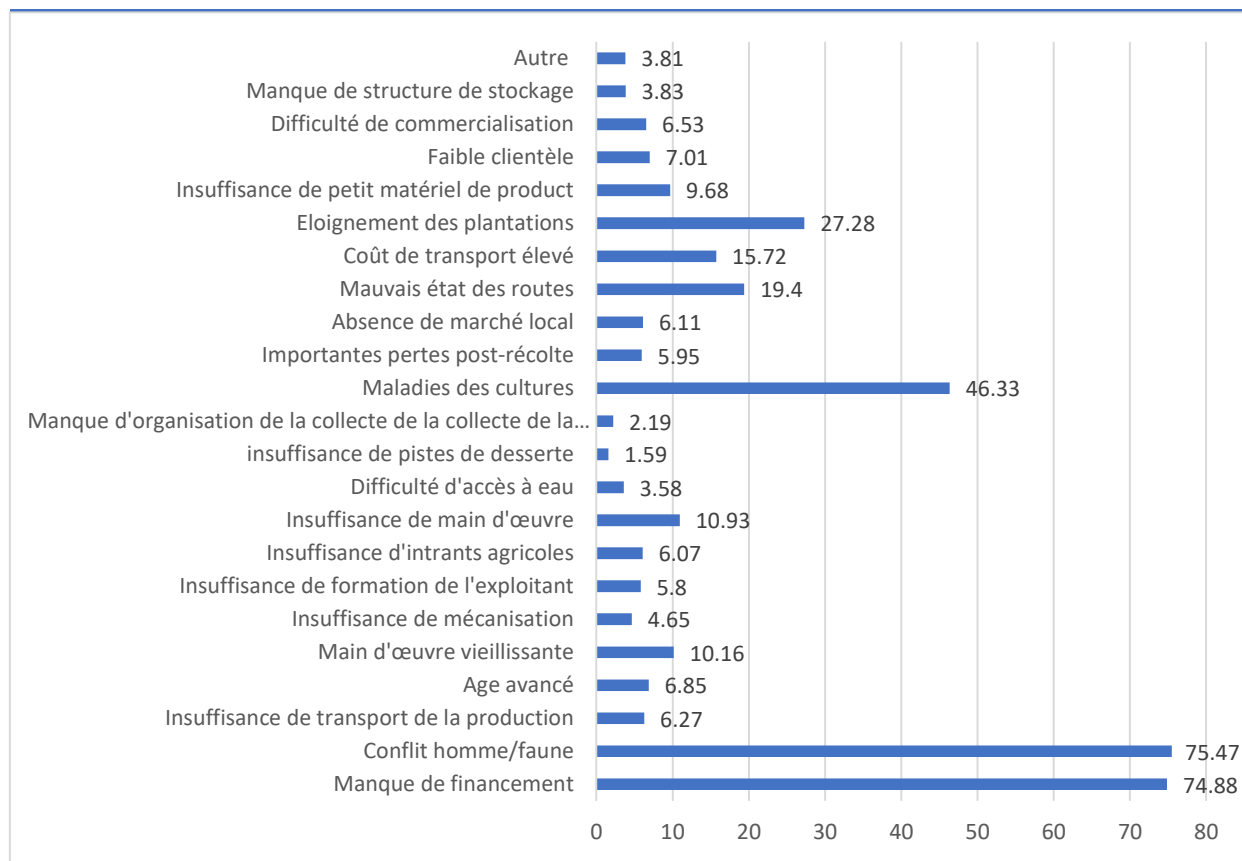
Province	Recours aux services vétérinaires				Ensemble	
	Oui		Non		nb	%
	nb	%	nb	%		
ESTUAIRE	266	29,39	638	70,61	904	100,00
HAUT-OGOOUÉ	63	20,19	249	79,81	312	100,00
MOYEN-OGOOUÉ	10	2,41	414	97,59	424	100,00
NGOUNIE	58	18,25	261	81,75	320	100,00
NYANGA	-	-	60	100,00	60	100,00
OGOOUÉ-IVINDO	-	-	1 383	100,00	1 383	100,00
OGOOUÉ LOLO	-	-	29	100,00	29	100,00
OGOOUÉ MARITIME	64	25,85	183	74,15	246	100,00
WOLEU-NTEM	51	4,17	1 171	95,83	1 222	100,00
ENSEMBLE GABON	512	10,45	4 387	89,55	4 899	100,00

Dans le cadre de la pratique de l'élevage, l'accès aux services d'un vétérinaire est très important, le tableau ci-dessous, nous montre que la quasi-totalité des éleveurs n'ont pas recours aux services d'un vétérinaire soit 89,55%. Cette tendance est très marquée à l'intérieur du pays, notamment dans les provinces de la Nyanga, de l'Ogooué-Lolo et l'Ogooué-Ivindo où on observe que la totalité des éleveurs de 100% n'ont pas accès aux services d'un vétérinaire. Cette situation peut s'expliquer par l'absence de vétérinaire dans ces localités.

CHAPITRE 7 : LES CONTRAINTES

7.1. Contraintes liées à la production végétale

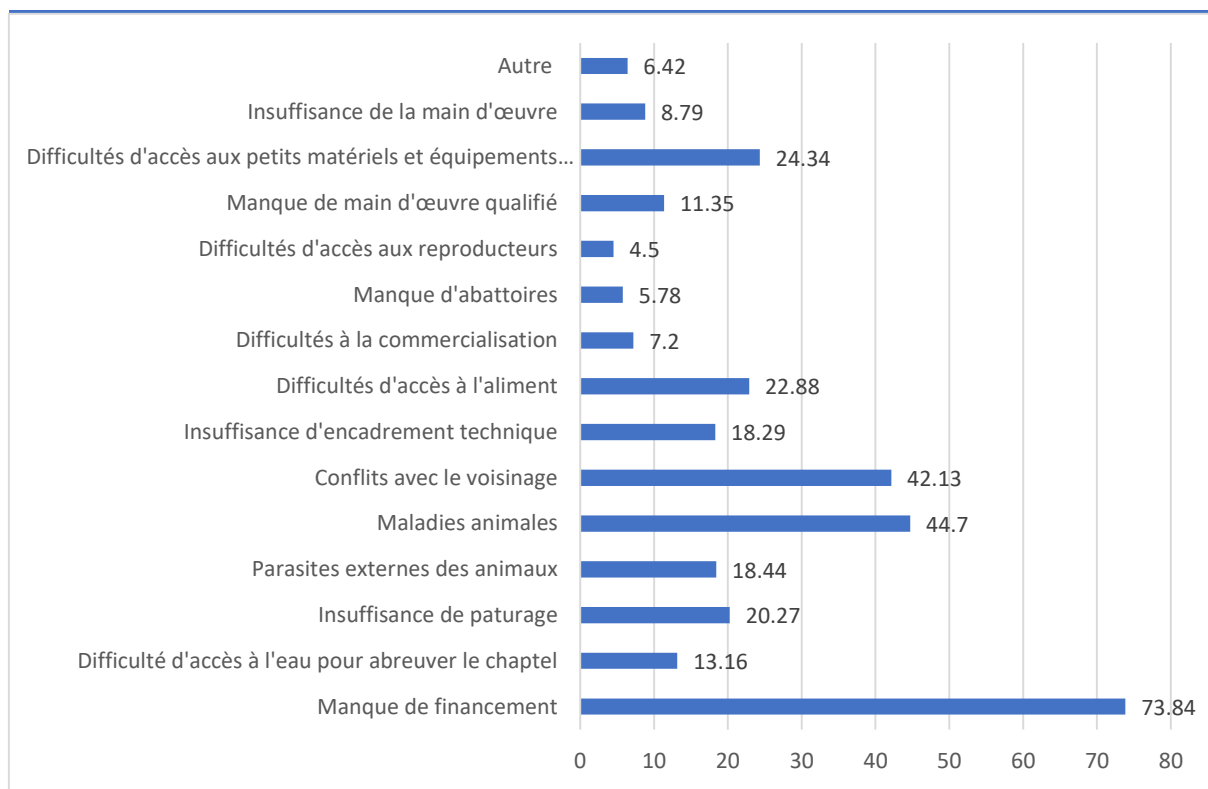
Graphique 46 : difficultés liés à la production vivrière



Pour les exploitants agricoles, l'activité de production vivrière est entravé par plusieurs contraintes, le graphique ci-dessous, nous montre clairement que les deux principales contraintes sont le conflit homme faune (75,47%), le manque de financement (74, 88%) et dans une moindre mesure les maladies des cultures (46,33%).

7.2. Contraintes liées à la production animale

Graphique 47 : difficultés liés aux activités d'élevage



L'analyse du graphique ci-dessus nous montre clairement que la principale contrainte liée à l'activité d'élevage est le manque de financement (73,84%) suivi des maladies animales (44,77%). Le manque de financement est une contrainte majeure à l'ensemble du secteur agricole et demeure une préoccupation de premier plan pour les acteurs du secteur aussi longtemps qu'il n'y aura pas un mécanisme de financement dédié au secteur agricole.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le présent volume portant sur l'analyse des résultats de l'Enquête de Productions végétale et Animale (EPVA), permet de disposer d'informations statistiques variées et actualisées sur le secteur agricole au Gabon. Il s'agit plus particulièrement des caractéristiques des exploitantes Agricoles pratiquant l'agriculture (vivrière) ou l'élevage.

L'analyse des résultats montre que sur 86257 exploitants agricoles retenus pour l'EPVA, 67234 pratiquent l'agriculture vivrière soit 77,95% contre 19023 (22,05%) qui pratiquent l'élevage. Ces proportions traduisent la prédominance de la pratique de l'agriculture vivrière dans le secteur Agricole.

Par ailleurs, le secteur est dominé par les femmes avec 76,20% contre 23,80% d'hommes, cette domination féminine illustre parfaitement l'importance ces dernières dans l'agriculture vivrière.

Enfin, cette opération, nous a permis d'avoir une estimation de la production vivrière pour le manioc et la banane, principales spéculations de l'enquête. En effet, la production de manioc est de 18035 tonnes pour une superficie de 4438 ha avec un rendement moyen de 4,06t/ha. En ce qui concerne la banane, nous avons une production de 5395 tonnes pour une superficie de 1360 ha avec un rendement moyen de 3,47t/ha.

Au regard de ce qui précède, on peut estimer que le secteur dispose de données probantes, on gagnerait à les actualiser à travers l'opérationnalisation du système permanent intégré de statistiques agricoles (SPISA) pour mieux orienter les interventions dans le Secteur Agricole.

« Donnons à l'Agriculture toute sa valeur. »



RG A